

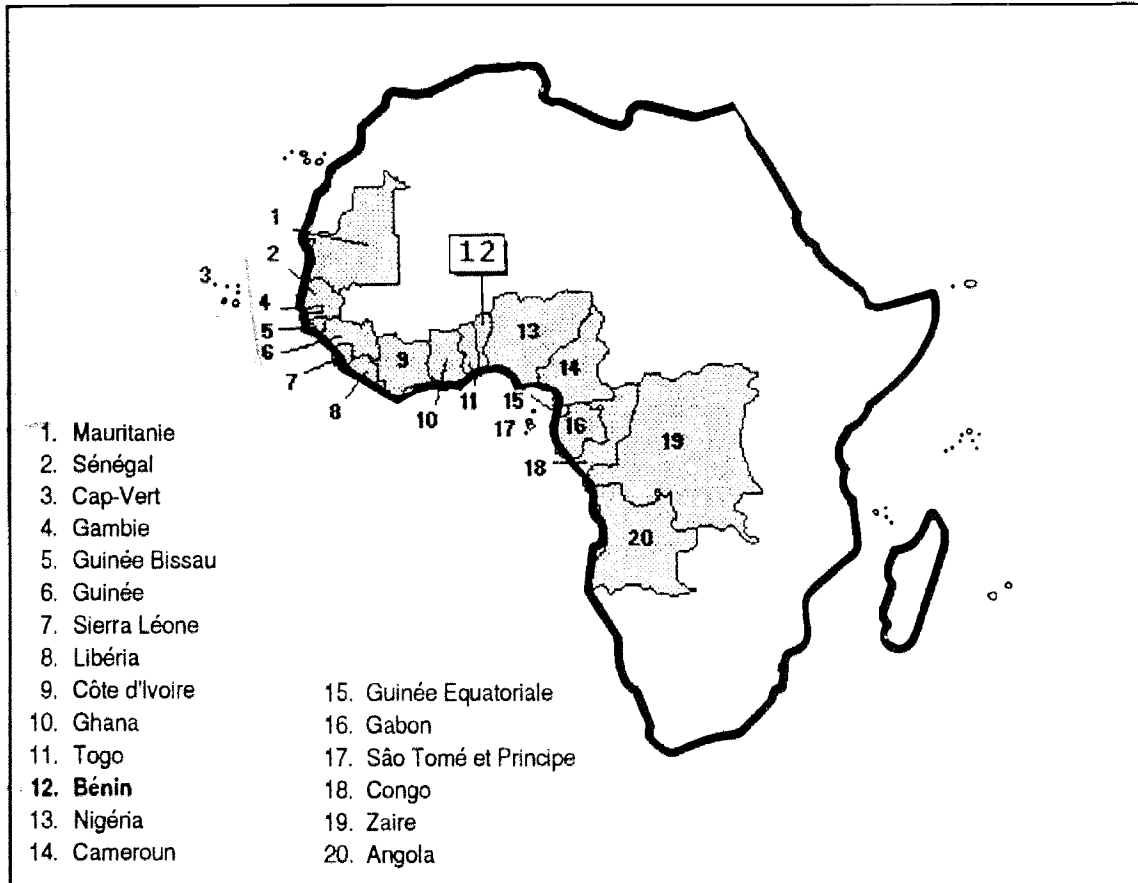
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

Rapport Technique N° 98

février 1997

Enseignements tirés de la formation des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport Technique N° 98

février 1997

**Enseignements tirés de la formation des pêcheurs
artisans en Afrique de l'Ouest**

édité

par

J. Gallene
Technologiste des Pêches, DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent aucune prise de position de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, quant au statut juridique des pays, territoires, villes, zones, ou de leurs autorités ou en ce qui concerne le tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document est:

Gallene J.P. (éd.); Enseignements tirés de la formation des pêcheurs artisans en Afrique de 1997 l'Ouest. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 91p., DIPA/WP/98.

Projet DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

LA VISION POUR DIPA PHASE III

INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à-là et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les objectifs immédiats sont:

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

Dans ce contexte, le Programme DIPÁ abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPA, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME	ii
1. Leçons tirées de la formation des pêcheurs du secteur de la pêche artisanale par J. Gallene	1
2. Les expériences du Bénin dans la formation des jeunes pêcheurs par Agbélélé Honoré et Tanimomo Pascal	7
3. Formation des nationaux à la pêche: L'expérience gambienne par Alhaji Jallow	21
4. Bilan des expériences en matière de formation des pêcheurs nationaux en Côte d'Ivoire par Mamadou Doumbia	28
5. La formation des jeunes pêcheurs en Mauritanie par Hatti Maurice	38
6. Expériences en matière de formation des pêcheurs au Nigéria: une étude de cas par Adebiyi O.F. et Isebor C.E.	49
7. Expériences en matière de formation des pêcheurs et pisciculteurs en Sierra Léone par Mohammed Fouad Sheriff	63
8. Expériences togolaises dans la formation des pêcheurs par Acakpo-Addra Yaovi S.	76

RESUME

Certains pays de la région couverte par le Programme DIPA, qui souhaitent mettre en place un programme de formation dans le domaine de la pêche artisanale, ont demandé que ce sujet soit traité lors de la dixième réunion des Fonctionnaires de Liaison du DIPA qui s'est tenue à Lomé au Togo les 9 et 10 décembre 1996.

Constatant que depuis plusieurs années les gouvernements de certains pays d'Afrique de l'Ouest ont entrepris des actions visant à intéresser les jeunes au secteur de la pêche artisanale, notamment par la formation en technologie des pêches, le Programme DIPA a entrepris de faire le point sur ces expériences. Il a pour cela pris contact avec un certain nombre de personnes ayant travaillé dans ces programmes de formation et leur a demandé de documenter leur expérience. Ces études de cas concernent le Bénin, la Gambie, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo.

On note que ces programmes visent avant tout à accroître la production, améliorer la qualité du produit, renforcer la sécurité en mer, et/ou réduire la dépendance vis-à-vis des importations de poisson et des pêcheurs étrangers.

Quelle que soit sa durée, les résultats de la formation ont souvent été limités. Ceci est dû à plusieurs facteurs parmi lesquels on peut noter le caractère limité des fonds disponibles lorsqu'il s'agit d'un projet d'exécution purement nationale. Dans certains projets d'assistance extérieure, le volet formation était trop court pour que les démonstrations effectuées aient un impact durable. Par ailleurs, les administrations des pêches manquent généralement de moyens financiers pour assurer la continuité de la formation au travers de leurs propres services de vulgarisation. Ces services n'existent bien souvent que de nom puisque dans plusieurs pays de la région, l'administration ne dispose pas de technologiste des pêches.

Certains pays se sont rendus compte que la brièveté du temps de formation est une erreur et ont remédié à ce problème par une augmentation du temps dispensé à l'enseignement pratique. D'autres ont simplement limité ou arrêté la formation pour des causes diverses telles que défection des pêcheurs ou des formateurs. Beaucoup d'autres pays encore, affectés par des crises socio-politiques et financières, ne peuvent assumer seuls et sans appui extérieur une formation décente pouvant assurer une pérennité de l'enseignement reçu. Enfin, il est des pays où le manque de tradition maritime rend difficile la tâche des formateurs, en raison du manque de motivation de la part des stagiaires.

Les contraintes et les erreurs à éviter sont multiples:

- mauvaise sélection des pêcheurs stagiaires;
- difficulté pour les gouvernements de fixer les jeunes en milieu rural;
- manque de suivi et d'encadrement des pêcheurs nouvellement formés et installés;
- manque chronique d'intrants;
- implication insuffisante des jeunes pêcheurs dans le choix des équipements de pêche;
- absence de droit de décision des jeunes par rapport aux anciens;
- accès impossible ou difficile au crédit;
- faible présence de pêcheurs nationaux dans certains pays;

- indiscipline des stagiaires nouvellement formés;
- contacts des administrations nationales avec les pêcheurs souvent limités au prélèvement de taxes, à la répression, etc. et comportement d'indifférence en cas de conflit.

Les Fonctionnaires de Liaison du DIPA ont tiré les leçons de ces programmes de formation, notamment en ce qui concerne la sélection des formateurs et des bénéficiaires. Ils ont aussi relevé le rôle essentiel du suivi des pêcheurs une fois formés comme étant un des critères qui favorisent le succès de ces programmes.

Ils ont noté l'importance des systèmes de crédit pour que les pêcheurs puissent s'équiper correctement après leur période de formation et ont suggéré que la fourniture de crédit soit prise en compte en complément des programmes de formation.

On note que dans de nombreux pays de la région les principales ressources halieutiques sont pleinement exploitées ou surexploitées. Dans ces conditions, les Fonctionnaires de Liaison du DIPA ont suggéré qu'une formation adéquate soit dispensée sur la base du Code de Conduite pour une Pêche Responsable élaboré par la FAO.

Ils ont enfin noté avec satisfaction les expériences positives au Sénégal et en Gambie de formation de jeunes provenant de milieux non-pêcheurs.

Les rapports présentés dans ce document offriront sans doute des indications utiles aux autorités responsables sur les mesures à prendre pour rendre la formation des pêcheurs artisans plus durable, et à terme, de permettre une meilleure orientation de ce type de formation.

Leçons tirées de la formation des pêcheurs du secteur de la pêche artisanale

Par

J. Gallene
Technologiste des Pêches, DIPA

La formation

La formation en technologie des pêches dispensée ces dernières années au travers de divers projets et/ou entités étatiques comprend 4 catégories telles que:

- Projets intégrés de développement des pêches
- Collèges/écoles d'apprentissage maritime
- Organismes financiers bi-latéraux, ou internationaux
- Organisations non gouvernementales

Brève ou non, elle est trop souvent encore liée à l'échec à court et moyen terme à cause de plusieurs facteurs tels que limitation des fonds disponibles lorsqu'il s'agit d'un projet d'exécution purement nationale. Il se peut aussi que des projets d'assistance extérieure aient un volet formation trop court pour pouvoir espérer obtenir un impact durable de la démonstration effectuée. Le manque de fonds pour pouvoir assurer la continuité d'une formation efficace au travers de leur propre service de vulgarisation, fait que dans certains pays ce service n'existe bien souvent que de nom. Il faut aussi mentionner que dans plusieurs pays côtiers, les services des pêches ne disposent pas de technologiste des pêches.

L'accent fut mis pendant plusieurs années non seulement sur la formation des pêcheurs et des cadres techniques dont les résultats sont limités à cause du manque d'encouragement après la fin des cours. Sur l'amélioration de la construction navale en bois et fibre de verre et sur les techniques de construction d'embarcations dotées d'un moteur interne, les résultats sont souvent mitigés, c'est le cas du Nigéria. La motivation n'ayant pas été entretenue par les autorités responsables, sans suivi ni de cours de rafraîchissement, l'impact reste globalement limité.

Objectifs

La lecture des études de cas présentées indique que **le but recherché par les autorités** des pays concernés, en charge des pêches en général et de la pêche artisanale en particulier, est de **former un maximum de gens, issus ou non du monde maritime**, et la plupart du temps **dans des délais assez brefs**.

Certains pays se sont rendus compte que la brièveté du temps de formation est une erreur et ont remédié à ces problèmes par une augmentation du temps dispensé à l'enseignement pratique, c'est le cas de la Gambie. D'autres ont simplement limité ou arrêté la formation pour des causes diverses telles que défection des pêcheurs, défection des cadres formateurs de terrain, en Côte d'Ivoire par exemple, où la formation des pêcheurs sur les lacs de barrage n'a pas donné les

résultats escomptés à cause du manque de motivation des pêcheurs locaux. Beaucoup d'autres pays encore, affectés par des conflits tels qu'en Sierra Leone, ou par des crises socio-politiques et financières, ne peuvent assumer seuls et sans appui extérieur une formation décente pouvant assurer une pérennité de l'enseignement reçu. Enfin, il est des pays où le manque de tradition maritime rend difficile la tâche des formateurs, due à un manque de motivation de la part des stagiaires, etc.

L'objectif final de la formation est presque toujours d'augmenter ou tenter de contribuer à l'augmentation de la production de poisson (lorsque les ressources ne sont pas surexploitées), ainsi que d'améliorer la qualité des captures au débarquement. La formation vise également à améliorer la sécurité en mer en apportant aux pêcheurs des embarcations plus stables, mieux conçues. Elle vise aussi à rendre les pays moins dépendants des importations de poisson pour satisfaire tant bien que mal la demande en protéines des populations, même dans les eaux intérieures et lagunes côtières, (Bénin, Togo, Sierra-Leone, Côte d'Ivoire et Nigéria). Ceci contribue à une amélioration sensible du niveau de vie des pêcheurs concernés. La tendance actuelle serait par ailleurs de contribuer à limiter le taux de chômage et diminuer le nombre de personnes concernées par la crise économique en diversifiant au mieux les activités des populations des zones côtières. Parfois également des migrants venus de zones frappées depuis plusieurs années par la sécheresse sont concernés. C'est le cas de la Mauritanie parmi tant d'autres.

L'origine des formateurs

Ces derniers proviennent des Organisations Internationales, des ONG, parfois également des Instituts de Recherche, pratiquant cette formation partageable avec les Techniciens des Directions des Pêches et/ou des Organismes disposant de consultants en matière de développement rural intégré. Dans certains pays, c'est le cas de la Gambie, le gouvernement s'efforce d'assurer une continuité de la formation par les techniciens de la direction des pêches au niveau des villages, démonstration de montage d'engins de pêche, halage de pirogues, fumoirs améliorés etc, par rotation.

Profil des formateurs

Avant tout, le formateur est susceptible de vivre la vie du pêcheur ou du paysan-pêcheur dans son milieu et de faire passer son enseignement par le travail et l'exemple. En Côte d'Ivoire par exemple, le recrutement des candidats se fait parmi les jeunes de 21 ans au moins, ayant le niveau CM2 ou 4ème. Il doit parler la langue locale, avoir une capacité de raisonnement logique, être capable de résoudre les problèmes concrets. Posséder des aptitudes à l'apprentissage et être motivé.

Critères de sélection et profil des pêcheurs stagiaires

Les critères de sélection pour être accepté comme pêcheur ou mécanicien ou charpentier stagiaire, etc, varie selon les propres structures et coutumes pour chaque pays concerné. Ces critères de sélection ne sont pas toujours en accord avec la réalité du lieu ou de l'époque. La première condition pour être recruté comme pêcheur ou mécanicien stagiaire est d'avoir la nationalité du pays. Cependant, au Bénin par exemple, les critères de sélection n'ont pas tenu compte de la nationalité des pêcheurs, et se sont basés sur l'âge moyen de vingt ans, les pêcheurs étant toujours en activité au moment du recrutement. On retrouve néanmoins un certain nombre de paramètres/facteurs communs à l'ensemble de ces pays. Etre âgé entre 20 et 45 ans semble être

commun bien que des plus anciens y participent parfois. Certains pays exigent des candidats de savoir nager. Etre issu du monde de la pêche est un atout supplémentaire.

Financement

Certains pays ne bénéficient que d'assistance matérielle; c'est souvent le cas des pays aidés par le Japon où les frais de démonstration restent parfois à la charge du gouvernement. Néanmoins, au Togo un projet d'assistance japonaise incluait un budget de fonctionnement de 1,720.000 Fcfa. Les coûts de formation estimés à 5 000 000 Fcfa reposant sur les revenus générés par le chalutier "KERAN". D'autres pays reçoivent une assistance "mixte", c'est-à-dire du matériel de démonstration/formation plus un budget de fonctionnement pour la durée de la formation, ce dernier assurant un per diem pour la durée du stage avec lequel chaque stagiaire doit assurer son hébergement et sa nourriture. Il s'agit dans bien des cas des projets supportés par le système des Nations-Unies, FAO, etc.

Accès au crédit pour l'équipement

Peu de pays ont des structures ou organismes autorisant les pêcheurs artisans à bénéficier d'un crédit leur permettant d'accéder à la propriété d'une unité de pêche complète, (pirogue, moteur et matériel de pêche). Certains groupements pré-coopératifs ont pourtant bénéficié d'une unité de pêche sous forme de subvention/crédit en fin de stage au Togo en 1990, (Groupement des jeunes pêcheurs de Baguida). En Côte d'Ivoire, sur le lac Kossou entre autres, les candidats recevaient pour leur formation, des équipements, (pirogues, filets etc). Ces équipements sont la plupart du temps rétrocédés à la fin de la formation au groupement constitué par les candidats pêcheurs, afin de leur permettre de les exploiter collectivement. Parmi d'autres pays, en Côte d'Ivoire, la Banque Nationale de Développement Agricole qui s'occupait en même temps de petits pêcheurs a été dissoute par le gouvernement. En Sierra Leone, il était possible d'obtenir des crédits dans le cadre des projets de formation les équipements des étangs piscicoles, et matériels de pêche.

Mesures d'accompagnement

Rémunération des formateurs et des pêcheurs:

En lisant les études de cas jointes, on s'aperçoit qu'il est autant de modes de rémunération que de programmes de formation et de pays concernés. Cependant, dans le cas du Togo par exemple, une aide mensuelle de 10. 000 Fcfa fut accordée à chaque stagiaire et 30. 000 Fcfa par formateur. La restauration étant également assurée à midi ainsi qu'une couverture médicale de base pendant la durée du stage. Dans le cas des projets de formation du système des Nations Unies, FAO, la rémunération varie selon l'importance de l'enveloppe allouée pour le projet ainsi que mentionné dans le document du projet. En règle générale, un per diem est alloué à chaque pêcheur stagiaire et ceci inclut son logement et son alimentation pour la durée du stage. En ce qui concerne les formateurs, la rémunération est basée sur un contrat avec le Système des Nations Unies, et varie selon les qualifications de l'individu recruté, et en fonction d'autres facteurs et selon les règlements en vigueur dans les administrations de tel ou tel pays.

Lorsqu'il s'agit d'un projet mené à bien par une ONG, les stagiaires reçoivent une indemnité de stage variable selon les capacités de l'ONG et le secteur d'activité concerné.

Suivi après formation et résultats

L'idée générale qui se dégage de ces études est malheureusement le manque de suivi en fin de projet. Bien que de bonnes performances aient parfois été réalisées par des projets de formation dans la région concernée, c'est la cas de la Sierra Leone, les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances quant au suivi des réalisations et de leur pérennisation.

Les contraintes sont de natures multiples:

- Mauvaise sélection des nouveaux stagiaires pêcheurs
- Difficulté pour les gouvernements de fixer les jeunes en milieu rural
- Manque de suivi et d'encadrement des pêcheurs nouvellement formés et installés
- Manque chronique d'intrants dû aux conflits armés et à la crise économique forçant les importateurs à cesser leurs activités d'importation
- Implication insuffisante des jeunes pêcheurs dans l'acquisition des équipements de pêche
- Absence du droit de décision des jeunes par rapport aux anciens
- Manque d'accès ou accès difficile au crédit
- Faible implication des nationaux pêcheurs dans certains pays, d'où la dominance des activités par des étrangers plus entrepreneurs
- Indiscipline des opérateurs économiques nouvellement formés, etc.
- Contacts souvent limités des administrations nationales avec les pêcheurs (prélèvement de taxes, prélèvement de poissons) etc.

Tableau 1. Caractéristiques de la pêche artisanale.

Pays	Mauritanie	Gambie	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Nigéria	Sierra Leone
Potentiel halieutique (tonnes)	635 000	152 400	62 500	12 800	13 400	120 000	190 000
Production estimée PAM (*) en tonnes	15 300	19 900	30 000	7 100	6 400	76 300	46 800
Pêcheurs migrants	25%	73%	N.C.	65%	55%	N.C.	N.C.
Service de vulgarisation	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui
Technologiste	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Infrastructure de formation	Nouadhibou	Bakau	Adiaké	chalutier Kéran	2 Ateliers + 3 bateaux	plusieurs Centres de formation	oui

(*) PAM : Pêche Artisanale Maritime N.C. Non communiqué

Tableau 2. Caractéristiques de la formation en technologie des pêches

Pays	Mauritanie	Gambie	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Nigéria	Sierra Leone
Assistance extérieure	PNUD-DIPA-FAO-FIDA-CFD-FADES-BAD-GTZ	Japon-FAO-Italie	FAO-FIDA-FAC-FEM	Japon-FAO-DIPA	FAO/DIPA -GTZ-Japon	FAO-FIDA-PNUD-CEDEAO-	FAO-AFCOD-GTZ
Nombre de stagiaires par formation	500 par CFD en 1989 + 150 par FAO-FIDA de 1994 à 96	100 en 2 stages, 1984-94 1994-96	2000 sur les lacs. cours de 6 -9 mois. 1971-79 1981-90	19 sur 15 jours, 1989 et 35 sur 8 mois 1989-90	522 en 13 stages de 1963 à 1992	FAO/PNU D- + Federal Fisheries school, Collège Tech.pêche :3500 de 1969-76 et 2500 de 1970-95	AFCOD, fishing techno. 18 P. in 1992 Engine repairs, 6 P. in 1991 Project/Bo/Puj ehun 10P; 1989-1991
Nombre de formation	3	2	3	2	13	-	7
Enseignement à terre	enseign. général-technologie pêche navigation, gestion, construction d'unités de pêche artisanale bois et fibre de verre	enseignement general technologie pêche et navigation	matelotage, gen tech.pêche,hygiène,ichtyologie,traitement après capture etc	tech.debase. usage échosondeur, gréement pirogue pour la pêche, matelotage.	matelotage,techno.pêche,mécanique,échosondeur, navigation côtière premiers soins etc	matelotage, techno. pêche navigation petite construction navale bois et fibre de verre	matelotage, technologie pêche, mécanique, gestion, investissement de base, etc.
Formation en mer	matelotage, navigation, sécurité	pêche navigation sécurité	pêche et navigation sur lac	Pêche et navigation et manoeuvre	pêche, navigation, usage echosondeur, sécurité	pêche et navigation, sécurité, traitement du poisson etc	navigation côtière, manoeuvre des filets et autres engins de pêche
Embarcation(s) utilisée(s)	yoles et pirogues sénégalaises	pirogues sénégalaises et en fibre de verre (japon)	petites pirogues des formateurs	pirogue ghanéenne et chalutier Kéran		pirogues ghanéennes et bateaux en fibre de verre	embarcations locales et bateaux de recherche

Tableau 3: Mesures de suivi et d'accompagnement

Pays	Mauritanie	Gambie	Côte d'Ivoire	Togo	Bénin	Nigeria	Sierra leone
Rémunération des stagiaires	A la part	Allocation mensuelle sur les ventes nettes	revenus captures retenu sous forme d'apport personnel pour équipement à crédit à Banque Nationale de Développement Agricole	10 000 Fefa/mois et par pêcheur stagiaire	A la part	NC	Allowance for subsistence
Incitation pour les formateurs	NC	allocation mensuelle sur les ventes nettes	NC	30 000 Fefa/mois par Formateur	perdiem si nuit passée en mer sinon pas de rémunération en dehors de leur salaire de fonctionnaire	NC	NC
Accès au crédit	1 part du revenu net versée sur un compte pour apport initial des meilleurs stagiaires	Oui, par l'unité de crédit du département des pêches (pas d'argent, mais unité de pêche complète à un groupe de 3 pêcheurs minimum)	Accès limité à la Banque nationale de Développement Agricole, (aujourd'hui dissoute).	Crédit limité aux groupement de pêcheurs constitués (ex. Jeunes pêcheurs de Baguida)	Oui, structure officielle en place. + apports des privés souvent propriétaires des pirogues	NC	Rental loan scheme arranged by the project for equipment and pond construction
Remboursement	NC	difficile	très difficile	NC	NC	NC	NC
Stage de recyclage	NC	Non	Non	Non	Non	Non	Non

NC : Non communiqué

Les expériences du Bénin dans la formation des jeunes pêcheurs

par

AGBELELE Honoré et TANIMOMO Pascal

Technologistes des Pêches
Direction des Pêches
B.P: 383 Cotonou, Bénin

I. INTRODUCTION - JUSTIFICATION DES PROGRAMMES DE FORMATION

Avec 120 km de côte, la superficie du plateau continental béninois est estimée à 3100 km². Du fait de son étroitesse et de celle de la République du Togo qui le limite à l'ouest, les ressources disponibles sont détenues par les deux pays avec une estimation de 19.000 tonnes pour le Bénin. (Report on surveys with the R/V Dr FRIDTJOF NANSEN- INSTITUTE OF MARINE RESEARCH, BERGEN January 1983).

Les espèces de poisson en présence sont dispersées avec une forte proportion de pélagiques: sardines, maquereaux, anchois, ethmalose, chinchard. Les espèces démersales dominantes sont: Les dorades, les carpes, les soles et les mérours.

Des investigations qui ont été faites, il ressort que la majeure partie des ressources est disponible au niveau des pêcheries côtières qui constituent la zone d'exploitation destinée à quelques 731 unités de pêche artisanale motorisées ou non. Ces unités qu'exploitent environ 3.237 pêcheurs répartis dans 82 campements le long de la côte débarquent en moyenne 90% de la production maritime avec encore des possibilités d'amélioration.

Les sennes, les filets maillants et les lignes sont les engins de pêche utilisés à partir des pirogues monoxyles ghanéennes.

La pêche industrielle quant à elle est caractérisée par l'exploitation d'une flottille de chalutiers-crevettiers à dominance étrangère et qui utilisent des matelots béninois en nombre insignifiant.

Dans ces circonstances, il apparaît clairement que le développement de la pêche ne peut être envisagé que dans le secteur artisanal. Ce qui se justifie d'ailleurs par les différentes formes d'assistance technique qui se sont succédé dans ce domaine où, quelles que soient les approches adoptées, la pérennisation des acquis demeure la première préoccupation des partenaires.

La pérennisation des actions n'est pas comme on pourrait le penser seulement liée à la disponibilité des moyens financiers, mais aussi et surtout aux capacités techniques et professionnelles de ceux qui ont la responsabilité de les animer. Au premier rang de ceux-là, se trouvent bien entendu les pêcheurs.

Les artisans pêcheurs béninois sont des professionnels ayant des connaissances routinières de leur métier. Intelligents, mais de niveau d'instruction très peu élevé, leurs connaissances techniques n'arrivent pas toujours à faire face aux nouvelles exigences de la pêche que seule la formation peut combler. Cette formation, lorsqu'elle est donnée aux jeunes, donne de bonnes chances de réussite à une éventuelle pérennisation. C'est ce qui justifie le fait qu'au Bénin, les différents programmes de matelotage, de diversification des techniques de pêche, de mécanique etc. aient été conçus et développés sur fond de formation des jeunes pêcheurs artisans.

II. REVUE DESCRIPTIVE DES PROGRAMMES DE FORMATION

Si l'initiation des pêcheurs béninois aux techniques nouvelles remonte aux années 1960, c'est avec le Projet Modèle du Programme de Développement Intégré de la pêche artisanale, F.A.O./G.C.P/RAF/192/DEN que de véritables programmes de formation embrassant tous les domaines de la profession ont été exécutés. La formation des jeunes pêcheurs au Bénin a couvert plusieurs domaines. Elle s'est déroulée sous forme de formation sur le tas ou sous la forme de recyclage. Pour ne pas briser les structures organisationnelles en place, les critères de sélection n'ont pas tenu compte de la nationalité des pêcheurs, et se sont basés sur l'âge moyen de vingt ans, les pêcheurs étant toujours en activité.

2.1 Matelotage et ramendage

S'il est vrai que la majorité des pêcheurs connaissent parfaitement certains noeuds qu'ils ont appris avec la routine, leurs connaissances demeurent limitées. Ils ne savent pas le plus souvent adapter leurs connaissances à des situations spécifiques. C'est sur le matelotage que repose en partie la technologie des pêches. Fort de cela, il est indispensable qu'avant toute innovation, on s'assure de sa bonne maîtrise par tous les pêcheurs intéressés par les différents volets du programme de diversification des méthodes de pêche.

La formation a été faite en 1985 et a duré trois mois. Elle a été exécutée sur le terrain, dans les cinq villages ciblés par le Projet Modèle Bénin. Bien que les adultes aient manifesté le désir d'apprendre, beaucoup plus pour se divertir que pour enrichir leur connaissance, seuls les jeunes de 18 à 30 ans ont été vraiment pris en compte et encadrés. Quelques-uns étaient lettrés, mais la majorité était analphabète. La formation a porté sur la confection des noeuds marins les plus usuels:

- Noeud de jonction de fil câblé et de monofilament
- Noeuds sur hameçon
- Epissure sur câble acier et cordage
- Noeud de chaise simple et double
- Noeud de pêcheur
- Noeud de grappin
- Noeud de laguis
- Noeud de jambe de chien etc..

Pour ce qui concerne le ramendage, certains des pêcheurs qui ont pris part à la formation maîtrisent les techniques. Mais pour la majorité, il a fallu insister sur les notions relatives aux différents maillages, à la grosseur du fil et la qualité des nappes, le sens du filet et la réparation des déchirures. Quelques notions de coupe toute patte, patte et maille de côté, augmentation et diminution du filet ont été dispensées à titre d'information.

2.2 Navigation avec le compas

Traditionnellement, les pêcheurs béninois pêchent à proximité de leur village utilisant les repères terrestres, le soleil, la lune et les étoiles pour s'orienter, la terre restant toujours à portée de vue.

Leur formation en pêche à la ligne et au filet maillant sur les fonds coralliens exigent la fréquentation des pêcheries situées entre 10 et 20 milles de la côte. La nécessité de s'orienter autrement que par les repères terrestres s'imposait donc. Un nombre réduit de pêcheurs ont suivi la formation. Il s'est agi de ceux qui avaient un certain niveau d'instruction. La formation a porté sur les principes de fonctionnement du compas, le repère des quatre points cardinaux, la lecture du cap et du cap opposé: Savoir retourner d'où l'embarcation vient, la direction de la terre.

La première phase de la formation s'est déroulée à terre pour se poursuivre en mer lors des exercices de pêche à la ligne à main et au filet maillant sur les fond rocheux.

2.3 Les techniques de pêche

2.3.1 Echo sondeur et pêche à la ligne a main sur fond rocheux

Les premières expériences du Bénin en pêche à la ligne à main datent de 1963 où 188 autochtones ont suivi un entraînement donné par les ligneurs professionnels sénégalais suite à une convention signée entre les deux pays le 2 novembre 1962. A cette époque, les interdits locaux et l'absence de moteur maintenaient les pêcheurs béninois dans un rayon de 3 milles pour exercer leurs activités.

Par tradition, les pêcheurs béninois pêchent exclusivement à la senne tournante, au filet maillant sur les fonds de vase et de sable et à la senne de plage. Ces techniques de pêche sont saisonnières et ne les occupent que quelques mois dans l'année. Il était donc justifié de trouver une activité complémentaire qui puisse réduire le temps de leur oisiveté. C'est ainsi qu'est née l'idée de la diversification des méthodes de pêche.

Fort des acquis de leur formation en matelotage, les pêcheurs ont appris à monter leur propre ligne pendant la première étape de la formation et le fil à plomb a été utilisé pour détecter les fonds. Ainsi, avec l'utilisation de l'échosondeur, ils se sont rendus compte des avantages que pouvait offrir cet auxiliaire à la pêche et qui sont:

- Facilité de détection des différents types de fonds.
- Gain de temps de pêche effective.
- Conservation des images du fond marin.
- Possibilité de retrouver une pêcherie spécifique.
- Facilité d'utilisation.
- Facilité d'entretien.
- Meilleur rendement.

Du fait de l'inexistence de la glace dans les villages où s'est déroulée la première phase, l'équipe d'encadrement était obligée d'opérer en marée journalière de quelques heures de pêche. Déjà à cette étape, des situations auxquelles on pouvait s'attendre le moins s'étaient présentées.

- Les espèces pêchées (carpe rouge, dorade, mérrou) étaient inconnues de la communauté.
- Les prix offerts au débarquement étaient ceux appliqués aux espèces pélagiques
- De l'avis de ceux qui ont consommé les poissons, les sardinelles étaient de meilleur goût.

A ce stade, il apparaissait que les pêcheurs n'entrevoient pas du tout les avantages que pourrait leur procurer l'adoption de la nouvelle technique de pêche. Avec l'arrivée du bateau du projet en fibre de verre, un cygnus marine baptisé FAO 112, tout a été mis en oeuvre pour que les pêcheurs continuent la formation à partir de Cotonou. A la capitale, le poisson était vendu à son prix réel 600 fcfa le KG et l'on peut disposer de toutes les infrastructures de biens et de services dont on a besoin. C'est ainsi qu'avec la disponibilité de la glace et du carburant à tout moment et le bon prix payé au poisson, les pêcheurs ont progressivement accepté d'effectuer des marées de deux ou trois jours afin d'augmenter leur part de gain. Par rotation, les différentes équipes des cinq villages retenus pour la formation ont séjourné à Cotonou pour mettre en pratique leur connaissance et s'habituer aux exigences de la technique.

2.3.2 Pêche au filet maillant multimonofilament sur fonds rocheux a l'aide du compas et de l'échosondeur

Le long de la côte béninoise, environ à 10 milles du rivage, se trouve une barrière corallienne jusque-là inexploitée et qui regorgeait de poissons de choix tels que les carpes rouges, les dorades et les mérours. L'idée de pêcher sur ces fonds avec des filets maillants en multimonofilament répondait aux préoccupations qui étaient les suivantes:

* la pêche à la ligne pratiquée jusque-là par les équipes en formation se faisait sur des pêcheries relativement éloignées de la côte; 10 à 20 milles et la nécessité d'allonger la durée des marées pour réduire les frais était déjà acquise par les pêcheurs eux-mêmes. On pouvait donc saisir l'opportunité pour mouiller des filets dormants et pêcher en combiné avec la ligne à main. Ainsi pour les mêmes frais de marée, on pouvait augmenter la production.

* jusqu'à cette époque, c'étaient seulement les nappes de filet en fil câblé qui étaient connues et disponibles sur les marchés du Bénin. Ailleurs, les filets en multimonofilament avaient déjà marqué la différence par leur pouvoir pêchant très élevé que le projet tenait à faire connaître aux pêcheurs du Bénin.

Les filets étaient donc posés le soir et relevés le lendemain au petit matin. Le reste du temps était consacré à la pêche à la ligne, au repos et à la restauration.

Pour être efficace, la pratique de cette technique dans les conditions des pêcheries du Bénin nécessite la maîtrise du compas et du sondeur pour un non habitué du milieu. En peu de temps, les jeunes qui avaient reçu la formation à l'utilisation de ces instruments sont passés maîtres dans l'art de repérer les fonds favorables et de poser les filets au travers de la chaîne de corail.

Mais le relevage de 2.000 mètres de filet posé à 52 mètres de fond n'est pas chose facile et ne peut être exécuté que par des hommes robustes. Les pêcheurs en sortent fatigués. Ce qui réduit considérablement le temps consacré à la pêche à la ligne à main.

Les déchirures des filets sont parfois très importantes et nécessitent l'assistance de plusieurs ramendeurs. Ce qui engendre des frais supplémentaires

Malheureusement, les filets nouvellement introduits ne sont disponibles qu'au niveau du projet qui ne peut se permettre de les commercialiser.

Avec l'arrivée du bateau SAKANA et son transfert à la section pêche du projet Modèle en 1990, la formation au compas, à l'écho-sondeur a été poursuivie en même temps que la recherche de nouvelles pêcheries à proximité des frontières togolaise et nigériane. L'expérimentation d'une voile de secours type "voile latine" et la formation de l'équipage du bateau ont pu être réalisées avec l'assistance du programme DIPA .

2.3.3 Palangre à poisson et à requin

La palangre n'est pas une nouveauté en tant que telle dans la pratique de la pêche au Bénin. Le coût relativement bas de cet engin par rapport au filet et sa simplicité ont poussé l'équipe d'encadrement à initier la formation d'un groupe de 8 pêcheurs à bord du F.A.O 112 et d'une pirogue ghanéenne.

*** palangre à poisson**

Elle est accessoirement utilisée très près de la côte par quelques rares pêcheurs pour pêcher les mâchoirons. Au cours de la formation pratique, l'engin a été mouillé près des récifs coralliens. L'opération a dû être suspendue du fait des résultats médiocres et d'une panne des moteurs principal et de secours.

Néanmoins, les pêcheurs auront eu le temps d'apprendre à monter l'engin et à s'habituer aux opérations de pêche.

*** palangre à requin.**

Ce sont les Ghanéens qui s'adonnent le plus à ce type de pêche. Ils utilisent pour cela des filets ou des avançons fixés sur la ralingue des filets à requin. Les premières actions du Projet Modèle GCP/RAF/192/DEN remontent à juillet-septembre 1987 où une palangre dérivante de 18 hameçons avait été utilisée avec un rendement moyen de 33% (6 pièces pour 18 hameçons). Par la suite le nombre d'hameçons avaient été porté à 60. A cette époque où il n'y avait pas de collecteur d'aileron séché, les requins étaient vendus entiers aux mareyeuses qui en fixaient le prix. Les essais ont été alors arrêtés du fait que les recettes ne couvraient pas les frais d'exploitation.

Plus tard, en 1990, la forte demande des ailerons de requin séché et l'existence de marché pour sa chair qui est destinée au fumage ont encouragé le projet à initier l'entraînement de 4 jeunes pêcheurs à la pratique de cette pêche. Le programme de formation s'est étendu sur trois mois. Le rendement moyen de 4% s'était avéré insuffisant pour soutenir une opération que l'on devait autofinancer.

2.3.4 Les casiers

Dans le cadre de la diversification des engins de pêche et afin de donner aux pêcheurs les outils d'une exploitation rationnelle des ressources disponibles, des casiers de forme rectangulaire et cylindrique ont été montés avec des barres de fer torsadé de 12 mm de diamètre.

De juin à juillet 1987, une équipe de quatre pêcheurs ont mouillé les casiers le soir sur la barrière de corail pour les relever le jour suivant au matin. Pendant toute la durée de la formation les prises étaient uniquement composées de murènes qui étaient en abondance sur la pêcherie et qui se nourrissaient des quelques rares poissons piégés. Quelques seiches ont été aussi pêchées. L'opération a été alors arrêtée avec la conclusion que cette pêche ne saurait être recommandée dans les conditions d'alors des pêcheries béninoises.

2.3.5 Le chalut

L'une des grandes innovations de l'assistance technique au développement de la pêche au Bénin a été la motorisation des pirogues monoxydes par le Projet Modèle du Programme DIPA.

La majeure partie des ressources disponibles au niveau des pêcheries côtières attire malheureusement les unités industrielles qui y trouvent leur compte. Parallèlement à la lutte contre ces "gros prédateurs" par l'état, le développement du chalutage piroguier pourrait contribuer à l'accroissement de la production artisanale et encourager les investisseurs privés.

Mettant à profit les avantages de la propulsion diesel (force et endurance) des séances de formation pratique ont été menées en février 1987 avec un groupe de huit pêcheurs. Ceux-ci ont participé à:

- la confection des panneaux
- l'assemblage des différentes parties du chalut
- des sorties de pêche au cours desquelles ils ont été habitués aux opérations de chalutage.

Malgré de bons résultats enregistrés, les sorties ont été interrompues à cause des vents du sud qui empêchaient les sorties régulières. La panne du moteur dont la dépendance avec l'Europe en pièces de rechange était quasi totale a mis un terme aux opérations.

Un peu plus tard en 1990 la formation a été poursuivie à bord du bateau polyvalent SAKANA, un des éléments du don japonais au Bénin. Elle a été arrêtée après un mois d'activités, étant donné que les recettes issues des ventes ne couvraient pas les frais de marée.

2.3.6 La mécanique

La senne tournante domine la pêche artisanale au Bénin. Cette technique, à l'image de toutes celles introduites dans le cadre du programme de formation ne peut être pratiquée sans l'utilisation d'un moteur. La plupart des mécaniciens qualifiés sont basés à la capitale où la motorisation est la plus élevée du pays et où les pièces de rechange sont facilement accessibles.

Au niveau des villages, les pannes courantes et l'entretien sont soumis à la compétence douteuse des motoristes qui sont en réalité plus pêcheurs que mécaniciens et opèrent toujours par tâtonnement. Dans une pareille situation, la formation de jeunes pêcheurs à la petite mécanique et à un bon entretien des moteurs ainsi que la disponibilité des pièces de rechange étaient devenues une préoccupation de grande portée pour les pêcheurs eux-mêmes. La formation dont ont bénéficié 26 jeunes pêcheurs de 1984 à 1986 a été entièrement pratique et a porté sur:

- Le montage et le démontage du volant magnétique
- " " carburateur
- " " des bougies d'allumage
- " " de la pompe à eau
- " " de l'hélice
- " " du piston, bielle...etc

Avec le lancement de trois pirogues équipées de moteurs diesel en 1986 et leur exploitation jusqu'en 1988, des séances de formation ont été organisées à l'intention de ceux qui avaient bénéficié de la première phase de formation. Malheureusement, ce deuxième volet n'a suscité aucun enthousiasme de leur part et ils ont fini par s'en désintéresser

2.3.7 Aménagement de cales isothermes dans les pirogues monoxydes

Avec l'introduction de la pêche sur les fonds rocheux distants de 10 à 20 milles de la côte, il a été prouvé que cette pêche ne pouvait être rentable que si la durée des marées étaient portée à trois nuits en mer. L'obligation de débarquer du poisson frais de bonne qualité exigeait donc des moyens de conservation adéquats.

Sur place, les Ghanéens pratiquant la pêche à la ligne utilisent des caisses en bois placées au milieu de leur pirogue pour conserver leurs prises. Malheureusement, telle que les caisses étaient conçues, les pertes de froid étaient considérables du fait du système de fermeture et leur exposition au soleil. Un autre inconvénient est l'encombrement et la réduction de l'aire de travail dans la pirogue.

L'objectif visé par l'aménagement de cales isothermes dans les pirogues était tout simplement d'améliorer le système de conservation à bord des unités de pêche artisanale. Dans le contexte de ces objectifs et de tout ce qui avait été réalisé à travers les activités du projet, cet aménagement devait répondre à des critères bien précis.

- Ne pas trop modifier la structure traditionnelle des pirogues.
- Ne pas gêner les pêcheurs dans les opérations de pêche traditionnelle
- Ne pas gêner la pratique des nouvelles techniques de pêche introduites par le Projet

Tenant compte de toutes ces considérations, la partie semi-pontée de la pirogue "VATICAN" (pirogue de senne tournante) a été convertie en deux cales glacières isolées et solidaires à la coque de l'embarcation. Trois cloisons étanches en contre-plaqué marine de 30mm remplacées par la suite par des planches iroko de 27mm sont taillées et encastrées dans la coque de la pirogue sur une profondeur de 3 à 5 cm. Un tuyau en PVC haute pression de 70mm de diamètre traverse les cloisons et permet ainsi l'écoulement de l'eau de l'avant vers l'arrière de la pirogue. Pour consolider le pont en contre-plaqué de 18 mm, des renforts en acajou ont été fixés sous forme de barrots. Pour raison de commodité au déchargement du poisson, les écoutilles sont placées au centre du pont. Des plaques de polystyrène de 6 cm d'épaisseur isolent l'ensemble cloison/pont/écoutille. Pour terminer, plusieurs couches de peinture dont la dernière est sablée sont passées sur le pont pour renforcer le contre-plaqué et lui donner un aspect anti-dérapant

Malgré que ces améliorations ne modifient en rien l'aspect et la structure de la pirogue, il avait été nécessaire de faire des démonstrations de pêche avec la senne tournante pour convaincre les pêcheurs que " leur pirogue " est restée la pirogue " VATICAN ".

Le coût élevé de ces aménagements n'a pas incité les pêcheurs à son adoption. Egalement, le suivi des pirogues ainsi aménagées de cales isothermes a révélé par la suite des problèmes d'étanchéité entre ces glacières fixes et la tendance au pourrissement de la coque au niveau où elle a été creusée pour l'encastrement des cloisons.

Trois menuisiers-pêcheurs ont été formés à l'aménagement de ces glacières fixes. A la demande des privés, 12 pirogues ont été ainsi aménagées pour pratiquer la pêche aux filets maillants de fond et à la ligne.

Récemment, au travers d'une ONG locale, une formation à la confection de glacières amovibles du type "Sénégalais" a été dispensée au port de Cotonou à 4 menuisiers béninois.

2.3.8 Sécurité des pêcheurs artisans en mer et voile de secours

La pêche maritime au Bénin est dominée par les pêcheurs artisans qui travaillent le plus souvent dans des conditions périlleuses dont ils ne sont pas toujours conscients. Chaque année, on enregistre des accidents nautiques dont les causes sont souvent banales et liées à des facteurs naturels ou à la performance de l'équipement ou encore à une faute professionnelle.

A défaut d'une législation en pêche artisanale, des actions ont été menées en vue de réduire un tant soit peu les accidents en mer. En 1989 l'accent a été mis sur la sensibilisation, l'information et la conscientisation des pêcheurs et armateurs ainsi que des recherches sur l'équipement de secours adaptable aux conditions de pêche artisanale. Les actions entreprises peuvent se résumer à ce qui suit:

- Sensibilisation par des émissions de radio rurale.
- Fabrication d'affiches rappelant au pêcheur le matériel et l'équipement dont il doit se munir avant chaque sortie en mer.
- Expérimentation de gilet de sauvetage fabriqué à partir de kapok emprisonné dans de la toile cirée.
- Avec l'assistance du DIPA, les recherches continuent avec de la matière synthétique flottante de 20mm taillée en forme de gilet.

Voile de Secours Type " voile latine"

Les bateaux offerts au Bénin par le gouvernement du Japon ne disposent pas de système de propulsion auxiliaire. Dans le souci d'augmenter les mesures de sécurité en mer pour l'équipage, la Direction des pêches a demandé au DIPA d'étudier un type de voile de secours adaptée à la taille de l'embarcation. C'est ainsi que l'occasion a été saisie pour former l'équipage de dix membres à son utilisation.

Le moteur du bateau étant en bon état grâce aux compétences du mécanicien, la voile entreposée à bord du bateau n'a pas été utilisée. Fabriquée avec des sacs de riz/blé, elle a fini par pourrir sous l'effet de la chaleur et n'a pas été renouvelée.

III. ANALYSE CRITIQUE DES PROGRAMMES DE FORMATION

Bien que de bonnes performances aient été réalisées, les résultats obtenus n'ont pas toujours été à la hauteur des espérances quant au suivi des réalisations et leur pérennisation. Cet état de chose pourrait bien être attribué à la complexité du milieu artisan et son caractère parfois imprévisible. Certains volets du processus d'exécution des programmes de formation sont délicats et peuvent constituer la source de sérieuses difficultés. Parmi ces volets, on peut citer:

3.1 L'Identification des besoins de formation

Les programmes de formation ont été réalisés à la suite d'enquêtes supposées révéler les besoins réels des pêcheurs. Les besoins exprimés par les pêcheurs ont rarement porté sur la nécessité de combler une lacune ou de se perfectionner, quand bien même la formation se révèle être aux yeux du technicien une étape incontournable dans le processus de développement. Aussi les équipes d'encadrement ont-elles souvent été obligées d'aller au devant des besoins de formation des pêcheurs sans toujours réussir à convaincre sur le champ les futurs stagiaires. Lorsque le besoin de formation n'est pas exprimé par les pêcheurs eux-mêmes, cela diminue au départ leur engouement et à la limite les pousse à penser que l'instructeur a plus besoin de donner une formation que eux ont besoin d'en recevoir. Dans une telle situation qui est très rare, il faut l'avouer, la présence du stagiaire est beaucoup plus justifiée par un quelconque intérêt immédiat que par la soif d'apprendre.

3.2 Organisation et déroulement des séances de formation

Les pêcheurs sont en général très attachés à leur milieu où ils vivent en harmonie et en équilibre stable. Les déplacer de leur milieu traditionnel pour les besoins d'une formation crée en leur sein un certain bouleversement. Et le besoin de retourner dans leur famille ne tarde pas à se manifester par des absences répétées ou tout simplement par un abandon.

En général, l'équipe des techniciens chargée d'exécuter les programmes de formation est basée loin des villages de pêcheurs. Leur présence parmi les pêcheurs est partagée en des séances de formation dont la durée n'excède guère quelques heures. A l'opposé des habitudes de la ville, les pêcheurs n'ont pas la notion de l'heure, de la planification et le respect de la parole donnée. Le respect d'un programme pré-établi n'existe pas et à chaque visite, l'instructeur apparaît comme un étranger. C'est lorsqu'il arrive au campement que l'on se rappelle de la formation. On se trouve alors en face d'un perpétuel recommencement, voire d'une énorme perte de temps.

En tout état de cause, les habitudes des pêcheurs et le respect de la tradition, quelle que soit leur importance aux yeux de l'instructeur, demeurent une priorité par rapport aux séances de formation. Pour être correctement exécutée, la formation doit donc être aménagée dans un espace autre que celui déjà occupé par la coutume, les traditions et les activités journalières des pêcheurs. En définitive, ce sont donc les pêcheurs qui imposent inconsciemment leur emploi du temps à l'équipe de formation.

3.3 Les contraintes

3.3.1 Administratives et financières

Les responsables chargés de l'exécution des programmes de formation sont tenus de respecter les limites financières et administratives que leur imposent les délais d'exécution des projets et les enveloppes financières ou les restrictions budgétaires. Lorsque pour des raisons financières le matériel et/ou l'équipement du pêcheur est utilisé pour la formation, cela crée une dépendance qui pourrait être préjudiciable au bon déroulement des programmes de formation.

Les dispositions administratives en vigueur au sein des organismes et qui ne sauraient être comprises et acceptées par les pêcheurs cadrent difficilement avec les réalités du terrain. Comment faire comprendre à un pêcheur ou à une personne ressource dont on a utilisé les compétences et les connaissances que l'on n'est pas autorisé à le véhiculer dans une voiture qui est mise à votre disposition pour les besoins de la formation. Des cas sont connus où le stagiaire s'est senti frustré et a préféré abandonner la formation. Et si par malheur, il se trouve que la victime est un chef d'équipe, une personne influente du milieu, vous aurez mis un terme au programme de formation. De l'autre côté, le pêcheur ne sait pas encore gérer les faveurs que vous lui accordez par diplomatie ou par concession et a toujours tendance à en abuser.

3.3.2 Traditions, coutumes et organisation du milieu

Le respect de la tradition est une chose à laquelle les pêcheurs sont tenus de se conformer et par voie de conséquence, les encadreurs eux-mêmes dans une certaine mesure. Il est des circonstances où cette contrainte influence négativement l'exécution planifiée des programmes de formation.

Le propriétaire de pirogue pour lequel travaillent les pêcheurs a une forte influence sur ceux-ci de même que leur famille. Dans ce cas, c'est son avis qui l'emporte sur celui du stagiaire pour qui il importe beaucoup plus d'assurer sa place dans une unité qui lui assure sa subsistance que d'enrichir ses connaissances ou de combler une lacune. La nécessité de former les pêcheurs dépend alors de la conviction qu'en a le propriétaire de l'embarcation qui se trouve être dans la plupart des cas le chef de famille. L'instructeur doit alors faire preuve de tact et de diplomatie pour l'amener à accepter et encourager la formation de son équipe dans un domaine que lui-même ne maîtrise pas souvent.

3.3.3 Complexe de supériorité

Le fait que le pêcheur soit en général né de père et de grand-père pêcheurs et ayant toujours exercé cette activité de toute son existence développe en lui un complexe de supériorité technologique par rapport à tout autre individu étranger à son milieu. Pour avoir toujours vécu en vase clos, il a le sentiment de n'avoir rien à apprendre de qui que ce soit. Par ailleurs, à tort ou à raison, il ne croit personne sur parole et attend d'avoir des résultats concrets pour se convaincre par lui-même du choix à faire.

Ainsi donc, pour être convaincant, le formateur doit d'abord apporter les preuves de son appartenance au " monde " des pêcheurs en démontrant ses capacités professionnelles. La pêche étant une activité aléatoire, si par malheur les premières expériences n'étaient pas concluantes, le formateur a de fortes chances de perdre une crédibilité qu'il n'a même pas encore eu le temps d'asseoir.

3.3.4 Le suivi

La plupart des programmes de formation ont été très bien exécutés. Malheureusement, dans certaines situations, l'encadrement et le suivi n'ont duré que la période de la formation ou au mieux des cas, le temps d'exécution des projets. Comme dans beaucoup de pays, les expériences du Bénin en matière de formation ont été focalisées sur les jeunes, et il ne peut en être autrement. Mais ces jeunes n'ont que leur énergie, leur force physique et leur savoir-faire sans possibilité financière pour se procurer le matériel et l'équipement dont il ont besoin pour mettre à profit ce qu'ils ont appris. L'exemple le plus édifiant a été celui des pêcheurs ayant suivi la formation en pêche à la ligne et au filet maillant sur les fonds rocheux avec l'aide d'un écho-sondeur et du compas. Bien que les pêcheurs aient été enthousiasmés, ils n'ont pu pratiquer ce qu'ils ont appris pour la simple raison qu'ils n'ont pas le pouvoir de décision. Le chef d'armement qui jadis avait béni l'exécution du programme de formation se trouve en situation de ne pas l'adopter et contribuer à son suivi. L'adopter voudra dire se plier aux conditions qui sont favorables à sa pratique mais qui lui imposent de s'installer en ville avec sa famille pour avoir l'oeil sur son unité. Chose que ni le projet ni aucune autorité locale ne sauraient encourager.

Dans ce cas précis, la diversification des techniques de pêche au Bénin était devenue une innovation en décalage avec le niveau de développement de la localité. Conséquemment, au niveau villageois, il ne pouvait donc pas avoir de suivi et il ne pouvait pas avoir de pérennisation.

Avec les jeunes formés, les compétences acquises demeurent et sont disponibles dans les villages concernés en attendant d'être rattrapées par un éventuel niveau de développement accru.

Quant aux autres techniques (casier, chalut, palangre à requin et palangre à poisson) dont la durée d'exécution et de formation des pêcheurs a été écourtée pour des raisons diverses, les conditions de rentabilité technico-économique n'ont pu être établies par manque de recueil de données statistiques complètes et fiables. Cette lacune est en voie d'être comblée dans un très proche avenir par le programme d'activités de la Direction des Pêches.

La formation en mécanique hors-bord a bénéficié du meilleur suivi avec la mise en place au niveau villageois d'une centrale d'achat de pièces détachées et d'un atelier mécanique par la Direction des Pêches qui continue par ailleurs à faire de la sécurité des pêcheurs en mer une préoccupation permanente.

IV. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Fort des expériences du Bénin dans la formation des jeunes pêcheurs, quelques recommandations peuvent être faites pour rendre plus efficaces les actions futures.

* Adapter la formation aux besoins réels des pêcheurs et au niveau de développement de la communauté. Cela favoriserait le suivi et donnerait la chance à une éventuelle pérennisation.

* S'intégrer au milieu pêcheur: l'instructeur gagnerait plus facilement la confiance des pêcheurs en vivant dans leur milieu. Ainsi il ne sera pas reçu comme un étranger ou comme un nouveau venu à chaque fois qu'il intervient au village.

* La formation ne devrait pas être systématique avec un emploi du temps administratif. Elle doit se faire sans que le pêcheur ne s'en rende compte en effaçant la barrière formateur-stagiaire. Cela ménagerait les susceptibilités.

* La formation porterait plus si elle se faisait sous la forme d'un échange de connaissances, d'une mise à disposition de technologie. Elle pourrait être exécutée en l'intégrant aux activités normales du pêcheur: Cela éviterait des bouleversements.

* Séparer l'expérimentation de la formation. Le risque de perdre sa crédibilité à la suite d'une expérimentation non concluante est élevé surtout si auparavant l'instructeur n'avait pas apporté les preuves de ses compétences.

* Pendant la phase d'application de la formation reçue, faire prendre des responsabilités aux pêcheurs : De cette manière les responsabilités seraient aussi partagées au niveau des résultats obtenus.

* Eviter de dépendre du pêcheur par rapport aux matériels et équipements de pêche qui lui appartiennent.

* Dans la mesure du possible, exécuter les programmes de formation dans le cadre d'un programme de développement communautaire qui prend en compte tous les problèmes liés à la vie du pêcheur: La pêche n'est qu'un aspect de sa vie qu'il ne faudrait pas aborder de façon isolée..

* Eviter de faire des promesses dont on n'est pas sûr de la réalisation.

* Dans la mesure du possible, amener le pêcheur à faire le premier pas en suscitant son intérêt par les preuves de l'efficacité d'une méthode nouvelle. Les pêcheurs sont très opportunistes et imiteront ce que vous faites sans avoir été vos stagiaires. Ainsi la formation aura été donnée sans qu'il n'y ait eu de séance de formation. On efface ainsi tout complexe de supériorité ou d'infériorité.

* S'assurer et garantir le suivi des actions entreprises et des acquis: Dans le cas où les possibilités existent, doter les pêcheurs du matériel et équipement dont ils ont besoin sous forme de crédit pour leur permettre de mettre en pratique ce qu'ils ont appris.

ANNEXE 1: LISTE DES FORMATEURS

1. LEGURUN Jean-François Technologiste des Pêches
C/O F.A.O
2. TANIMOMO Pascal Technologiste des Pêches
Direction des Pêches - BENIN
3. AGBELELE Honoré Technologiste des Pêches
Direction des Pêches - BENIN
4. QUENUM Lambert Technologiste des Pêches
41 Rue le Touquet, FRANCE
5. DOSSOU Etienne Pêcheur Professionnel
B.P: 1960 Cotonou- BENIN
6. KOUKO Cocouvi Ligneur Professionnel ghanéen
B.P: 1960 Cotonou - BENIN
7. TOGBOSSI Xavier Maître Mécanicien
Direction des Pêches - BENIN
8. AZO Justin Maître Menuisier
B.P: 1960 Cotonou - BENIN
9. GIANI Emilio Technologiste des Pêches
C/O F.A.O
10. COACKLEY A.D.R Architecte Naval
C/O F.A.O
11. HOLLER P.T. Technologiste des Pêches
C/O F.A.O
12. PATENAUDE Marc Maître Mécanicien
C/O OCSD Cotonou
13. SHEVES G.T C.T.P Projet Modèle
C/O F.A.O
14. GALLENE Jean Technologiste des Pêches
C/O F.A.O - DIPA Cotonou

ANNEXE 2:

NOMBRE DE PERSONNES FORMEES

SECTION	STAGIAIRES	PERIODE
* Ligne à main	188	1963 - 1964
* Matelotage- Ramend.	64	1984 - 1986
* Navigation-Compas	15	" "
* Echo-sondeur	15	" "
* Ligne à main	82	1984 - 1986
* Filet maillant	82	" "
* Palangre poisson	6	Juillet 1988
* Palangre requin	10	1990
* Casier	6	1988
* Chalut	11	1987
* Mécanique	30	1984 - 1986
* Voile	10	1992
*Charpentiers de marine	7	1985 - 1996

Formation des nationaux à la pêche: L'expérience gambienne

par

Alhaji Jallow
Socio-économiste, DIPA

1. INTRODUCTION

Le potentiel du secteur des pêches comme contributeur essentiel à l'économie gambienne fut compris immédiatement après l'indépendance en 1965. La Direction des Pêches fut créée en 1967 au sein du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles d'alors. La Direction des Pêches offrait un service de vulgarisation de base et un service de crédit aux opérateurs économiques du secteur artisanal. L'effort des autorités concernées était limité. Ce qui a fait ressentir le besoin pour une participation plus concertée du secteur public dans la gestion et le développement de l'industrie des pêches. Le Gouvernement a réagi en élaborant un Décret sur les Pêches en 1977. Ce décret a établi un Département Technique des Pêches et l'a renforcé par des règlements et des objectifs clairs, en particulier l'accroissement des opportunités d'emploi dans le secteur.

L'industrie a continué de croître grâce aux efforts des secteurs public et privé. La croissance est due néanmoins aux contributions des pêcheurs étrangers constituant 60 % du nombre total de pêcheurs dans le pays selon les enquêtes-cadres de 1982 et 1984. Le Département des Pêches a considéré que le taux de 40% de Gambiens engagés dans la pêche était inacceptable en terme de base de production durable, considérant la situation précaire des pêcheurs étrangers qui peuvent rentrer dans leur pays à tout moment si leur situation économique ou leur statut de migrant sont menacés.

Ayant constaté la faible participation des gambiens, le gouvernement a opté pour la politique d'intervention directe en formant ceux-ci à la pêche afin de les rendre capables de concurrencer efficacement les étrangers si le besoin s'en faisait sentir. En avril 1984, la Direction des Pêches a relevé le défi de former les jeunes gambiens à la pêche. L'initiative a été facilitée grâce à une subvention du gouvernement japonais sous forme d'une grande quantité de matériels de pêche arrivés en 1982. Un maître de pêche local a alors commencé la formation des pêcheurs dans le village de Tanji grâce aux intrants et matériels de l'assistance.

En 1986, sur la demande du gouvernement gambien, le gouvernement japonais a mis à la disposition du programme un technicien des engins de pêche ainsi que des matériels d'assistance technique. Cette même année, une Unité des Engins de Pêche a été créée et placée sous la supervision de l'expert japonais assisté d'un Gambien. Cette Unité est chargée du programme de formation couvrant 6 villages côtiers. Les villages côtiers de Bakau, Brufut, Batokunku, Sanyang et Kartong sont désormais inclus dans le programme.

La formation des jeunes gambiens a commencé depuis onze ans. Mais le présent document passe en revue les dix premières années d'activité afin d'identifier les problèmes et faiblesses et de suggérer de possibles changements et intrants susceptibles d'améliorer le programme au cours de

la deuxième décennie qui vient de commencer. La structure, les revenus et le système d'indemnités, les problèmes et les changements recommandés ont été couverts dans ce document.

2. STRUCTURE DE LA FORMATION

Le programme forme les jeunes gambiens en technologie des pêches, capture du poisson, réparation et maintenance des engins de pêche, manoeuvre de bateau et de moteur hors-bord et engins de pêche. Sous la supervision de l'Unité des Engins de Pêche, la formation des stagiaires est assurée directement par des instructeurs sélectionnés avec l'appui du technicien des engins de pêche et du maître pêcheur local.

2.1 Les stagiaires

Les stagiaires sont généralement sélectionnés dans le village côtier où est basé le programme de formation. Ils sont répartis en unités de pêche comprenant au moins 3 stagiaires chacune, selon la méthode de pêche appliquée. Compte tenu de la très forte demande provenant des centres côtiers et récemment des centres urbains, la sélection comporte des séances d'interview pour départager les postulants.

Au total 60 stagiaires sont passés par le programme jusqu'en juin 1994, dont 48 certifiés pêcheurs par les instructeurs et le maître pêcheur. L'Unité de Crédit de la Direction a accordé des prêts aux groupes de pêcheurs certifiés pour l'achat du matériel de pêche. Depuis 1994, 40 nouveaux stagiaires ont été admis par le programme. Le profil présent et passé des stagiaires est montré dans les tables 1 et 2 ci-dessous:

Table 1: Programme de formation 1994 - 1996

Site de formation	Type de pirogue	Nombre de Stagiaires	Méthodes de pêche	Type de moteur
Bakau	13 m, FRP	8	Filet encerclant	Yanmar 27 ch.
Brufut	9 m. bordé bois	4	Filet de fond	Yamaha 15 ch.
Tanji	12,8 m FRP	8	Filet encerclant	Yanmar 27 ch.
Tanji	7,00 m FRP	4	Palangre	Yanmar 27 ch.
Tanji	7,00 m FRP	4	Filet dérivant	Yamaha 23 ch. (interne)
Batokunku	9 m. bordé bois	4	Filet de fond	Yamaha 8 ch.
Sanyang	9 m. bordé bois	4	Filet de fond	Yamaha 15 ch.
Kartong	9,00 m bordé	4	Filet de fond	Yamaha 15 ch.

Source: Unité de Technologie des Engins de Pêche, Département des Pêches.

Table 2: Programme de formation 1984 - 1994

Site de formation	Méthode de pêche	Période de formation	Nombre de personnes formées	Nombre de personnes certifiées
Tanji	Filet de fond	1984 - 85	4	3
Tanji	palangre/filet de fond	1985 - 87	4	3
Tanji	Filet de fond	1987 - 88	4	2
Tanji	Filet encerclant	1987 - 89	8	6
Tanji	Filet encerclant	1989 - 91	8	6
Tanji	Filet de fond	1989 - 91	4	3
Brufut	Filet de fond	1991 - 93	4	4
Sanyang	Filet de fond	1991 - 93	4	4
Kartong	Filet de fond	1991 - 93	4	4
Tanji	Filet de fond	1992 - 94		3
Tanji	Filet encerclant	1992 - 94	8	6
Tanji	Filet de fond	1992 - 94	4	4
TOTAL			60	48

Source: Unité de Technologie des Engins de Pêche, Département des Pêches.

2.2 Structure et durée

Tous les instructeurs en charge des différentes unités sont des pêcheurs gambiens sélectionnés pour leur connaissance des zones de pêche locales et leur longue expérience. Ils sont sélectionnés dans le village où est basé le programme. Actuellement, le programme a 8 instructeurs: 3 à Tanji et 1 dans chacun des cinq autres sites.

Après la sélection, chaque groupe de stagiaires reçoit des filets, des bobines de fils, des cordages, du plomb et des flotteurs pour confectionner leur propre filet de pêche sous la supervision des instructeurs. Les nouvelles unités réparent généralement les filets laissés par leurs prédécesseurs. Les opérations de pêche commencent alors après le montage et/ou la réparation des filets. Initialement, la formation durait 9 mois, mais les instructeurs l'ont étendue à deux ans à cause du taux d'échec élevé. La justification pour cette extension de la durée des stages est de former le plus grand nombre de pêcheurs qualifiés possible et non quelques rares élites. A la fin de la formation, les stagiaires subissent un examen pratique sur ce qui a été fait. L'Unité de Technologie des Engins de Pêche recommande les lauréats afin que l'Unité de Crédit leur accorde un prêt. Le prêt se fait sans apport personnel. Initialement, la nécessité d'avoir un aval n'était pas tellement contraignante. Récemment, la proposition d'une garantie par le Comité de Gestion du Centre de Pêche local a été faite. Si cette proposition est acceptée, elle pourrait améliorer le faible niveau de remboursement des prêts actuels.

2.3 Equipement utilisé

Le programme a commencé en 1984 avec deux bateaux en Fibre de Plastique Renforcé (FRP) qui faisaient partie du don du gouvernement japonais reçu par la direction au nom du gouvernement gambien en 1982. A la mi-1994, le programme disposait de quatre bateaux FRP et de quatre pirogues monoxyles construites à l'aide de planches. Leurs prix varient de 7.000 et 15.000 Dalasis (740 à 1.580 Dollars). Les bateaux FRP sont des dons avec un prix subventionné de 15.000 Dalasis pour les bateaux de 7 mètres et 30.000 Dalasis (3.160 Dollars) pour ceux de 12,8 mètres.

Les moteurs Yanmar de 27 chevaux et les moteurs internes Yamaha de 23 chevaux sont aussi des dons. Le prix du Yanmar est aussi subventionné. Les autres moteurs ont été achetés sur place selon le cours du marché.

Les autres équipements subventionnés fournis au programme sont les filets (filets maillants de fond et filets encerclants) flotteurs, cordages, plombs, bobines de fil, flotteurs gonflables, imperméables et gilets de sauvetage. Il sont fournis soit à travers la section du programme chargée de l'assistance technique ou à travers un prêt. Ceci rend aléatoire l'approvisionnement en équipements. Lorsqu'il y a une source d'approvisionnement, l'argent devant servir au remplacement du matériel est dépensé pour des activités qui, bien que liées au programme, pourraient être ignorées. Dans cette situation, une interruption momentanée de l'assistance pourrait perturber le programme de formation tout entier.

2.4 Revenu et allocations

Un agent des pêches est affecté sur le terrain à chaque unité de formation. Il enregistre le poids de la capture par espèce. Il enregistre aussi et garde les revenus issus de la vente. Les revenus sont collectés une fois par semaine et versés dans un compte de dépôt (le compte du programme de formation) au Trésor Public. Tous les achats et paiements sont effectués selon les règles du gouvernement en matière de finances.

A chaque fin de mois, ce compte est débité pour le paiement des allocations aux stagiaires et instructeurs. Le programme retient 50% de la somme totale collectée pour assurer la réparation et la maintenance de l'équipement. Les 50% restants servent à payer les allocations des stagiaires et instructeurs. Chaque instructeur reçoit 30% des 50% (c-à-d. 15%) et les stagiaires reçoivent 70% (35%). Les indemnités sont payées au travers d'une pièce comptable signée par chaque bénéficiaire. Ces pièces comptables étant toujours mises à la disposition des inspecteurs du fisc.

Ce système de paiement direct des allocations sur la base des revenus des unités est un bon stimulant pour les instructeurs et les stagiaires. Ceci les incite à travailler dur pour pouvoir bénéficier d'un meilleur revenu à chaque fin de mois. Mais les incertitudes de la pêche créent aussi des frustrations. Dans cette situation, les instructeurs sont confrontés à des problèmes. Ils doivent non seulement faire face aux obligations pécuniaires de leurs familles, mais aussi consoler les jeunes des unités qui sont généralement désespérés. A la suite de ces difficultés, il a été proposé que le gouvernement assure directement le paiement des allocations afin de garantir un revenu mensuel aux instructeurs et stagiaires. Cette proposition n'a jamais été acceptée parce qu'elle engendrera l'autosatisfaction au sein des unités et le budget du gouvernement ne pourra pas s'en accommoder, du moins pendant la période d'ajustement structurel.

3. CONTRAINTES

Plusieurs facteurs ont conduit le programme dans l'impasse. Ce sont entre autres des facteurs opérationnels tels que le coût du carburant, la vétusté des moteurs, les filets dérivants, l'état des matériels ainsi que les comportements et l'indiscipline des stagiaires.

3.1 Sélection des stagiaires

Il a été difficile au programme de regrouper des jeunes de différents horizons dans une même unité de pêche artisanale, ce qui requiert sacrifice, tolérance et travail en équipe. Les stagiaires qui avaient des expériences de la mer avec les pêcheurs locaux avant leur sélection ont accompli un travail satisfaisant et ont même aidé au changement du comportement de leurs collègues. Quant aux autres, ils ont eu du mal à travailler sous supervision permanente, spécialement lorsqu'ils avaient une tâche à effectuer sans les instructeurs. Certains groupes se sont finalement brisés sous l'effet de la tension et cela a affecté la bonne marche de certaines unités.

3.2 Indiscipline

Les stagiaires ont des idées discordantes sur la formation, du fait de l'inexistence d'un programme préparatoire à la formation. Ceci est valable surtout pour les stagiaires recrutés dans les zones urbaines et dans les grandes villes côtières. Il est très difficile à certains d'entre eux de se soumettre à leurs instructeurs. Ils considèrent le programme comme un apprentissage formel plutôt qu'une formation traditionnelle rigide appliquée à la pêche. Certains ont été expulsés du programme pour cause d'indiscipline. Ces expulsions ont réduit l'effectif de certains groupes qui n'ont pas pu bénéficier des facilités de prêt accordées en fin de programme parce qu'ils n'avaient pas l'effectif minimum de trois personnes requis. Par conséquent, la formation de certains s'est prolongée et a créé une incompatibilité au sein des nouvelles recrues. Les instructeurs et les superviseurs de l'Unité de Technologie d'Engins de Pêche ont fait des efforts louables pour rétablir la discipline au sein des unités.

3.3 Suivi et supervision

Le technicien des Engins de Pêche et son adjoint, et parfois le maître pêcheur, visitent les unités une fois par semaine. Lors de ces sorties, ils collectent aussi les revenus de la vente et contrôlent la gestion de certaines transactions. Évidemment, l'argent leur fait oublier les problèmes techniques qui se posent aux unités. Il faudrait plus d'une visite par semaine pour que instructeurs et stagiaires discutent correctement des questions essentielles pour la bonne gestion du programme.

Le programme n'organise aucun séminaire pour discuter des problèmes respectifs de chaque unité. Les séminaires pourraient servir également de forum de sensibilisation des stagiaires sur leurs responsabilités et les attentes de la Direction.

Il y a aussi un manque de suivi après la formation. L'impact de la formation dans le sous-secteur de la pêche artisanale a été mesuré seulement en terme de nombre de pêcheurs formés et de nombre de pêcheurs qualifiés au lieu de l'évaluer aussi en fonction de la production des pêcheurs formés. On devrait continuer l'enregistrement des captures commencé pendant la formation, ce qui permettrait aux autorités de mesurer la contribution du programme de formation à l'approvisionnement en protéines, un objectif essentiel de la politique gouvernementale en matière de pêche.

3.4 Maniement du matériel

L'assurance que le gouvernement remplacera tout matériel endommagé ou perdu en mer a contribué à la désinvolture des stagiaires eu égard au maniement des matériels fournis. Il est permis de faire des erreurs au cours de la formation, mais le nombre de matériels perdus par le programme témoigne d'une certaine négligence.

Cette situation s'est aggravée par la fréquente destruction des filets du programme par les opérateurs nocturnes de filet dérivant. Le problème posé par les filets dérivants concerne toutes les communautés de pêche sur la côte. Le programme devra s'y adapter en attendant qu'une solution soit trouvée. Sinon, la Direction des Pêches devra interdire cette méthode de pêche et prendre en compte les implications socio-économiques pour une partie des communautés de pêche.

3.5 Frais de carburant

Ces dépenses de fonctionnement des unités étaient réduites par une facilité de carburant hors-taxa dont a bénéficié le programme jusqu'au désengagement du gouvernement en 1994. Ce désengagement a eu pour conséquence l'accroissement des dépenses et la réduction des revenus nets des unités. Ceci s'est répercuté sur le revenu des stagiaires et instructeurs, ainsi que celui déposé sur le compte destiné à la formation. Malgré ses inconvénients sur les revenus, le désengagement du gouvernement a eu pour avantage le fonctionnement des unités sur la base du vrai cours du marché. Un suivi s'avère nécessaire pour maintenir la distribution des pourcentages fixés.

3.6 Moteurs hors-bord

Cela fait six ans que le programme utilise certains moteurs hors-bord. Du fait de leur âge, ces moteurs consomment plus de carburant et sont moins performants. Le prix du carburant et la distance avec les zones de pêches de plus en plus éloignée requiert des moteurs plus performants. Les pannes fréquentes augmentent les dépenses et réduisent les revenus. C'est la moindre des conditions que peut satisfaire le programme.

3.7 Prêts

La section du programme chargée des prêts est très généreuse. Les groupes de pêcheurs formés ou certifiés bénéficient de prêts pour l'achat de la totalité des équipements de pêche sans un premier versement, et dans la plupart des cas, sans caution. L'Unité de Crédit a eu du mal à recouvrer ces prêts, dont quelques-uns s'élèvent à plus de 70.000 dalasis (environ 7.500 Dollars). Les prêts dont les Comités de Gestion des Centres de Pêche sont garants ont été relativement bien remboursés à cause de la pression exercée par le Centre sur les bénéficiaires, ceci afin de préserver la crédibilité du Centre concerné. Le faible recouvrement des prêts réduit le capital de l'Unité de Crédit, ce qui n'est pas bon pour les stagiaires dont le stock de matériels accumulés grâce à des dons est presque épuisé. Ce qui veut dire que l'Unité de Crédit sera seule à leur accorder des prêts. Avec la fin ou la paralysie de la possibilité de prêt disparaîtra un important stimulant du programme de formation des pêcheurs. Ces derniers étant tous désireux d'obtenir un emploi à la fin de la formation.

3.8 Compétences en gestion

Les jeunes seraient de brillants opérateurs économiques s'ils maîtrisaient les techniques commerciales. Puisque le programme n'offre pas de formation dans ce domaine, il manque aux jeunes cet important élément pour leurs opérations. C'est aussi le cas des pêcheurs formés qui font d'importants prêts mais qui n'ont aucune notion sur le remboursement ni sur les autres besoins opérationnels.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Un nombre important d'étrangers est toujours impliqué dans le sous-secteur de la pêche artisanale en Gambie. L'incertitude inhérente à cette situation continue de menacer ce sous-secteur économiquement très important. Malgré la conséquence de l'accroissement du nombre de pêcheurs sur les ressources limitées du secteur, il est nécessaire de former les nationaux dans le domaine de la pêche non seulement pour concurrencer les étrangers, mais aussi pour pérenniser cette activité lorsque les étrangers décideront de quitter le pays.

Le programme de formation des pêcheurs initié par la Direction des Pêches a bien fait d'impliquer les Gambiens dans la pêche. Mais il faudra le modifier en vue d'une meilleure gestion et pour que les stagiaires en tirent un meilleur profit.

Cette modification peut se faire conformément aux recommandations suivantes:

- Sélectionner dans la mesure du possible tous les stagiaires dans un même village ou district afin de réduire l'incompatibilité entre les membres d'une même unité.
- Après la sélection, expliquer clairement ou écrire aux stagiaires la responsabilité qui leur incombe et les attentes de la Direction au cours d'un programme préparatoire à la formation.
- Introduire une période d'essai aux conditions rigides dans le programme pour réduire l'agitation des jeunes et les rendre plus disciplinés.
- En cas d'impossibilité de réduire le nombre de sites à trois, l'Unité de Technologie et d'Engins de Pêche devrait multiplier les visites de sites par semaine afin de suivre effectivement les opérations et discuter correctement des problèmes.
- Introduire une action de suivi après la formation en vue d'évaluer la contribution des pêcheurs formés à la production de l'ensemble du sous-secteur.
- Sanctionner la destruction ou la perte de matériel de pêche par négligence.
- Mettre fin à la subvention de carburant par le programme et poursuivre les activités sur la base du cours réel du marché en vue de préparer les stagiaires à une gestion autonome de leurs activités.
- Remplacer les moteurs vétustes le plus tôt possible.
- Que les Comités de Gestion de Centre soient garants pour les prêts accordés aux pêcheurs formés afin de renforcer l'action de suivi et pour exercer plus de pression sur les bénéficiaires en vue de les amener à un remboursement régulier des prêts. Introduire aussi un volet formation en gestion dans le programme.

Bilan des expériences en matière de formation des pêcheurs nationaux en Côte d'Ivoire

par

Mamadou Doumbia
Ingénieur Halieute
Sous-Directeur des Pêches

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, soucieux des problèmes de fixation des jeunes en milieu rural, a initié depuis 1960, de nombreux projets de formation et d'installation de jeunes dans différents secteurs.

Dans le secteur des pêches, le désintérêt manifeste des Ivoiriens a favorisé grandement l'arrivée et l'occupation des différents plans d'eau par les pêcheurs étrangers originaires des pays voisins: Ghanéens et Sénégalais en mer, Béninois, Togolais et Maliens en lagunes, sur les lacs, les fleuves et les rivières.

La faible implication des Ivoiriens dans la pêche justifiait donc à priori l'intérêt d'initier également dans ce secteur des projets de formation et d'installation conformément à la politique prônée par le Gouvernement.

Les premières expériences de formation et d'installation de jeunes ivoiriens dans la pêche datent ainsi de 1970 avec le démarrage par le Gouvernement de grands travaux d'aménagement comprenant entre autres la construction de barrages hydro-électriques, notamment à Kossou sur le fleuve BANDAMA et plus tard à BUYO sur le fleuve SASSANDRA.

La réalisation de ces barrages et leur mise en eau ont entraîné le déplacement de nombreuses populations dont les terres avaient été touchées par l'extension des eaux des lacs.

Le lac de Kossou (800 km² de superficie) en particulier, a sinistré environ 75.000 personnes, essentiellement des agriculteurs qui ont été réinstallés à proximité du plan d'eau.

Considérant donc les potentialités halieutiques importantes du lac, le Gouvernement a souhaité reconverter à la pêche une fraction aussi importante que possible de ces populations déplacées et sinistrées.

L'objectif visé par le Gouvernement était double:

- améliorer les conditions de vie des populations sinistrées en leur procurant de nouveaux revenus par la pratique de la pêche,
- installer le plus vite possible ces populations autochtones sur le plan d'eau avant que celui-ci ne soit colonisé par les pêcheurs professionnels étrangers.

Ces missions de reconversion à la pêche des populations sinistrées furent confiées aux sociétés d'Etat créées spécialement à l'époque par le Gouvernement pour, d'une part, construire les barrages hydro-électriques, et d'autre part, pour organiser et conduire les programmes de développement dans les régions, en l'occurrence l'A.V.B. l'Autorité pour l'Aménagement de la vallée du Bandama, pour le lac de Kossou) et l'ARSO l'Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest pour le lac de Buyo).

Le projet de formation sur le lac de Kossou s'étala de 1971 à 1979 et celui sur le lac de Buyo de 1981 à 1990.

Dans le cadre de ces opérations, l'AVB bénéficia d'une assistance technique de la F.A.O (Projet PNUD/AVB/FAO N° IVC-526) tandis que l'ARSO recevait un appui financier de la Caisse Centrale de Coopération Economique (aujourd'hui la Caisse Française de Développement).

La politique d'intervention adoptée par les deux projets s'articulait autour des axes suivants:

- la formation d'encadreurs ou de conseillers-pêche,
- le recrutement et la formation des candidats-pêcheurs,
- l'équipement et le suivi des pêcheurs,
- l'installation des pêcheurs formés dans des villages créés autour du lac.

Malgré les efforts consentis à la réalisation de ces différents programmes de formation, le bilan n'a pas été à la hauteur des résultats escomptés puisqu'en définitive, très peu de jeunes ivoiriens formés sont demeurés dans l'activité de la pêche.

La présente note tente donc de faire un bilan de ces expériences passées, en particulier sur le lac de Kossou ainsi que l'état d'une nouvelle expérience de formation de jeunes pêcheurs menée récemment sur le même lac.

I. L'EXPERIENCE DE FORMATION DE PECHEURS IVOIRIENS SUR LE LAC DE KOSSOU

1. Formation des conseillers-pêche

Afin de répondre au souhait du Gouvernement, l'A.V.B., a procédé à la formation de conseillers-pêche c'est à dire des encadreurs susceptibles de vivre la vie du paysan pêcheur dans son milieu et de faire passer son enseignement par le travail et l'exemple.

Le recrutement des candidats s'est fait parmi les jeunes de 21 ans au moins, du niveau du CM2 ou de la 4ème.

Les critères de présélection étaient les suivants:

- le goût pour la vie en plein air,
- la connaissance de l'eau, savoir nager,
- la sociabilité: contact facile, ouvert,
- la connaissance suffisante en calcul et en français
- parler et comprendre le baoulé (la langue locale de populations riveraines du lac).

D'autres tests d'orientation ont été imposés aux candidats, notamment:

- la capacité de raisonnement logique,
- la capacité à résoudre les problèmes concrets,
- l'habileté manuelle,
- la capacité d'attention et d'observation,
- la capacité d'apprentissage
- la motivation,
- le réalisme, l'adaptation au concret.

Le programme de formation des conseillers-pêche devait leur permettre de faire passer chez le paysan-pêcheur les principes de base en:

- montage et entretien des engins de pêche (filet et ligne)
- navigation et pêche sur le lac de Kossou,
- traitement des produits de la pêche,
- commercialisation.

Le Programme d'enseignement dispensé sur une durée de 6 à 9 mois comprenait donc les matières suivantes:

- Ichtyologie

- . généralités sur la biologie des poissons,
- . travaux pratiques de détermination des espèces

- Technologie des engins de pêches

- . différents types d'engins de pêche,
- . différents types de matériau,
- . fabrication, montage et réparation des filets, des palangres,
- . construction de pirogues, de pagaies.

- Technologie des produits de la pêche

- . construction de fumoirs
- . préparation du poisson
- . salage, fumage, séchage
- . conduite du feu
- . stockage du poisson fumé
- . mise sous glace.

- Techniques de pêche

- . pose de filet
- . vérification et relevage des filets
- . pose des lignes, des nasses
- . l'appât.

- Navigation

- . maniement et entretien de la pirogue
- . règles de navigation et de sécurité

- Natation

- . différentes nages
- . sauvetage et réanimation

- Hygiène

- . principales maladies causées par l'eau
- . causes, symptômes, traitement et précautions à prendre.

- Economie

- . notions sur le crédit, la commercialisation du poisson.

- Animation

- . notions en matière d'animation d'un centre d'activité de pêche.

Ce programme d'enseignement dispensé en école était complété par des stages pratiques (pêches expérimentales) et des visites de divers équipements et infrastructures de pêche sur le terrain.

A la fin de leur formation, les conseillers-pêche étaient affectés dans les différents villages riverains du lac créés pour servir de centres de formation des paysans-pêcheurs.

2. Formation des pêcheurs

Le recrutement des candidats-pêcheurs n'était pas soumis aux mêmes rigueurs de sélection que celles imposées aux conseillers-pêche. La raison tenait au fait qu'il fallait former le maximum de pêcheurs ivoiriens pour occuper le plan d'eau (objectif 1.000 à 2.000 pêcheurs).

Les candidats attirés par les campagnes de sensibilisation des conseillers-pêche étaient donc vite recrutés, la motivation réelle et la disponibilité des intéressés pour cette nouvelle activité étaient en définitive très peu prises en compte.

Les candidats étaient dans tous les cas recrutés parmi les populations riveraines sinistrées et soumis à une formation qui durait de 1 à 2 mois.

Au cours de leur formation, les candidats étaient initiés aux techniques de découpage, montage, réparation, pose et relevage des filets de même qu'aux techniques élémentaires de traitement et de conservation du poisson;

3. Equipement des candidats-pêcheurs

Les candidats recevaient pour leur formation des équipements (pirogues, filets) à crédit qu'ils devaient rembourser sur le produit de leur pêche.

Cet équipement des candidats-pêcheurs en formation visait à leur permettre surtout:

- d'être formés avec leur propre matériel;
- de connaître leur propre puissance de travail avant de passer, s'ils le désirent, à un équipement plus important.

Sur le lac de Buyo, les candidats pêcheurs étaient plutôt formés avec les équipements mis à la disposition du conseiller pêche.

Les produits pêchés au cours de la formation étaient vendus pour le compte des candidats et retenus sous forme d'apport personnel pour un équipement à crédit auprès de la B.N.D.A. (Banque Nationale de Développement Agricole) en vue de leur installation après leur formation.

Dans certains cas, les candidats restaient en formation jusqu'à réunir la totalité du fonds nécessaire à l'achat de leurs équipements d'installation. La durée d'une telle formation était longue (3 mois) et fastidieuse pour les pêcheurs qui étaient contraints à l'abandon avant la fin de la formation.

4. Bilan de la formation sur le lac de Kossou

Les moyens dégagés pour favoriser l'installation des ivoiriens dans la pêche sur le lac de Kossou ont donné des résultats largement en-deçà des souhaits du Gouvernement. Sur 2.000 pêcheurs formés, il n'en resterait aujourd'hui qu'à peine 200 sur l'ensemble des 2 lacs.

Les causes de ces échecs tiennent à plusieurs éléments, notamment:

- Le mauvais choix des candidats-pêcheurs dont la motivation et l'aptitude à se donner pleinement dans la pêche n'ont pas été suffisamment prises en compte lors du recrutement;
- Le manque de suivi et d'encadrement des pêcheurs formés et installés. La plupart des pêcheurs formés ont dû abandonner les villages-campements conçus et créés

pour leur installation en bordure des lacs. Ces campements ont par la suite été occupés par les pêcheurs étrangers;

- l'implication insuffisante des jeunes pêcheurs dans l'acquisition des équipements de pêche. Pour la plupart de ces pêcheurs issus des populations sinistrées, les équipements reçus étaient plutôt considérés comme des dons de l'Etat pour compenser les pertes subies du fait de l'ouverture du barrage. Ils accordaient donc peu d'intérêt à l'entretien de ces matériels et de surcroît, la mauvaise gestion de leurs affaires n'a pas permis de rembourser les prêts contractés auprès de la BNDA.
- Enfin, le manque de suivi des encadreurs qui ont fini par se livrer eux-mêmes à la pêche (face au désistement en cascade des pêcheurs formés) avant de tout abandonner progressivement à leur tour.

Ainsi, cette expérience de formation menée sur le lac de Kossou aura échoué par une mauvaise approche de la politique de formation adoptée qui n'a nullement pris en compte les motivations et prédisponibilité des populations-cibles pour cette nouvelle activité qu'est la pêche.

En effet, on a pensé qu'il suffisait de livrer aux jeunes contre leur gré des équipements complets (filets, pirogues et autres petits matériels) pour les maintenir sur place dans le métier de pêcheur.

L'expérience a montré que ces jeunes ne se sont pas sentis obligés de rembourser les crédits d'équipements contractés que certains d'ailleurs ont détournés à d'autres fins, s'ils ne les ont pas carrément cédés en location à des pêcheurs étrangers venus s'installer par la suite sur le lac.

Cependant, on peut regretter que les nombreux conseillers-pêche (une cinquantaine) formés dans le cadre de ces projets aient fini par abandonner leur activité faute de soutien après la liquidation par le Gouvernement des sociétés de tutelle.

C'est donc sur la base des résultats de ces premières expériences de formation de pêcheurs qu'a été initié en 1995 un autre projet de formation de jeunes pêcheurs dans trois localités riveraines du lac de Kossou: Tiébissou, Béoumi et Sakassou avec l'assistance technique d'une agence privée de formation (PARTENAIRE) et le financement par un organisme public d'appui à la formation professionnelle (le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle "FDFP").

II. EXPERIENCE DU PROJET PILOTE DE FORMATION DE JEUNES PÊCHEURS DES COMMUNES DE BEOUMI, SAKASSOU ET TIEBISSOU, RIVERAINES DU LAC DE KOSSOU

Cette nouvelle expérience de formation de jeunes pêcheurs a été initiée et mise en oeuvre par un cabinet de formation privé (le Cabinet PARTENAIRE) en étroite collaboration avec les Autorités administratives et politiques locales (les Maires et Sous-Préfets des localités concernées).

Le Projet a bénéficié de deux atouts majeurs:

- les échecs des expériences de formation passées qui commandaient une meilleure approche de l'expérience envisagée et basée sur l'implication et la participation suffisante des populations-cibles ;
- l'environnement économique du pays en 1995 qui ne présentait plus, contrairement aux années de croissance de 1970, les mêmes perspectives en matière d'emploi pour les jeunes, d'où l'intérêt manifesté par les candidats-pêcheurs pour exercer le métier de pêcheur.

1. Les critères de sélection des candidats-pêcheurs

Les critères de sélection retenus étaient principalement les suivants:

- être de nationalité ivoirienne
- avoir 18 ans au moins, 45 ans au plus
- être résident de la zone de pêche
- savoir nager
- être motivé par la pêche professionnelle
- avoir une bonne moralité.

En outre, les pêcheurs sélectionnés doivent consacrer plus de 70 % de leur temps à la pêche.

Au total, 135 candidats-pêcheurs ont été retenus et ont été répartis pour les besoins de la formation suivant le plan suivant :

- SAKASSOU : 60, soit 4 groupes de 15
- BEOUMI : 45, soit 3 groupes de 15
- TIEBISSOU : 30, soit 2 groupes de 15

2. Le programme de la formation et son organisation

Le programme de formation conçu visait à donner aux candidats-pêcheurs les notions essentielles sur :

- la technologie des produits de la pêche
- la technologie des engins de pêche
- les règles de navigation et de sécurité
- les pratiques de la pêche
- la réglementation sur la pêche.

La durée de la formation s'est étalée sur un mois et les formateurs ont été recrutés pour l'essentiel parmi le personnel technique des services de pêche locaux.

Les séances de formation ont été organisées sur place dans les localités de recrutement des candidats-pêcheurs pour éviter les cas de dépaysement connus dans les expériences de formation passées où les pêcheurs étaient déplacés dans des centres de formation créés en bordure des plans d'eau et quelquefois loin des villages des candidats pêcheurs.

3. Le contenu et la répartition des matières enseignées

MATIERES	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE JOURS
1. Pêche et législation	4	0,5
2. Natation et Secourisme	24	12
3. Canotage et entretien	8	1
4. Identification et connaissances du poisson	12	1,5
5. Montage des engins de pêche	24	3
6. Utilisation des engins de pêche	32	4
7. Sensibilisation aux statistiques de pêche	12	1,5
8. Conservation du poisson	12	1,5
9. Gestion d'une activité halieutique	24	3
10. Constitution et fonctionnement d'un GVC	24	3
TOTAL	176	31 = 1 mois

Le programme ci-dessus indiqué visait donc à donner l'essentiel de connaissances aux candidats-pêcheurs sur le secteur de la pêche.

Pour des raisons de contrainte budgétaire, le temps imparti à l'exécution du programme a été réduit à un mois, ce qui a dû poser quelques difficultés pour les candidats dans la compréhension satisfaisante de certains thèmes enseignés.

Les missions de suivi-évaluation devraient donc permettre de déceler les insuffisances éventuelles des pêcheurs formés et de les combler progressivement par des conseils appropriés sur le terrain.

4. Equipements des candidats-pêcheurs

Au cours de leur formation, les candidats-pêcheurs n'ont pas reçu d'équipements propres à eux.

La formation était assurée à l'aide des équipements pédagogiques financés par le FDFP, comprenant la pirogue, les pagaies et un lot de filets.

Ces équipements pédagogiques ont été rétrocédés à la fin de la formation au groupement constitué par les candidats pêcheurs afin de leur permettre de les exploiter collectivement pour leur propre compte en attendant de disposer d'un fonds suffisant pour acquérir de nouveaux matériels de pêche.

Les collectivités locales bénéficiaires du Projet se sont également engagées à créer des infrastructures indispensables à l'exercice des activités des jeunes pêcheurs formés (débarcadères, voies de communication au plan d'eau, marché de poisson, etc...) afin de maintenir intacte la motivation manifestée par ces derniers pour ce secteur économique.

5. Suivi des pêcheurs formés

Le suivi des jeunes pêcheurs a été confié aux agents techniques des services des pêches locaux qui effectuent cette mission en étroite collaboration avec le cabinet de formation, initiateur du programme, ainsi qu'avec les responsables des collectivités locales. Il s'agit de faire en sorte que les pêcheurs formés et installés dans leur nouveau métier ne se sentent pas subitement abandonnés.

Cette mission de suivi ne devrait cependant pas entraver l'objectif de la formation qui veut que les pêcheurs formés se mettent au travail dès leur sortie et fournissent des efforts de rendement pour réunir les fonds nécessaires devant leur permettre de s'équiper soit par eux-mêmes, soit avec l'appui d'une structure de financement bancaire sollicitée par eux.

Il convient de noter ici qu'il n'existe plus en Côte d'Ivoire de structure de financement spécifique pour le secteur agricole, la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole) ayant été depuis quelques années dissoute par le Gouvernement.

Les pêcheurs doivent donc désormais s'adresser aux banques commerciales dont malheureusement les politiques de financement ne sont pas du tout adaptées au secteur des pêches.

Cette difficulté de financement des équipements des jeunes pêcheurs formés pourrait donc s'avérer à terme comme une contrainte majeure à leur maintien dans le secteur si par ailleurs aucune mesure n'était envisagée par le Gouvernement.

III. CONCLUSIONS : QUEL AVENIR POUR LA FORMATION DES JEUNES IVOIRIENS DANS LA PECHE ?

L'intéressement des ivoiriens à la pêche reste aujourd'hui une préoccupation réelle pour le Gouvernement et les expériences rappelées ci-dessus démontrent bien la volonté manifestée par l'Etat dans ce domaine.

En effet, les expériences menées jusque-là en matière de formation de pêcheurs ivoiriens ont mis en évidence qu'en l'absence de motivation et d'implication suffisantes des candidats, aucun succès n'était possible malgré les dons de toute nature.

Cependant, il est rassurant pour l'avenir de constater que face à la crise économique actuelle qui persiste, au chômage qui augmente dans les villes et au nombre grandissant des sans-emplois, les Ivoiriens prennent de plus en plus conscience que la pêche peut aussi constituer un métier rentable au même titre que les autres secteurs de l'économie.

Ces Ivoiriens volontaires et mentalement préparés à exercer le métier de pêcheur pourront toujours bénéficier d'une formation dans le cadre de projets spécifiques comme celui réalisé dans les communes de Tiébissou, Sakassou et Béoumi.

Dans cette optique, il convient de souhaiter qu'en l'absence d'une structure de financement adaptée au secteur de la pêche, un fonds spécial de développement des pêches puisse être mis en place, lequel fonds pourrait avoir pour mission entre autres, d'apporter un appui à ces programmes de formation et d'installation des jeunes Ivoiriens dans la pêche.

La création du fonds cité fait actuellement l'objet d'une étude dont les conclusions sont attendues avec beaucoup d'espoir pour le développement futur du secteur des pêches en Côte d'Ivoire.

La formation des jeunes pêcheurs en Mauritanie

par

HATTI Maurice
B.P. 85 Nouakchott
République Islamique de Mauritanie

Introduction

En Mauritanie, la pêche industrielle a toujours été privilégiée au détriment de la pêche artisanale qui, il faut le souligner, ne représente que 10% des prises annuelles des produits halieutiques.

En 1989, après les incidents avec le Sénégal, le retour massif des rapatriés particulièrement démunis risquant d'augmenter le chômage, une cellule pour l'insertion de ces rapatriés a été mise en place. Cette cellule avait pour but de trouver du travail pour les rapatriés, sources de revenus pour eux et leurs familles.

La plus grande partie fut dirigée vers le monde rural. Environ cinq cents parmi les plus aptes subirent une formation sur le tas pour pratiquer la pêche artisanale.

Première formation

Dans les villages Imraguen de Blawakh, Lemseïd, Tioulit, M'Haijrat, J'Reiff furent installés des rapatriés.

Une formation sur le tas, au contact des pêcheurs Imraguen, leur a permis d'apprendre les rudiments de la pêche artisanale.

Cette formation de trois mois leur a permis d'acquérir des embarcations et avec la pratique, la plupart sont devenus pêcheurs. Le financement de cette formation fut acquis avec le concours de la Caisse Française de Développement.

Deuxième formation

Grâce à la FAO, une formation d'urgence à Blawakh (village situé à 55 km au Nord de Nouakchott) a permis à cent cinquante rapatriés, à raison de cinquante tous les trois mois, d'apprendre le métier de pêcheur (financement TCP/MAU/0051: Programme de formation d'urgence en pêche artisanale).

A la fin de la formation, les stagiaires ont eu des attestations de fin de stage et ont pris contact avec le secrétariat exécutif à la réinsertion dont ils dépendent.

Troisième formation

Le Projet de Développement de la Pêche Artisanale-Sud et le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (Direction de la Pêche Artisanale) ont, durant trois mois, financé un complément de formation aux rapatriés du Sénégal.

Le coût total de la formation pour cinquante rapatriés est de 2.256.000 Ouguiya à Bawakh, site choisi pour l'avantage qu'il offre d'être dans une zone où la mer est calme et pour les possibilités de mouillages sûrs. Il est également près des lieux de pêche et favorise ainsi des coûts de fonctionnement moindres en carburant. Ce village est accessible à marée basse et la piste est praticable en toutes saisons.

Ces différentes formations sur le tas ont permis à plusieurs centaines de personnes d'apprendre les rudiments de la pêche artisanale.

Le Projet de Développement de la Pêche Artisanale-Sud dans les prochains mois doit initier cinquante apprentis pêcheurs tous les six mois durant trois ans. Deux sites ont été retenus:

1. Blawakh

A Blawakh, la mer est calme et permettra une première phase sans grand risque pour les apprentis.

2. PK 28 au Sud de Nouakchott

La mer, souvent agitée à cause de la barre, permettra un complément de formation après trois mois d'apprentissage dans le premier site. Ceci permettra aux apprentis pêcheurs de se familiariser avec les difficultés futures qu'ils pourront rencontrer au cours de leur carrière.

L'ensemble des bâtiments sur les deux sites est achevé, les embarcations avec moteur et filets sont sur place. Dès la fin du recrutement actuellement en cours, le projet pourra démarrer.

BUT DU PROJET

Dans le cadre du projet Pêche Artisanale, une attention toute particulière est apportée à la formation professionnelle des futurs patrons de pêche et des pêcheurs artisans.

Capacités générales

- L'information,
- Le traitement
- La prise de décisions
- Le savoir-faire professionnel et le savoir technologique associés.

Enseignements généraux

- L'étude du vocabulaire de base utilisé par les gens de la mer
- La lecture et la compréhension de texte
- Le calcul de pourcentage

- Le calcul d'intérêt
- La connaissance de l'embarcation
- La connaissance des moteurs
- La navigation, la sécurité
- La connaissance des espèces de poisson
- L'initiation à la gestion.

Enseignements pratiques

- Le laçage
- Le matelotage
- Le ramendage
- Le dépannage

Modèles et caractéristiques des embarcations

- L'entretien et la réparation quotidiens (après utilisation).
- L'entretien annuel
- La conduite de l'embarcation.

Navigation, orientation et sécurité

- Les règles de barre
- La route à suivre
- Les feux et marques des navires
- L'utilisation des instruments de navigation
- Les signaux de détresse
- Les matériels de sécurité
- Les premiers gestes de secours d'urgence
- Les règles d'hygiène à bord et à terre.

Gestion

- La répartition des parts après déduction des frais
- La technologie des engins de pêche
- Les filets droits, les filets maillants, trémails
- Les lignes
- Les palangres
- La connaissance de différentes tailles d'hameçons.

Le recrutement des apprentis pêcheurs se fera sur la base d'une promotion tous les trois mois, à raison de cinquante apprentis par promotion.

Commission de recrutement

- Le Directeur de la Pêche Artisanale
- L'expert, chef de projet
- Les spécialistes de la formation maritime

Critères retenus en priorité pour la sélection des candidats

- La motivation
- l'expérience
- l'âge et la condition physique
- l'aptitude à la vie en mer
- le niveau de formation scolaire et professionnel

Les élèves issus d'un milieu maritime pourront devenir opérationnels très rapidement.

Les autres élèves pourront assimiler l'enseignement dispensé grâce à un encadrement très serré et un entraînement permanent.

La formation sera assurée, pour l'essentiel, par les patrons et moniteurs de pêche recrutés à cet effet.

Grâce au Projet de Développement de la Pêche Artisanale-Sud et pour la première fois, une formation adaptée et conforme aux normes sera dispensée et permettra à beaucoup de personnes de trouver un emploi et augmentera dans des proportions notables leur niveau de vie ainsi que ceux du secteur informel qui vivent de la pêche artisanale.

ANNEXE 1

FORMATION DES PECHEURS (extraits tirés du rapport d'évaluation)

Page 22

3.5. POPULATION ET DISPONIBILITE EN MATIERE DE CANDIDATS PECHEURS ARTISANS

3.5.1. La zone du projet peut dégager un excédent en ressources de 6.700 tonnes par an, que l'on se propose d'exploiter après la formation de nouveaux pêcheurs. Le recrutement des élèves pêcheurs artisans ne posera pas de problème. En effet, le projet pourra recruter des volontaires parmi les anciens pêcheurs continentaux, parmi les 1.300 inscrits maritimes de Nouadhibou en instance d'embarquement pour la pêche industrielle et, parmi les 130.000 chômeurs de Nouakchott et de Nouadhibou. Une enquête rapide réalisée par la mission de préparation sur un échantillon représentatif de 102 jeunes chômeurs de Nouakchott a montré que près de 70% des jeunes sont prêts à suivre une formation dans le secteur, et parmi eux également, 70% ont déclaré vouloir acquérir en commun avec leurs collègues, leurs moyens de production, et 50% ne trouvent aucun inconvénient à habiter dans des campements à proximité des sites du projet.

Page 25

Composante A: Formation des pêcheurs

4.3.1 La formation donnée aux pêcheurs sera fondamentalement pratique: elle se déroule entièrement sur la plage et en mer. Il importe, en effet, que les apprentis opèrent dans des conditions de travail aussi semblables que possibles à celles de leur futur métier. C'est la raison pour laquelle il est prévu trois bases de formation présentant un éventail représentatif de ces conditions. La formation sera répartie en deux sous-programmes

- i) un sous-programme Imraguen intéressant 160 jeunes pêcheurs et consistant à suivre et à encadrer les acquéreurs des 20 yoles financées par le volet crédit (voir composante B), pendant la première année d'exploitation ;
- ii) Un sous-programme "Nouveaux pêcheurs" destiné à 340 volontaires intéressés par la pêche artisanale (voir paragraphe 5.2.3)

Page 36 et 37

Formation des Pêcheurs

5.2.3. Le recrutement des apprentis-pêcheurs du sous-programme "nouveaux pêcheurs" se fera sur la base d'une promotion tous les 3-4 mois, à raison de cinquante

apprentis par promotion. Les candidatures seront sélectionnées par une commission de recrutement présidée par le Directeur de la formation du MPEM et comprenant le Directeur de la Pêche Artisanale, le chef de projet et son homologue, ainsi que des professionnels (SPPAM représentants des communautés de pêcheurs ; etc)

Les choix de cette commission ne pourront être modifiés que sur décision du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM).

Ces apprentis seront recrutés parmi:

- de jeunes pêcheurs fluviaux sans emploi;
- les jeunes chômeurs sans spécialité;
- et les marins en attente d'embarquement sur la flotte industrielle.

Pour la sélection des candidats , seront retenus en priorité:

- la motivation,
- l'expérience déjà acquise,
- les affinités maritimes,
- l'âge,
- le niveau de formation notamment sur le plan technique,
- l'aptitude à la vie en mer,
- etc...

5.2.4 Après une formation de base de trois mois sur le site de Blawakh, les apprentis seront répartis en deux groupes sur chacun des deux sites du sud (vingt apprentis en moyenne par groupe compte-tenu des défections et des exclusions disciplinaires éventuelles). La formation sur ces sites serait également de trois mois. L'objet global de cette formation est de :

- i) habituer progressivement les apprentis à la mer d'abord dans le nord où il n'y a pas de barre, puis dans les bases du sud où la barre est forte;
- ii) les faire pêcher dans l'optique d'une activité commerciale;
- iii) aider les anciens élèves à débiter comme nouveaux pêcheurs privés après acquisition à crédit d'une pirogue et du matériel de pêche nécessaire.

5.2.5. Pendant la période de formation, l'exploitation des pirogues-écoles se fera suivant le système traditionnel avec rémunération des équipages à la part, c'est-à-dire proportionnellement à la valeur des captures.

En d'autres termes, les frais de sortie en mer (le carburant et la nourriture de l'équipage) sont déduits du produit de la vente.

La moitié de ce solde revient à l'armateur (ici le projet) qui aura à déduire certains frais fixes (entretien, répartition, assurances).

Le reste de cette moitié sera également divisé en deux, une partie sera versée sur un compte devant servir à constituer l'apport initial des stagiaires qui auront été jugés les plus aptes à bénéficier d'un prêt d'installation. L'autre servira de fonds de garantie pour les prêts d'installation.

L'autre moitié du solde sera répartie entre les membres de l'équipage, c'est-à-dire le moniteur pour lequel cette part constituera un complément de salaire et les stagiaires.

Page 38

INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENTIS-PECHEURS

5.2.10. Les apprentis seront sensibilisés dès leur formation :

- à l'intérêt des regroupements coopératifs notamment pour la centralisation de l'achat de leurs intrants de pêche,
- à l'accès du crédit,
- à la commercialisation du poisson,
- à l'organisation générale des campements de pêche.

Cette sensibilisation sera confiée à l'animateur communautaire recruté dans le cadre du projet, qui aura également pour mission de suivre les apprentis pêcheurs après leur formation et de favoriser leur insertion professionnelle. Le suivi technique des anciens élèves sera assuré par le maître-pêcheur principal et les maîtres-pêcheurs en second;

5.3. Personnel, formation et incitations

5.3.1. L'exécution du projet requerra le recrutement d'une trentaine de personnes. Il s'agit d'abord du personnel qui assurera le support logistique du centre de formation dont le recrutement ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Le personnel d'encadrement des apprentis pêcheurs comprendra un maître pêcheur recruté internationalement, quatre maîtres-pêcheurs en second et 22 moniteurs qu'ils est prévu de recruter en Mauritanie ou au Sénégal dans les communautés de pêcheurs artisans. L'animateur communautaire sera également recruté sur une base sous-régionale.

5.3.2 L'encadrement pédagogique sera assuré en cascade: le maître-pêcheur principal assurera l'encadrement des maîtres-pêcheurs en second qui à leur tour encadreront les moniteurs qui seront chargés quant à eux de la formation des apprentis-pêcheurs.

Justification

- 7.1.2. Formation: Le recrutement des élèves artisans-pêcheurs sera facile (voir paragraphe 3.5.1). Le projet leur assurera la formation suivante: confection, entretien et utilisation des engins de pêche, entretien des pirogues et moteurs hors-bord, navigation.

La plupart des élèves étant d'anciens pêcheurs, ils assimileront donc très vite l'enseignement qui sera dispensé. Pour les autres, l'encadrement très serré comprenant un moniteur pour cinq élèves permettra également une assimilation très rapide de l'enseignement dispensé et une formation de bonne qualité. Il s'agit d'une formation essentiellement pratique, bien adaptée aux objectifs poursuivis.

LE CHOIX DES TECHNOLOGIES DE PECHE

Dans leur majorité, les technologies de pêche qui seraient appliquées au cours de la formation sont déjà connues en Mauritanie. Ces technologies sont appropriées et, en réalité, peu de nouvelles technologies adaptées à la pêche artisanale Mauritanienne sont nécessaires. Les nouvelles techniques enseignées aux nouveaux pêcheurs par le Projet seraient les suivantes:

<u>Techniques</u>	<u>Espèces-cibles</u>
Palangre verticale	Poissons démersaux et pélagiques
Turlottes	Calmars
Dispositifs d'agrégation	Pélagiques
"Mitraillette"	Pélagiques
Nasse-barrage	Langouste verte

Le projet apporterait cependant une importante amélioration technologique par le fait qu'il formerait les nouveaux pêcheurs à pêcher jusqu'à l'isobathe des 100 m, c'est-à-dire en des parages peu ou pas exploités par les pêcheurs artisans traditionnels mauritaniens. L'acquisition de cette capacité leur serait assurée grâce à une formation en matière de pilotage, écho-sondage et sécurité.

ANNEXE 2

MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE SUD

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA FORMATION DES NOUVEAUX PECHEURS SUR LES BASES DE BLAWAKH ET DU PK 28

Le présent règlement s'applique aux nouveaux pêcheurs en formation sur les sites de Blawakh Nord et du PK 28 Sud. Il est librement accepté par chaque élève qui en a pris connaissance au préalable.

Il définit:

- le but de la formation et sa durée, le programme de formation,
- l'encadrement administratif et technique,
- les conditions de vie dans les bases,
- le matériel didactique,
- les droits des nouveaux pêcheurs
- les obligations des nouveaux pêcheurs

I. OBJECTIFS ET FORMATION

Article 1

Objectif: Le projet assure une formation pratique qui doit permettre d'assurer l'insertion économique et professionnelle des élèves dans le secteur de la pêche artisanale.

Article 2

L'encadrement sur chaque base se compose de deux patrons de pêche et de six moniteurs de pêche;

Les directives données par ces techniciens tant a terre qu'en mer doivent être exécutées. Tout refus d'exécution sera considéré comme une faute grave qui sera sanctionnée.

Article 3

Conditions de vie sur les bases.

Equipement individuel

Durant leur présence effective à Blawakh et dans le PK 28, chaque élève reçoit un équipement se composant de:

- 1 matelas;
- 1 couverture;
- 1 ciré et le matériel de pêche (ligne, hameçons etc...).

Équipement par chambre : (réchaud à gaz, bols, marmites etc...)

Les matelas, les couvertures et le matériel dans les chambres sont la propriété du projet, ils sont prêtés aux élèves. A ce titre, ils doivent être bien entretenus et rendus en bon état au Projet. En cas de perte ou de vol, l'élève responsable sera mis en demeure de rembourser.

Obligation des nouveaux pêcheurs

Discipline: Durant les heures de travail, le boubou est formellement interdit. En mer, chaque élève doit porter son ciré. Le travail commence le matin à 6h. Les tâches sont distribuées par les responsables techniques, patrons et moniteurs.

Le travail à terre se termine à 15 h, cependant, s'il y a du travail à faire (remonter les embarcations, débarquer, nettoyer, entretien, préparer la prochaine sortie etc...), tout le monde doit y participer et il n'y a pas d'heure.

Le métier de pêcheur n'a pas d'horaire et l'obligation de pêcher du poisson est impératif. Les absences sans autorisation préalable ou tout refus de travail à terre ou en mer seront sévèrement sanctionnés.

Article 4

Matériel Didactique

Enseignements théoriques et technologiques

L'évaluation permanente se fera pour les matières théoriques et technologiques des enseignements principaux à terre.

A l'issue des trois premiers mois de la formation, les candidats subiront une épreuve théorique générale portant sur la navigation et une épreuve pratique comprenant les manoeuvres courantes de navigation.

A l'issue de la formation et pour l'obtention de leur attestation, les candidats, outre le contrôle permanent, subiront une évaluation globale tant au niveau théorique que pratique.

Un jury constitué des membres des directions de la pêche artisanale, de la formation maritime et de professionnels qualifiés, consolidera l'évaluation finale afin d'établir une liste de candidats éligibles au crédit d'équipement pour la pêche.

Article 5 Droits des nouveaux pêcheurs

Les nouveaux pêcheurs bénéficient d'une bourse mensuelle qui leur permettra de subvenir à leurs besoins pendant la formation.

Sur les deux bases, des boutiques existent où des achats peuvent être effectués, mais les élèves sont libres de se ravitailler soit sur les bases soit à Nouakchott.

Les élèves qui se ravitaillent sur place sont tenus de régler leurs crédits sans retard, dès le règlement de leurs bourses aux commerçants.

Le comportement des nouveaux pêcheurs vis-à-vis des populations des bases (Imragen à Blawakh, pêcheurs au PK 28) doit être correct et toute infraction à cette règle sera sévèrement sanctionnée.

L'agent communautaire veillera tout particulièrement à l'application de cette règle qui est primordiale.

Article 6 Durée de la formation et assurance

La formation de base comprendra deux parties:

1. 3 mois à Blawakh - mer calme
2. 3 mois au PK 28 - mer agitée avec barre

La formation sur ces deux bases permettra aux élèves de s'initier à leurs activités futures à la mer sous toutes ses formes

- Les soins de premier secours seront donnés aux élèves en cas de nécessité,
- Une assurance contractée pour chaque élève avant le début de la formation permettra en cas d'accident ou de maladies graves durant la formation, le règlement des frais d'hospitalisation.

Expériences en matière de formation des pêcheurs au Nigéria: une étude de cas

par

ADEBIYI, O.F* et ISEBOR, CE**

* Direction Fédérale des Pêches-Lagos, Nigéria

** Institut Nigérien d'Océanographie et de Recherche Maritime, PMB 12729, Victoria Island, Lagos, Nigéria.

RESUME

Au Nigéria, les pêcheurs reçoivent une formation à la fois en méthode formelle et informelle d'utilisation d'équipement de dernier cri, compte tenu du coût des intrants et des conditions de vie des personnes concernées. Le Gouvernement Fédéral par l'intermédiaire du Ministère Fédéral de l'Agriculture et des Ressources Naturelles organise une formation à l'intention de ceux qui exercent le métier. Une formation formelle est aussi organisée à l'intention des débutants sortis du cours secondaire via le Collège de Pêche et de Technologie Maritime. Le Collège Fédéral de Pêches et de Technologie Maritime organise des cours réguliers de Sciences Nautiques, Mécanique marine, et de pêche sanctionnés par l'obtention du Diplôme National (ND) et du Diplôme National Supérieur (HND).

La Direction Fédérale des Pêches organise une formation sur le tas à l'intention du personnel qualifié et semi-qualifié déjà sur le terrain, ainsi que leurs agents de vulgarisation pour aider à la dissémination des informations aux pêcheurs analphabètes débutants ainsi qu'aux pêcheurs qualifiés.

Ces cours visent principalement à former les pêcheurs aux nouveaux modèles ou aux appareils, attirails et moteurs hors-bord perfectionnés. A cela s'ajoute la volonté du Gouvernement Fédéral d'accroître la production du poisson. Par conséquent, les pêcheurs recevaient des intrants subventionnés. Une formation a dû être organisée à l'intention des artisans et du secteur privé en vue d'une utilisation maximale des intrants.

INTRODUCTION

Avec l'accentuation de la sécheresse dans les régions septentrionales et la croissante demande en sources de protéine à bon marché, le Gouvernement Fédéral a décidé d'accroître la production du poisson en exhortant beaucoup plus de personnes à faire la pêche. De plus, les poissons congelés, séchés ou mis en boîte devenaient de plus en plus chers et étaient hors de portée du commun des gens. Alors, pour encourager leur production, le Gouvernement Fédéral fournissait des intrants subventionnés à tous les Etats du pays.

Le pays est arrosé par beaucoup de fleuves et dispose d'une façade maritime dans la zone méridionale. Deux grands fleuves divisent le pays en trois. Ce sont le Niger et le Benué qui ont été gonflés davantage par d'autres fleuves importants. Le Lac Tchad et le Lac artificiel Kaniji contribuent aussi à la production du poisson au Nigéria.

Au total, le Nigéria dispose d'une étendue d'eau de 12.487.817,65 hectares (Ita et al 1985). En vue d'assurer l'autosuffisance alimentaire, le Gouvernement Fédéral conduit divers programmes, surtout dans le secteur rural, pour accroître la production agricole y compris les pêches. Parallèlement à la modernisation des attirails, appareils et méthodes de pêche, les pêcheurs locaux reçoivent des notions sur leur maintenance et sur les techniques de manoeuvre.

Pour atteindre ces objectifs, le Ministère Fédéral de l'Agriculture et des Ressources Naturelles ainsi que les Coopératives Agricoles ont procédé à la mise en oeuvre de divers projets de pêche approuvés tels que:

- Le projet de Développement Intégré des Pêches en zones Rurales
- Collèges Fédéraux de Pêches à Lagos et New Bussa
- Projet de Développement des Ports de Pêche/Jetées Terminales et autres infrastructures de littoral
- Projet de Développement de l'Aquaculture.
- Traitement et Utilisation du poisson de la post-récolte et le Service d'Information sur les Pêches.
- Inspection des Pêches et Approvisionnement d'Equipement.

Le PNUD et la FAO n'apportent qu'une assistance technique à ces projets. Ainsi, en deux ans de formation dans le collège, ceux qui exercent déjà le métier reçoivent un enseignement formel et informel. L'enseignement formel conduit à l'obtention d'un diplôme.

A- Les Cours

1. Un cours d'initiation à la construction de petits bateaux de pêche en fibre de verre (GRP) organisé au chantier de construction de bateaux de Igbokoda dans l'Etat de Ondo du 20 au 31 Mai 1986 sous les auspices du PNUD/ de la FAO, du Programme de Développement des Pêches Artisanales et Côtières, Direction Fédérale des Pêches, Lagos.

2. Un cours sur la construction de petits bateaux de pêche en bois et mécanisés organisé au chantier de construction de bateaux de Igbokoda du 16 au 27 juillet 1990 sous les auspices de la FAO/ du PNUD.

3. Un cours d'initiation à la pêche avec de petits bateaux en bois et en fibre de verre, mécanisés organisé au chantier de construction de bateaux de Igbokoda Etat de Ondo, du 5 au 10 juillet 1993

4. Un cours sur la construction de petits bateaux de pêche en bois et en fibre de verre mécanisés, organisé au chantier de construction de bateaux de Igbokoda, Etat de Ondo du 28 Novembre au 2 Décembre 1994.

Ce projet résulte d'un accord tripartite d'assistance au Projet de Développement Intégré des Pêches en zones Rurales entre le Nigéria, le PNUD et la FAO.

Création du chantier de construction de bateaux:

La création d'une infrastructure pilote de construction de bateaux en fibre de verre ou en bois à Igbokoda en 1985 témoigne de l'engagement du Gouvernement à accélérer les plans de transfert de la technologie de construction de bateaux modernes aux portes des nombreux pêcheurs artisans, contremaîtres et menuisiers désireux d'acquérir des connaissances en construction de bateaux. Ainsi ce cours vise à enseigner aux participants les diverses méthodes de construction de bateaux modernes et durables, adaptés aux conditions côtières, à partir du bois et du fibre de verre disponible aux pêcheurs artisanaux.

Cette initiative se justifie par le fait que les pirogues de pêche indigènes sont *trop petites*, d'une capacité de pêche limitée et les méthodes de pêche utilisées requièrent une main d'oeuvre intensive. De plus, les arbres servant à la construction des pirogues de pêche étaient sérieusement menacés du fait de la rareté des arbres adéquats. Par conséquent, entre 1982-1985, la Direction Fédérale des Pêches a introduit, à travers le projet, de nouveaux types de pirogues et bateaux de pêche perfectionnés, adaptés aux différentes zones de pêche, équipés de matériaux de verre, et qui sont de loin supérieurs aux pirogues en bois. Les efforts fournis par le gouvernement à ce sujet ont conduit à l'introduction des pirogues de plage du type Ghanéen dans l'Etat de Lagos, des pirogues GRP en forme de banane dans les Etats de Ondo et de Ogun, ainsi que l'introduction des petits bateaux de pêche motorisés dans les autres états maritimes.

L'introduction de ces types de bateaux a été suivie des efforts d'acquisition de connaissances techniques sur la construction et la maintenance de ces bateaux en plus des techniques de manoeuvre.

Par conséquent le cours avait pour objectif non seulement la formation des opérateurs de bateaux de pêche et le personnel de vulgarisation, mais aussi les techniciens en construction de bateaux, en fabrication des engins de pêche et en maintenance etc

LES ACTIVITES

1. Cours d'initiation à la construction de petits bateaux de pêche en fibre de verre

Composition et profil des stagiaires;

Nombre de participants: 15

Tranches d'âge 25 - 45 ans

Origine: Lagos, Ogun, Ondo, Delta et Edo

Niveau d'instruction: Barreur, Patrons, Diplômés d'études supérieures, Diplômé.

Genre: 93% hommes, 6,7% femmes.

Désignation des participants par ordre de supériorité:

- 1°) Officier principal des pêches (1)
- 2°) Officier des pêches (1)

- 3°) Assistants des pêches (3)
- 4°) Contrôleur général des pêches (1)
- 5°) Contrôleur des Pêches (4)
- 6°) Patrons (3)
- 7°) Plaqueur/ constructeurs de Monk (2)

Le plan schématique du cours se présente comme suit:

- Présentation et construction de petits bateaux de pêche.
- Introduction aux travaux pratiques au chantier de construction de bateaux.
- Notion de lignes et de hauteur.
- Théorie de la construction de bateaux en fibre de verre.
- Introduction aux travaux pratiques de construction de bateaux en fibre de verre.
- Construction de bateau en fibre de verre.
- Travaux pratiques sur les bateaux plastiques renforcés de verre (GRP). 66% du temps sera consacré aux travaux pratiques de construction de bateaux.
- Tournées à Aiyetro (chantier communautaire de construction de bateaux).
- Bateaux de pêche de petite envergure.

2. Cours Technique de Construction de bateaux

But: Actualiser les connaissances en matière de construction de petits bateaux de pêche mécanisés.

Etats impliqués: Ondo, Ogun, Lagos, Bendel, Rivers et Cross River (Etats maritimes)

Nombre de participants: 21

Genre: 3 femmes, 18 hommes

Age: 25-50 ans

Désignation des participants:

- 1°) Officier de pêche (1)
- 2°) Contrôleurs généraux des pêches (2)
- 3°) Contrôleur des pêches (6)
- 4°) Assistant des pêches (1)
- 5°) Contremaître (1)
- 6°) Maîtres de quart (3)
- 7°) Superviseur des pêches (1)
- 8°) Surveillant des pêches (1)
- 9°) Menuisier (1)
- 10°) Matelot de pont (1)

Éléments de motivation après la formation: Néant.

Contraintes: Manque de suite, des cours de suivi, de supervision et de motivation.

Niveau d'instruction: Titulaires du diplôme, du certificat d'études primaires, du premier certificat de fin d'études primaires, analphabètes qualifiés.

3. Cours sur la construction des petits bateaux de pêche en bois et en fibre de verre

Contenu du cours:

- Localisation des pannes de moteurs hors-bord, réparation et maintenance de routine.
- Travaux pratiques sur les moteurs hors bord.
- Travaux pratiques sur l'utilisation de moteur hors-bord, entretien et maintenance d'instruments manuels, machines fonctionnant à base de bois et d'instruments électriques portatifs.
- Lecture de dessin simple et préparation de plateformes élevées.
- Elévation des pirogues de pêche.
- Sélection, entassement et humidification du bois etc... Préparation et entassement des planches.
- Montage du cadre, type de planche.
- Planches/ bateau de pêche assurant le transport.
- Construction de bateau en fibre de verre.
- Travaux pratiques sur les bateaux GRP.
- Tournées dans les villages de pêche.
- Installation des moteurs à-bord, réservoirs de carburant, les hampes etc..
- Bateaux de pêche de petite envergure.
- Peintures et antirouilles.
- Le rôle de la direction nationale des pêches dans le développement des pêches artisanales.

Professeurs: 78% des cours ont été dispensés par un expert de la FAO et du PNUD secondé par un autochtone.

4. Cours technique sur la construction de petits bateaux en bois et en fibre de verre / et de réservoir en forme de couver

Contenu du cours

- Introduction générale au cours, les pêcheurs artisans et les agents de vulgarisation des pêches.
- Introduction à la construction de bateau.
- Construction de bateau en bois.
- Travaux pratiques: équipements du chantier de construction de bateaux, sélection et préparation du bois, entassement des planches - Construction de bateaux en fibre de verre.
- Creusage d'étang à poisson.
- Gestion d'étang à poisson.
- Travaux pratiques: utilisation et application des produits chimiques de fibre de verre.
- Travaux pratiques: maintenance et réparation des moteurs hors-bord.
- Maintenance de routine d'un petit moteur in-bord.
- Le rôle de la direction des pêches artisanales.
- Tournée.

Professeurs : 100% de nationaux.

Désignation des participants :

Constructeurs de bateaux (4)

Artisans	(12)
Maîtres de quart	(1)
Superviseurs des pêches	(2)
Techniciens	(1)
Total	20

Genre des participants = tous hommes

Niveau d'instruction : Premier certificat de fin d'études primaires et le certificat d'études primaires.

5. Cours sur la construction de petits bateaux de pêche mécanisés, en bois et en fibre de verre, organisé du 28 Novembre au 2 Décembre 1994 au Chantier de Construction de bateaux de Igbokoda.

Participants :

Artisans	5
Techniciens	2
Superviseurs de pêche	2
Maîtres de quart	3
Officier des pêches	2
	14

Acquis des cours

Les objectifs atteints par le Projet de Développement Intégré des Pêches Rurales sont:

- i) Identification et Organisation des associations coopératives de pêcheurs cibles se trouvant dans les villages de pêche que couvre le projet de pêche à savoir Ogheye, Uta Ewa, Okoro etc...
- ii) Fin de l'étude d'identification des attirails de pêche utilisés dans les zones que couvre le projet. Des informations ont été aussi recueillies sur le contexte socio économique de Ogheye-Etat de Delta.
- iii) Réhabilitation des infrastructures existant dans les centres du projet
- iv) Approvisionnement en intrants - moteurs hors-bord, pièces de rechange, filets de pêche. Fabrication de nouveaux attirails de pêche et le perfectionnement des attirails traditionnels existants.
- v) Approvisionnement en matériaux de construction de bateaux et installation des moteurs in-bord appropriés. Construction des bateaux de pêche en bois, mécanisés et perfectionnés de 12,95 mètres.
- vi) Achèvement et armement de deux chalutiers en bois de 9,2 mètres et d'un bateau en fibre de verre en forme de banane.

- vii) Achèvement et armement de la jetée pour les pirogues au chantier de construction de bateaux de Igbokoda
- viii) Meilleure sensibilisation des pêcheurs au sujet de l'utilisation et la maintenance des engins de pêche.
- ix) Introduction aux mesures de sécurité en mer.

B- COLLEGE DE PECHE ET TECHNOLOGIE MARITIME

Le Collège a été créé en 1965 pour le perfectionnement du personnel du Service Fédéral des Pêches. L'enseignement formel institutionnalisé y a commencé en 1969 et visait à relever le niveau des fonctionnaires et pêcheurs en matière de méthodes de pêche et de manoeuvre des quelques navires disponibles.

Les opérateurs de navires ont exigé que leur soit délivré le diplôme de Barreur conformément à la loi de 1963 régissant les navires marchands afin d'être réglementairement qualifiés pour s'occuper des navires.

Les opérations des grands navires introduits requièrent des niveaux de compétence supérieurs. C'est pourquoi il a été organisé un cours de neuf (9) mois sanctionné par l'obtention du certificat d'officier de pêche. Entre 1976 et 1980, des cours biennaux de formation d'assistants et de contrôleurs des pêches furent organisés à l'intention du reste des agents de vulgarisation et du développement subalternes et supérieurs non formés dans les Etats de la Fédération. Plus tard, les cours ont été restructurés respectivement en cours menant à l'obtention des diplômes ordinaire et supérieur.

Le fait que la main d'oeuvre à bord des navires de pêche soit constituée uniquement des indigènes entre 1981 et 1985 a conduit à l'instauration des cours et l'obtention du Diplôme Ordinaire de Sciences Nautiques et Pêche, ainsi que le Diplôme Ordinaire de Mécanique Maritime. Aussi les cours des officiers de Pêche et Mécaniciens niveau II ont été transformés en cours d'obtention du Diplôme Ordinaire.

La création de cette école était sous-tendue par l'auto-satisfaction des besoins en main d'oeuvre à tous les niveaux de l'industrie de pêche nigériane. Un enseignement formel et des cours techniques de pêches sont aussi organisés pour le recyclage périodique des officiers supérieurs de pêche.

Objectif: A la fin de la formation, le personnel de niveau moyen sorti du Collège de Pêche et de Technologie Maritime de Lagos devrait pouvoir:

- **Pour ceux ayant suivi le Programme de Sciences Nautiques et de Pêche**
 1. En qualité de Patron, diriger des navires de pêche d'une longueur globale (LOA) inférieure à 30 mètres (100 pieds) avec une puissance de 260 chevaux.
 2. Manoeuvrer les navires de pêche sur les cours d'eau.
 3. Identifier tout l'équipement à bord d'un navire de pêche.
 4. Manipuler tous les équipements à bord d'un navire de pêche.

5. Construire et utiliser divers engins de pêche.
6. Citer et se conformer aux lois et réglementations régissant la navigation et les pêches.
7. Tenir à jour les journaux de bord.
8. Effectuer la maintenance de routine sur les navires
9. Identifier et classer les poissons pour leur stockage à bord
10. Diriger, commander, faire régner l'ordre au sein de l'équipage et veiller à sa prospérité.

- **Pour ceux qui ont suivi le cours de mécanique maritime**

- Prendre en charge la salle des machines d'un navire ayant une longueur globale (LOA) inférieure à 30 mètres (100 pieds) et une puissance de 250 chevaux.
- Fabriquer les instruments et matériels simples.
- Identifier tout l'équipement à bord d'un navire de pêche.
- Manipuler tout l'équipement se trouvant dans la cabine des moteurs
- Maintenir tout l'équipement à bord en bon état.
- Tenir à jour le journal de bord des mécaniciens

- **Pour ceux qui ont suivi le programme de pêche**

- Utiliser correctement les diverses techniques de communication pour le transfert des connaissances et techniques aux pêcheurs :
- Manipuler correctement les différents types d'engins de pêche disponibles en vue de maximiser la capture avec moins de risques aux opérateurs.
- Pour pouvoir assurer le transfert des connaissances aux pêcheurs, tenir les comptes à jour en utilisant une procédure comptable régulière.
- Organiser les pêcheurs en associations coopératives dans les communautés de pêche reconnues afin de bénéficier de l'assistance du gouvernement.
- Vérifier la qualité du poisson par des tests microbiens et chimiques afin de produire du poisson de qualité acceptable par les consommateurs.
- Manipuler correctement les différents types d'équipement de préservation du poisson tels que les fumoirs, les congélateurs et chambres froides pour accroître la conservation du poisson dans les rayons.
- Identifier les différents fléaux qui attaquent le poisson fumé stoké et appliquer par conséquent des méthodes appropriées pour leur contrôle effectif.
- Creuser des étangs au moyen des équipements locaux disponibles tout en s'assurant que les poissons qui y sont déposés pourront survivre en captivité.
- Déposer des poissons dans les étangs et suivre régulièrement leur taux de croissance, leur habitude alimentaire et leur fécondité. Et pouvoir comparer ces paramètres à ceux qui sont dans leur habitat naturel

Programmes

Les programmes annuels d'enseignement suivis actuellement par le collègue sont:

1. Pêches générales

Un cours de deux ans sur les pêches, sanctionné par l'obtention du Diplôme National en pêches générales.

Qualification minimum requise:

Le Certificat d'Etudes Primaires (WASC) ou le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (GCE) avec mention Bien en biologie ou en sciences agricoles et en chimie, en plus d'une mention Bien dans deux quelconques des matières suivantes: Physique, Mathématiques, Géographie, Sciences Générales et au moins une mention passable en Anglais. Le Certificat d'Etude s'obtient après cinq ans. Alors les élèves ont entre 17 et 25 ans, selon leur âge d'entrée au cours secondaire.

Plan des programmes

Diplôme national de pêche

- Premières séances de cours
- Examens de promotion
- Trois (3) mois de cours industriel
- Six (6) mois de cours à l'école
- Examen d'obtention de diplôme

Diplôme National Supérieur des Pêches

- Premières séances de cours à l'école.
- Examens de Promotion.
- Cinq (5) mois de cours industriel
- Six (6) mois de cours à l'école.
- Examen d'obtention du diplôme.

2. Mécanique Maritime

Un cours de deux (2) ans en mécanique maritime sanctionné par l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Mécanique Maritime (Troisième classe)

Qualification minimum requise

Le Certificat d'Etudes Primaires (WASC) ou le Brevet d'Etudes du Premier Cycle avec mention Bien en Physique et Mathématiques et dans deux quelconques des matières suivantes: Chimie, Sciences Générales, Biologie ou Sciences Agricoles, Dessin Technique et au moins la mention passable en Anglais.

Cours: Maintenance de moteur in-bord/hors-bord.

Durée: 75 heures (2 heures de cours pour 3 heures de travaux pratiques).

Objectif: Faire acquérir aux étudiants les connaissances et techniques de manipulation et de réparation de moteurs in-bord et de moteurs hors-bord.

Contenu du cours

- a) Différences entre moteurs in-bord et moteurs hors-bord
- b) Moteurs de chauffage

- c) Principe de mise en marche des moteurs à combustion interne.
- d) Dépannage des moteurs in-bord et des moteurs hors-bord
- e) Maintenance et réparation des moteurs.

Cours: Notion de Sciences nautiques et de manoeuvre en mer.

Durée: 75 heures (2 heures de cours pour 3 heures de travaux pratiques).

Objectif: Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les principes de navigation et de manoeuvre en mer et à leur permettre d'opérer les petits navires de pêche.

Contenu du Cours.

- a) Principes de navigation et de manoeuvre en mer.
- b) Règles de navigation et de manoeuvre en mer.
- c) Utilisation des équipements de navigation
- d) Opération de navire de pêche.
- e) Equipement de localisation des poissons.
- f) Sécurité à bord des navires de pêche.

Cours: Travaux pratiques de pêche.

Durée: 135 heures (9 heures de travaux pratiques)

Objectifs: Familiariser les étudiants avec:

- les processus de localisation des poissons,
- l'utilisation des appareils et méthodes de pêche ainsi que les notions générales de sécurité de l'équipage et du navire lors des opérations de pêche.

Contenu du cours

- a) Techniques de localisation des poissons.
- b) Stratagèmes de découverte des poissons
- c) Fonction du sondeur
- d) Méthodes de pêche
- e) Sécurité de l'équipage et du navire

Enseignement industriel

Tout étudiant inscrit au cours industriel doit veiller à ce que le chargé des Etudes Industrielles endosse toutes les semaines son "livret d'activités de Formation industrielle". Ce dernier contient des informations relatives à la ponctualité de l'étudiant. Les notes que le chargé donne à l'étudiant sont totalisées et utilisées lors du calcul de la moyenne obtenue pour la rédaction du projet. Ce dernier étant une matière principale pour l'obtention du diplôme.

Le collège désigne un professeur pour aider l'étudiant à rédiger son projet dès son retour à l'école à la fin de la formation industrielle. Pour chaque programme scolaire, un examinateur externe fait un examen oral dénommé "VIVA" sur le rapport du projet après l'examen de fin d'année

La Direction et les Comités du Collège

Le Collège dispose de cinq (5) directions / comités:

- La Direction des affaires académiques.
- La Direction des Examens.
- Le Comité chargé des Recherches et de la publication.
- Le Comité Chargé de la cérémonie de remise de diplômes.
- Le Comité chargé de la discipline.

Les chefs de Programme/Départements sont chargés du suivi des programmes d'enseignement dont ils sont responsables.

Les départements du collège sont:

- Département du Diplôme National Supérieur - Pêches Générales (maritimes)
- Département du Diplôme National Pêches Générales.
- Département des sciences nautiques et de la Pêche / officiers et barreaux.
- Département de la Mécanique Marine.
- Département des études préparatoires ordinaires.

Contenu du cours

Cours: Technologie des engins de Pêche 1.

Durée: 60 heures (1 heure de cours pour 3 heures de travaux pratiques)

Objectifs: Le cours vise à enseigner aux étudiants les principes fondamentaux de conception, de construction et d'utilisation des appareils et engins ordinaires de pêche.

Objectif général

- a) Classification des engins de pêche.
- b) Les matériaux en filets entrant dans la construction des engins de pêche.
- c) Tissage de filet.
- d) Engins de Pêche / Bateaux.

Cours: Notions élémentaires de navigation, de manoeuvre en mer et de pêche.

Durée: 75 heures (2 heures de cours pour 3 heures de travaux sur le terrain)

Objectif: Familiariser les étudiants avec les concepts fondamentaux de navigation et de manoeuvre aussi bien en mer que sur les cours d'eau internes. Leur apprendre à manoeuvrer les bateaux de pêche motorisés et à comprendre les manoeuvres des petits navires de pêche.

Contenu du cours.

- a) Notion de navigation et de manoeuvre en mer.
- b) Les termes de navigation
- c) Matériel de navigation
- d) Navigation astronomique.
- e) Navires de pêche et équipement.
- f) Moteurs utilisés à bord des navires de pêche.
- g) Sécurité à bord des navires
- h) Lutte contre l'incendie

Cours: Technologie des engins de pêche II

Durée: 75 heures (2 heures de cours pour 3 heures de travaux pratiques)

Objectif: Etudier les différentes méthodes de conception et de construction des divers types d'engins de pêche utilisés en mer et sur les cours d'eau internes du Nigéria

Contenu du cours

- a) Ficelles et cordes
- b) Noeuds et réparations des filets
- c) Tissage et réparation des filets
- d) Ficelles et cordes de pêche
- e) Conception et construction d'un engin de pêche.
- f) Choix des engins et des méthodes de pêche.
- g) Accessoires d'un engins de pêche.
- h) Commande des matériels de pêche.
- i) Maintenance des engins
- j) Maintenance de moteurs in-bord et de moteurs hors-bord.

Cours: Travaux pratiques de Pêche.

Durée: 90 heures (6 heures de séances pratiques de pêche)

Objectif: Ce cours vise à apprendre aux étudiants les différents attirails et méthodes à utiliser pour une pêche pratique.

Contenu du cours

- a) Préparation pour la pêche.
- b) Localisation des poissons
- c) Les engins de pêche actifs
- d) Les engins de pêche passifs
- e) Autres méthodes de pêche.
- f) Maniement des engins et accessoires de pêche.

- Cours: Technologie des engins de pêche.
- Durée: 75 heures (2 heures de cours pour 3 heures de travaux pratiques)
- Objectif: Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et aptitudes en techniques de conception et de construction des engins de pêche. Les familiariser avec les navires et les engins de pêche.

Contenu du cours

- a) Règles directrices de la conception des engins de pêche
- b) Forces ayant une influence sur les engins de pêche pendant les opérations.
- c) Conception et tissage de chaluts
- d) Conception et tissage des filets maillants.
- e) Conception et tissage des éperviers
- f) Conception et tissage des sennes.
- g) Théorie de modelage.
- h) Caractéristiques des navires de pêche
- i) Maintenance des engins de pêche.

La création de la main d'oeuvre pour la pêche industrielle a évolué de la formation technique en opération de pêche en 1969 à une formation technique plus diversifiée des agents de niveau moyen dans le domaine de la gestion en 1976. Au total, plus de 35.000 étudiants étaient sortis du Collège Fédéral de Pêche et de Technologie Maritime et plus de 2.500 étudiants ont suivi régulièrement les cours à l'Ecole Fédérale des Pêches de New-Bussa entre 1970 et 1995. Environ 1.500 stagiaires ont suivi des cours préparatoires de courte durée, les cours de méthodologie et le cours des agents de vulgarisation des pêches.

Suggestions et recommandation pour l'amélioration de ces programmes

1. Recycler périodiquement le personnel formé précédemment et, dans la mesure du possible, permettre à tous les anciens participants de suivre ces cours pour assurer la continuité, la coordination adéquate et le transfert des connaissances acquises.
2. Effectuer des missions d'enquête auprès des stagiaires après la formation pour:
 - a) L'utilité de la formation par rapport à leur statut actuel dans la communauté.
 - b) Les contraintes rencontrées par les stagiaires après la formation pour l'amélioration des formations subséquentes.
 - c) Maintenir le contact avec tous les stagiaires pour toute référence ultérieure.
3. Prévoir des matériels et équipements adéquats pour la démonstration en plus de la motivation conséquente des formateurs.
4. Chercher les moyens de fournir aux stagiaires des intrants finis de construction de bateau pour la mise en pratique des connaissances acquises.

5. Pour l'efficacité des actions, la sélection des stagiaires devrait se faire parmi:
 - * Les constructeurs de bateaux résidents en zones rurales qui demeureront dans la communauté villageoise pour l'exercice de leur métier.
 - * Les gens suffisamment qualifiés pour assurer la transmission des connaissances aux débutants.
6. Les trois instances, notamment le Gouvernement Fédéral, l'Etat et les autorités locales devront apporter un appui logistique et financier adéquat et soutenu

Conclusion

Les jeunes générations n'acceptent pas facilement de s'engager dans la pêche traditionnelle du fait qu'elle comporte beaucoup de difficultés et risques et ne rapporte que peu ou presque pas de revenu.

Par conséquent, il est nécessaire d'y attirer davantage de débutants par une diffusion suffisante des informations relatives aux nouvelles méthodes de pêches améliorées. Les moyens qu'implique l'acquisition de ces connaissances devront être à la portée des pêcheurs. A la fin de la formation, il faudrait fournir aux débutants les instruments adéquats et la motivation nécessaire pour les intéresser.

Expériences en matière de formation des pêcheurs et pisciculteurs en Sierra Léone

par

Mohammed Fouad Sheriff
Cadre Supérieur des Pêches
Ministère des Pêches et Ressources Marines
Freetown, Sierra Léone.

1. INTRODUCTION

Avec les besoins de production de poisson toujours plus accrus, il s'avère nécessaire que les pêcheurs soient au fait des divers aspects des techniques de récolte, à cause des diverses modifications apportées généralement aux méthodes et équipements de pêche utilisés en Sierra Léone. Au début des années 50, lorsque la direction des pêches voulait remplacer les éperviers, (filet le plus utilisé pour la capture de poisson) par de nouvelles méthodes et engins de pêche en Sierra Léone, il était apparu essentiel de former les pêcheurs. Alors, ces derniers avaient été formés pour l'utilisation des moteurs hors-bord dans des pirogues construites à l'aide de planches en remplacement aux pirogues creusées. Le remplacement des filets fabriqués sur place à l'aide des végétaux par les filets améliorés en mono et multifilament était devenu aussi très crucial.

La plupart des premières formations reçues par les pêcheurs n'étaient pas si organisées parce que c'était des formations ad'hoc, mais plusieurs fois les cadres de la direction ont fait (dans les zones de pêche plutôt qu'en mer) des démonstrations sur l'utilisation des nouveaux filets aux pêcheurs locaux.

Cependant ceci a servi de tremplin pour la formation méthodique animée par les projets de développement des pêches artisanales en Sierra Léone.

Puisque les projets de développement des pêches artisanales avaient pour objectif principal d'accroître la production du poisson, l'introduction de grands bateaux mieux construits était devenue nécessaire ainsi que l'utilisation des filets au pouvoir de capture élevé. Par conséquent il faut des pêcheurs formés à cet effet. Ainsi tous les projets de développement comportent un volet formation des pêcheurs dans leurs programmes. La durabilité constitue un autre aspect de l'accroissement de la production. Comment les pêcheurs assureront-ils le maintien de l'accroissement des captures ainsi que les diverses interventions des projets lorsque ces derniers viendront à terme ?

La nécessité d'organiser ces mêmes pêcheurs en coopérative s'avère également importante afin qu'ils puissent gérer collectivement les structures créées par ces projets de développement. L'octroi et la gestion de crédit à ces mêmes fins sont des éléments importants dans toute activité de pêche.

Dans ce rapport, la façade Sierra Léonaise ainsi que les pêches intérieures sont divisées en régions méridionale et septentrionale. La partie septentrionale s'étend de Freetown à la frontière Guinéenne et la partie méridionale de Freetown à la frontière Libérienne. Le présent

rapport contient les impacts positifs enregistrés dans les deux cas. De plus, la formation en pisciculture dans les deux régions a été mentionnée parce qu'elle leur a permis de prendre un bon départ avant la rébellion.

2. PROGRAMMES SPECIFIQUES DE FORMATION (Région septentrionale)

2.1 Formation pour la capture de poisson

Dans les deux régions, la formation était orientée vers l'activité de pêche la plus dominante. Au Nord, la formation a porté sur:

- L'utilisation de la senne tournante pour la pêche de bouga (*Ethmalosa Fimbriata*),
- l'épargne et l'investissement
- et enfin la pisciculture.

2.1.1 Formation en technique de pêche

Cette formation fut assurée en 1992 par le Programme AFCOD Nord-Ouest/Ouest aux pêcheurs utilisant les sennes tournantes dans la zone qui s'étend de Goderich à Rokai près de la frontière Guinéenne. Trois groupes spécifiques de dix-huit pêcheurs furent sélectionnés et formés dans trois grandes localités à savoir: Yéliboya, Konakridee et Goderich.

Notons ici que la méthode de pêche au filet maillant encerclant fut introduite pour la première fois dans les pêches Sierra Léonaises au début des années 50 par des pêcheurs Ghanéens migrants de la tribu "Fante". De nos jours, les pêcheurs essaient d'utiliser leurs filets maillants encerclants de la même manière que des sennes sans pouvoir les fermer. Ce mélange de méthodes a entraîné une pêche plutôt infructueuse et a besoin d'être amélioré avant son utilisation dans des zones de pêche peu profondes.

Le filet de Hareng utilisé est tissé à l'aide d'un fil de 210d/9 (R-230 Tex), ses mailles sont de 40 mm ou 44 mm. Il mesure 640 à 820 m de longueur et 28 à 40m de profondeur. Sa plombée par mètre est en moyenne 1500g/m, avec un flotteur beaucoup plus léger (700 - 1000 g/m) ce qui permet au filet d'aller jusqu'au fond et la ligne de flottaison surnage dans une eau qui dépasse les 3/4 de la profondeur du filet étendu. En moyenne 97 % du filet sont accrochés (i.e, les lignes de bord sont entièrement étendues) ce qui réduit la vitesse de descente.

Les filets de Bonga ressemblent beaucoup aux filets de Hareng aussi bien dans la forme que dans la construction avec la différence qu'ils ont des mailles de 55 à 80 mm et une plombée plus légère. Ils portent 250 à 300 g de plomb/m contre 1400 à 1600g/m pour le filet de Hareng. Lorsque le filet a des mailles variées, les plus grandes se trouvent près de la ligne portant du plomb. Les filets de Bonga sont beaucoup moins profonds que les filets de Hareng.

Il s'avère donc nécessaire d'améliorer les sennes tournantes utilisées pour la pêche au Hareng ou au Bonga dans le Nord. Pour ce faire, le programme AFCOD a embauché un maître pêcheur Islandais pour:

a) Modifier et rendre plus efficaces les sennes tournantes communément utilisées pour la pêche de Hareng (*Sardinella maderensis*) et Bonga (*Ethmalosa fimbriata*) dans la zone couverte par le programme. Ces deux espèces sont surtout capturées par la pêche pélagique dans le Nord et le Sud de la Sierra Léone.

b) Faire des démonstrations pratiques en mer sur l'utilisation de chaque type de filet modifié dans les trois localités Yeliboya, Korakridee et Goderich. Il devait aussi leur enseigner des notions fondamentales de navigation et de manoeuvre en mer, des notions de mécanique, des notions de matériels pour engins de pêche et de construction ainsi que des notions de sécurité en mer.

LE TABLEAU 1 montre le programme détaillé de formation dans les trois stations.

	Yeliboya	Konakridee	Goderich
1 Date de formation	26 Jan au 5 Fev 1992	6 - 15 Fev 1995	15 - 25 Fev 1995
2 Durée de Formation	25 jours	25 jours	25 jours
3 Profil des stagiaires	Tous des jeunes gens âgés de 15 - 30 ans 55 % partiellement instruits, 35 % illétrés	Même chose qu'à Yeliboya mais le niveau d'instruction était un peu plus élevé, 60 % sont partiellement instruits et 40 % sont illétrés.	Même chose qu'à Yeliboya mais le taux d'instruction est très élevé ici du fait de la proximité de cette station de la ville de Freetown 75 % partiellement instruits et 25 % illétrés.

4. Objectifs du cours (i) Modifier les filets au Hareng et au Bonga en vue de les rendre plus efficaces.

(ii) Faire une pêche de démonstration au moyen des filets modifiés à bord d'une pirogue Ghanéenne de moteur diesel interne afin que les stagiaires voient en pratique l'utilisation des filets modifiés et l'économie du carburant par le moteur diesel interne.

(iii) Enseigner aux pêcheurs les notions de base de la manoeuvre et de la sécurité en mer.

5 - Plan schématique du cours

- (i) Notions de navigation et manoeuvre en mer
- (ii) Notions de mécanique
- (iii) Notions de matériel d'engins et de construction
- (iv) Notions de sécurité en mer

6- Organisation de la formation La formation s'était déroulée dehors avec les infrastructures essentielles d'une salle de classe notamment : le tableau noir, table, chaises etc. Un interprète a été utilisé pour les stagiaires illétrés aussi bien pour les cours théoriques que les cours pratiques.

D'une durée de huit heures, les cours étaient divisés en des séances de deux et trois heures séparées par une pause déjeuner de deux heures. Les travaux pratiques ont eu lieu dans les zones de pêche de chaque village.

7- Eléments de motivation Dans chaque localité, les poissons capturés lors de la pêche pratique étaient donnés aux stagiaires. Des attestations leur ont été délivrées. Des prix de participation active ont été donnés aux stagiaires, notamment des engins de pêche. Des crédits de coopérative ont été facilement endossés pour les stagiaires qui souhaitent se lancer dans de nouvelles activités.

8- Acquis Comme retombées de cette formation et de l'utilisation des filets améliorés, surtout les pêcheurs utilisant les sennes tournantes ont enregistré une croissance de leurs captures. Ces pêcheurs ont commencé par prendre les précautions élémentaires de sécurité en mer (amenant des pagaies en mer, ce que les pêcheurs utilisant la senne tournante ne faisaient pas avant).

9- Contraintes Au départ, les contraintes étaient essentiellement comportementales. Ils ne voulaient pas modifier leurs filets. Mais pour d'autres, les contraintes étaient en réalité d'ordre financier, parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter des matériels supplémentaires pour confectionner des filets.

Dans chaque localité, les filets modifiés ont été essayés en mer. Et chaque fois, 12 autres pêcheurs se sont joints aux six formés initialement pour suivre la formation en mer. Cette dernière a duré dix jours par localité. Dans chaque localité, la capture était donnée aux pêcheurs pour les encourager. Ils ont reçu aussi une maigre allocation de séjour en mer pour toute la durée de la formation.

Comme action de suivi par le projet, un maître pêcheur a remplacé le maître pêcheur Islandais. Le maître pêcheur a suivi aussi entièrement les formations dans tous les villages. Fort de ses connaissances, les stagiaires se réfèrent à lui dans toutes leurs activités de pêche respectives. Les matériels de pêche nécessaires à la modification des anciens filets des pêcheurs formés sont vendus dans chaque village sous la supervision d'une coopérative.

Conformément au souhait du projet d'accroître les captures des stagiaires afin de leur procurer le maximum de revenu, une autre formation sur l'épargne et la gestion des investissements s'est tenue deux mois plus tard. Etaient invités à y prendre part les premiers stagiaires ainsi que d'autres participants exerçant des activités auxiliaires de pêche.

2.1.2 Epargne et gestion des investissements

Pour le programme AFCOD, la formation est fondamentale surtout pour la gestion des réalisations faites par le projet. Les stagiaires ayant suivi cette formation sont de jeunes pêcheurs opérant soit en coopérative, soit seul, ou en petits groupes et possédant ou utilisant des navires de pêche ensemble avec des opérateurs de bateau et les fumeuses de poisson. La formation a été conçue pour améliorer la communication, les techniques de direction, la prise de notes, la planification des actions, la génération des revenus et la gestion des ressources.

TABLEAU II: Programme de formation pour l'épargne et la gestion des investissements.

Durée:	2 semaines. Cette formation a eu lieu trois fois, de juillet 1992 à juillet 1994 (i.e. une fois par an), dans les localités ci - après: Yéliboya 1992, Konakridee 1993, et Goderich 1994.
Composition :	Aussi bien les femmes que les hommes ont suivi la formation (i.e. pêcheurs, mareyeurs/traiteurs de poisson). Ces femmes sont généralement les épouses des pêcheurs et font le traitement et la commercialisation du poisson. 40 participants étaient ciblés par localité mais seulement 16 ont pu suivre la formation à Yéliboya, 10 à Konakridee et 20 à Goderich. En général et presque dans tous les villages, les stagiaires avaient un niveau moyen d'instruction. En majorité, les femmes stagiaires avaient abandonné les classes surtout pour cause de grossesse précoce. Presque tous les hommes aussi avaient abandonné les cours.
Objectifs :	Les principaux objectifs de cette formation étaient: - Explorer les opportunités d'épargne et d'investissement et identifier les options les plus rentables. - Se fixer des objectifs pour l'épargne et élaborer des plans d'investissement.
Plan du cours :	* méthodes d'épargne en espèce et en nature. * épargne: motifs et mobilisation. * implications financières : problèmes possibles et solutions. * options d'investissement * comment se fixer un objectif d'épargne * comment prendre la décision d'investir.
Organisation :	Les cours étaient dispensés sous forme de leçons, de conférences, de discussions et d'exercices pratiques avec utilisation de matériels visuels.
Eléments de motivation:	Les stagiaires ont reçu des attestations et des prix pour la participation active. Ceux-ci varient des équipements de traitement de poisson à l'attirail de pêche. Le projet avait encouragé particulièrement les jeunes dames à entreprendre les activités génératrices de revenu à petite échelle.
Acquis :	- La formation a été un succès. Les jeunes pêcheurs et traiteurs de poisson de la zone couverte par le projet sont devenus très entreprenants. Les filles construisent désormais des foyers améliorés, ce qui a, par conséquent, augmenté leur capacité de traitement de poisson. Les pêcheurs font désormais de l'épargne en nature, en achetant par exemple une nappe de filet de pêche en réserve. Ceci a surtout permis de contrôler l'inflation galopante dans le pays.
Contraintes :	L'une des contraintes réside dans la difficulté de faire suivre la formation aux jeunes filles. Les nourrices n'étaient pas très régulières aux cours.
Action de suivi :	L'unité M&E du projet a effectivement suivi les activités des stagiaires après la formation du point de vue de l'épargne et de la gestion des activités.

3. LA PISCICULTURE

L'avènement de la pisciculture est récent en Sierra Léone. Elle n'a commencé à s'y implanter qu'au début des années 80. Vu l'importance des besoins de formation en pisciculture, la Direction des pêches a installé une station de pisciculture à Makali, dans le Nord de la Sierra-Léone. Cette station comprend des laboratoires, des bureaux, des salles de classe, des étangs et une résidence pour le directeur de la station. Lorsque le programme du Corps de la Paix était en cours, cette station servait de cadre aux programmes d'orientation des Volontaires du Corps de la Paix recrutés pour la pisciculture.

La station de Makali a organisé entre septembre 1986 et le début de l'année 1990 une série de formations. C'était un programme annuel de formation ayant pour objectif de relancer le programme national de pisciculture. Deux programmes de formation semblables figurent dans le présent rapport, (un ensemble de formations organisées à Makali dans le Nord et l'autre à Bio, dans le Sud.)

Formation en pisciculture à l'intention des pisciculteurs et techniciens. (Makali).

Cette formation rentre dans le cadre d'un programme annuel qui a lieu à la fin de la saison pluvieuse, c'est-à-dire de mi-septembre à mi-octobre (soit 4 semaines). Cinq programmes de formation ont été animés entre 1986 et 1990.

Les stagiaires, sélectionnés avec précaution, étaient essentiellement des agriculteurs instruits et des élèves en fin de cycle afin qu'ils soient des instructeurs clefs au niveau du village. Comme critère de sélection, il fallait avoir le CEP ou le niveau de la classe de 4ème, comprendre l'anglais et savoir bien l'écrire. Vingt cinq participants (20 hommes et 5 femmes) furent sélectionnés dans les villages potentiels de pisciculture dans le Nord de la Sierra Léone. Le cours avait pour objectif de former des agents de vulgarisation qui n'avaient jamais reçu un enseignement formel en pisciculture. Les objectifs spécifiques sont:

- a) Comprendre la notion de pisciculture
- b) Pouvoir faire un projet de pisciculture
- c) Pouvoir identifier des sites adéquats pour la pisciculture.
- d) Pouvoir prospecter les sites pour construire des étangs.
- e) Connaître les principes de gestion d'un étang.
- f) Pouvoir faire des rapports relatifs à la production et à l'économie.
- g) Pouvoir cultiver le riz et élever les poissons dans le même étang.
- h) Connaître les méthodes de vulgarisation pour les besoins de vulgarisation de la pisciculture.

Le contenu du cours ci-dessous a donc été élaboré pour satisfaire les objectifs spécifiques mentionnés précédemment.

- 1- Pisciculture dans les étangs.
- 2- Importance de la pisciculture.
- 3- Elaboration d'un projet de pisciculture.

- 4- Choix du site et construction de l'étang.
 - a- Source d'eau.
 - b- Type de sol.
 - c- Niveau du sol.
 - d- Sarclage et nettoyage du sol.
 - e- Forage.
 - f- Pose d'orifices d'admission et d'émission d'eau.

- 5- Gestion de l'étang.
 - a- Remplissage
 - b- Utilisation de l'engrais
 - c- Stockage.
 - d- Alimentation
 - e- Elevage
 - f- Echantillonnage
 - g- Récolte
 - h- Vente

- 6- Gestion de la pisciculture.
 - a- Prise de notes
 - b- Bilan
 - c- Evaluation de la production

- 7- Comparaison de la culture de riz à la pisciculture.
 - a- Méthodes
 - b- Coûts initiaux
 - c- Revenus

- 8- Méthodes de vulgarisation
 - a - Qualités d'un bon agent de vulgarisation
 - b - les individus
 - c - les groupes
 - d - la masse
 - e - les services de vulgarisation (une étude de cas)

- 9) Visites sur le terrain

Les formations devaient durer 4 semaines et sont constituées de cours et de travaux pratiques (au laboratoire et sur le terrain). Les personnes ressources étaient surtout des cadres de la Direction des pêches et de la Direction de l'Agriculture.

A la fin, les stagiaires ont reçu des attestations et des allocations de subsistance. Après la formation, la station met des outils de construction d'étang à la disposition du stagiaire lorsque ce dernier s'engage dans la pisciculture.

Les répercussions de cette formation ont été remarquées presque aussitôt dans les districts d'origine des stagiaires à savoir : Tonkolili, Kono et Kabala.

A cause de la multiplication de marécages dans la vallée, les cultivateurs de riz étaient encouragés à avoir au moins un étang de poisson dans le marécage réservé à la culture de riz. En

1990 au total 80 étangs de poisson d'une superficie moyenne de 400 m² chacun étaient enregistrés dans le Nord de la Sierra Léone. Leur production de *Tilapia nilotica* et de *P. affter* (poisson - épée) était évaluée à 2000 kg/ha/an.

Quelques contraintes furent enregistrées:

- a) Le fait de rester sans voir les personnes ressources pendant de longs moments, parce qu'ils ont des tâches régulières dans leur station respective, est non seulement difficile mais leur fait faire des navettes coûteuses.
- b) Le gouvernement n'arrive pas à doter le programme de la totalité des intrants, alors que les ONG qui apportent une assistance appréciable fixent des plafonds pour leurs dépenses.

Après la formation, les stagiaires ont été suivis jusqu'au début de 1990 par le Directeur du Centre de Formation (résidant à Makali). Mais la situation économique et la rébellion ne lui ont plus permis de faire des tournées de supervision et de vulgarisation.

4. REGION MERIDIONALE

4.1 Capture du poisson

Une formation en technique de pêche semblable à celle de AFCOD a été organisée aussi dans le Sud. Apparemment, les méthodes de pêche de Bonga avec la senne tournante sont les mêmes aussi bien au Sud qu'au Nord, comme mentionné précédemment.

Deux types de formation (l'une portant sur la technique de pêche et l'autre sur la maintenance des moteurs hors-bord) étaient animés par le projet de développement intégré des pêches à Shenge.

4.1.1 Formation en technique de pêche

Quatre (4) formations étaient organisées en huit ans (1985 - 1993) avec l'appui de la FAO. D'une durée de deux (2) semaines chacune, les formations ont lieu au mois d'Août, pendant la saison pluvieuse où les activités de pêche sont au ralenti.

Les stagiaires sont composés d'armateurs et de pêcheurs dont vingt pourcent (20 %) de jeunes instruits et quatre vingt pourcent (80 %) de vieux illétrés. En majorité les armateurs sont aussi des pêcheurs.

Les objectifs de cette formation s'expliquent par l'historique des pêches à Shenge. La concurrence battait son plein au sujet de l'utilisation de la senne tournante pour faire la pêche au Bonga (*Ethmalosa frimbriata*) et le projet avait l'intention d'orienter une partie de cette pêche pélagique vers la pêche démersale. Afin d'assurer la formation requise à cet effet, le projet a embauché un maître - pêcheur VNU. Les objectifs spécifiques étaient:

- 1- Attirer l'attention des pêcheurs sur la pêche démersale. Ce qui implique la capture des espèces démersales, poissons coûteux.
- 2- Apprendre aux pêcheurs à capturer ces poissons en mer.
- 3- Diversifier la commercialisation du poisson dans la région.

Afin d'atteindre ces objectifs, voici le plan schématique de cours à dispenser pendant la formation.

- a) Construction et réparation des engins de pêche
- b) Techniques et méthodes de pose des filets
- c) Maintenance des bateaux
- d) Notion de navigation
- e) Pêche en mer
- f) Commercialisation du poisson

Avant d'organiser la formation, le maître pêcheur VNU a rencontré et discuté l'idée de la formation avec les pêcheurs et armateurs de chacun des 13 villages du projet. Le choix des candidats, le lieu et la date de la formation ont été discutés et convenus au cours de ces rencontres avant le début de la formation.

Les cours formels ont été dispensés avec un accent particulier sur les travaux pratiques. L'utilisation des matériels visuels, les groupes de discussion, l'exposition de différents engins de pêche et les démonstrations en mer ont rendu le cours vivant.

Comme source de motivation, des attestations de participation ont été délivrées aux stagiaires. Pour les performances remarquables, des prix leur ont été donnés, à savoir: des peintures pour bateau, des panneaux à filet, etc. Des facilités de prêt leur ont été accordées pourvu que ces prêts soient bien gérés.

Les répercussions de cette formation n'ont été observées qu'aux dernières années du projet, à travers l'accroissement des captures dans les pêches démersales, l'amélioration des techniques de manoeuvre en mer, les précautions de sécurité appréciables (par exemple le port des gilets de sauvetage en mer). La pêche au filet de fond devint un défi pour les pêcheurs traditionnels qui étaient considérés pendant des années comme des pêcheurs de poissons pélagiques.

Comme contrainte majeure, les participants étaient en majorité illétrés, ce qui a fait qu'ils ne comprenaient pas vite, même lors des travaux pratiques. Le changement de comportement a été lent, surtout avec les stagiaires illétrés.

4.1.2 Formation pour la réparation et la maintenance des moteurs hors-bord

Cette formation, de durée plus longue, a eu lieu une seule fois. Les mécaniciens des villages avaient besoin d'être formés en maintenance et réparation des moteurs hors-bord. Six stagiaires ont été sélectionnés dans les 13 villages que couvre le projet et ont suivi pendant neuf mois (de février à octobre 1995) la formation en mécanique de moteur hors-bord à l'Atelier Mécanique du projet à Shenge sous la supervision du mécanicien du Projet.

Ces stagiaires étaient pour la plupart des élèves en fin de cycle qui voulaient apprendre la mécanique. Le choix a été méticuleux parce qu'ils étaient nombreux. Ils étaient tous des jeunes âgés de 18 à 20 ans et venaient de laisser les bancs (5^e année).

Les objectifs de cette formation étaient:

1. Former des mécaniciens de moteur hors-bord pour assurer la longue durée des moteurs des bateaux de pêche.
2. Promouvoir l'utilisation de l'huile à deux temps pour les moteurs hors-bord des bateaux de pêche de la zone du projet, afin de les rendre plus performants et pour réduire la consommation de carburant.

Conformément à ces objectifs, le plan du cours a été élaboré comme suit:

- Fonctionnement du moteur hors-bord.
- Ratio huile/carburant et comment faire le mélange.
- Pièce de moteur à durée de vie limitée.
- Identification des pannes.
- Réparation des pannes.
- Utilisation du catalogue des pièces.
- Mesures d'utilisation des moteurs pour une longue durée.

Les participants ont reçu des attestations et des équipements d'atelier pour leur faciliter le travail dans leurs villages. Un an plus tard, le Projet a construit des ateliers à trois des stagiaires mécaniciens en tête dans des localités où il y a beaucoup de moteurs hors bord, à savoir Plantain, Katta et Bumpetoke.

Comme aspect positif, en dehors des problèmes majeurs, les moteurs hors-bord se réparent au niveau du village alors qu'avant la formation les moteurs étaient amenés à l'Atelier du Projet à Shenge pour toutes les réparations.

4.1.3 Formation en technique de pêche (Projet BO/PUJEHUN)

La même formation a été assurée aux pêcheurs de la zone du projet Bo/Pujehun. Du fait de la présence dans cette zone des fleuves et des lacs, la pêche côtière y est pratiquée dans une moindre mesure, bien qu'il y ait des pêcheurs marins dans la zone côtière de Sulima.

Le secteur des pêches du Projet de Développement Rural de Bo/Pujehun a entrepris à la fois la pisciculture et la capture de poisson. Une série de formations a été organisée à l'intention des pêcheurs côtiers de cette zone entre 1989 et 1991.

Des formations hebdomadaires en technique de pêche ont été organisées dans les seize villages cibles que couvre le projet entre 1989 et 1991. Les formations ont eu lieu dans chaque village, tous les ans de juin à août.

Les stagiaires ont été sélectionnés parmi les pêcheurs et les femmes de chaque village où la formation s'est déroulée. Un fait remarquable dans les pêches intérieures est que aussi bien les hommes que les femmes font la pêche, contrairement aux pêches marines côtières. Dix stagiaires étaient sélectionnés, à raison d'une femme contre trois hommes (1/3). Les participants étaient

constitués d'élèves en fin d'études primaires ou de gens ayant abandonné les classes, ainsi que les femmes illétrées mariées. Tous étaient âgés de 18 à 30 ans. Le choix des stagiaires a été fait par le technicien des appareils du projet avant le début de la formation.

L'objectif principal était d'assurer la relève des vieux pêcheurs par les jeunes et d'amener les pêcheurs à confectionner, monter et entretenir leurs filets.

Au cours de cette formation, les autochtones tisseurs de filet analphabètes ont été d'un apport appréciable pour avoir appris aux jeunes le tissage de filet. Dans cette zone, les filets sont surtout tissés par les femmes. Ces dernières utilisent des filets à main pour pêcher dans les zones peu profondes des fleuves et des lacs, surtout en saison sèche. L'accent a surtout été mis sur les démonstrations. Les cours se sont déroulés à des endroits informels i.e, soit à l'ombre de grands arbres où les stagiaires disposent de l'espace nécessaire pour confectionner les filets, soit dans les salles de réunion du village.

Des attestations de participation ont été délivrées aux stagiaires. Ils ont reçu aussi des cadeaux selon les rangs occupés lors de l'évaluation. La plupart de ces stagiaires ont fini par être employés par le projet comme agents de vulgarisation et pointeurs.

Ces formations ont eu de répercussions notables dans les zones riveraines du district. Les filets sont mieux entretenus. Au lieu de laisser leurs filets au soleil comme ils en avaient l'habitude, désormais les pêcheurs les accrochent à l'ombre sous de grands arbres. L'utilisation des filets à main par les femmes s'était répandue.

La contrainte majeure était de savoir comment parvenir à rassembler les jeunes pendant deux semaines, à un moment où les filles qui suivaient la formation sont mariées et venaient d'autres villages. Quitter leurs conjoints pour une si longue période était difficile tant pour les époux que pour les épouses. Par conséquent, certaines d'entre elles étaient irrégulières à la formation.

Comme action de suivi de la formation, le projet a instauré le principe de vente de filets à crédit uniquement aux pêcheurs ayant suivi la formation. Ceci est une technique de gestion utilisant les stagiaires comme des agents de conservation de ressource. Le technicien des engins de pêche du projet fait des tournées dans les villages d'origine des stagiaires afin de discuter avec eux des problèmes qu'ils rencontrent après la formation.

5. PISCICULTURE

5.1 Formation pour la pisciculture dans les étangs

Puisque la pisciculture constitue un volet du programme de pêches du projet, le secteur des pêches a organisé aussi quelques formations en pisciculture.

Douze ateliers de formation de ce genre ont été organisés entre Juillet 1989 et Juin 1991 spécialement dans les villages du district de Bo parce que ce dernier comporte beaucoup de vallées marécageuses intérieures sous tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Ces ateliers se sont tenus à la station de pisciculture de Bo et ont duré une semaine chacun. La station a déjà commencé le forage des étangs et pour ce faire dispose d'assez de terre.

A chaque formation participent vingt stagiaires dont quatre femmes deviennent par hasard les meilleures gestionnaires d'étang. Pour la plupart, les stagiaires hommes ont abandonné les classes à l'école primaire ou secondaire et participent au programme de développement des vallées marécageuses intérieures. Les stagiaires femmes sont des analphabètes, mais très assidues aux champs. Les stagiaires sont âgés de 15 à 30 ans.

Les objectifs de ces ateliers sont de deux ordres:

- 1- Faire la pisciculture en étang afin d'accroître la production de protéine dans le sud de la Sierra Léone.
- 2- Associer la pisciculture à la culture de riz dans les vallées marécageuses intérieures.

Le plan du cours élaboré avec soin et dispensé lors des ateliers de formation se présente comme suit:

(i) Construction de l'étang

- * choix du site
- * sarclage
- * test du sol
- * forme de l'étang
- * forage de l'étang

(ii) Gestion de l'étang

- * production de riz et de poisson dans le même étang
- * composition
- * fertilisation
- * remplissage et stockage
- * alimentation.

Les ateliers étaient animés par les cadres du Projet de pêche. Les cadres du projet et ceux de la direction des pêches étaient les personnes ressources. Les cours dispensés ont servi seulement de références matérielles, l'atelier ayant pris la forme de travaux pratiques et de démonstrations. Au cours des travaux pratiques sur la construction de l'étang, les stagiaires ont mis la main à la pâte.

Ici les participants n'ont pas reçu d'attestation mais en guise de stimulant, le Projet leur a accordé un plan de prêt pour l'achat des équipements de construction de l'étang. Les agriculteurs reçoivent gratuitement les engrais essentiels lorsqu'ils creusent un étang dans leur marécage.

Deux années après la formation, la production de *Tilapia nilotica* a atteint 300 kg/ha/an. Celle de *Heterobranchus sp* a atteint 2000 kg/ha/an. Ces deux espèces ont été produites en mono et polyculture par 50 étangs d'une superficie moyenne de 400 m² chacun.

La majeure contrainte notée au cours de cette formation est liée au fait que ces stagiaires ne comprennent pas aisément, compte tenu de leur faible niveau d'instruction. Cet état de chose

est aggravé encore par le manque de matériels visuels faute de moyens financiers adéquats pour l'achat de logistique. Les actions de suivi après la formation ont été empêchées par la rébellion qui a engouffré la plupart des zones consacrées à la pisciculture.

6. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Avec l'avènement des projets de développement des pêches en Sierra Leone, d'importantes formations ont été assurées aux pêcheurs dans l'intervalle de 5 à 8 ans. Il a été noté l'inexistence de coordination entre les différents projets surtout dans la planification de leurs activités. Certaines duplications auraient pu être évitées par une coordination des activités. Ces formations auraient pu être organisées sur le plan national avec l'implication adéquate de la Direction des Pêches.

Il serait souhaitable qu'à l'avenir tous les programmes de formation soient coordonnés lors de l'élaboration des programmes annuels d'activités de chaque projet, afin de faire participer tous les pêcheurs à l'échelle nationale. Ainsi tous les fonds seraient rassemblés pour organiser une grande formation au profit d'un plus grand nombre de pêcheurs sur le plan national.

En ce qui concerne les actions de suivi après la formation, la Direction des Pêches devrait s'y impliquer entièrement afin que les cadres des stations côtières, forts de leur expérience de vulgarisation, puissent suggérer des actions de suivi convenables.

Le nombre réduit de formations en pisciculture ne suffit pas pour une couverture nationale. Elles devront être multipliées. Ce serait une très bonne chose d'organiser ces formations au niveau du village pour promouvoir l'utilisation des intrants locaux.

Expériences togolaises dans la formation des pêcheurs

par

ACAKPO-ADDRA Yaovi S.
Direction de l'Elevage et des Pêches
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
Lomé, Togo

1. INTRODUCTION

Il faut reconnaître que le Togo n'a pas une longue expérience en matière de formation des pêcheurs. Mais dans le cadre des relations multinationales, le Japon, en 1984, a fait don au Togo de matériels et équipements de pêche (nappes de filet, moteurs hors-bord, pièces détachées pour moteur, outillage de maintenance) pour soutenir la pêche artisanale maritime, un chalutier de 16 mètres pour la relance de la pêche semi-industrielle et des camions frigorifiques pour le transport et la distribution du poisson frais.

Les recettes générées par la distribution des matériels et équipements de pêche et par l'exploitation du chalutier devaient financer le Projet de Développement de la Pêche Maritime (PRODEPEMA) initié sur la base des Dons Japonais.

Un volet important de ce projet est la formation de jeunes pêcheurs pour assurer la relève d'une population vieillissante de pêcheurs, composite et à dominance étrangère. En majorité analphabète, cette population est peu ouverte aux innovations technologiques, mais possède un savoir-faire qu'elle est pourtant disposée à transmettre.

Le pêcheur togolais a déjà bénéficié de deux séries de formation:

1. formation des pêcheurs à la pêche aux filets maillants et à la pêche à la ligne à l'aide de l'écho-sondeur portatif grâce à l'appui du Projet Modèle du Bénin (FAO entre avril et juillet 1988);
2. formation de jeunes pêcheurs en technologie de la pêche grâce à l'appui du Japon (1989)

A. PROJET DE DEVELOPPEMENT DE PECHE MARITIME

Ce projet à dominance formation est initié pour contribuer à résorber une main-d'oeuvre disponible mais oisive, provenant de jeunes diplômés mais sans formation professionnelle. Formés au métier de la mer, les jeunes seront installés.

La philosophie de cette formation s'inspire de celle de jeunes ruraux en agriculture.

Il s'agit donc de donner aux jeunes une formation pratique devant leur permettre de se prendre en charge.

D'une durée de huit (8) mois dont deux (2) de théorie, ce programme se propose de sortir deux équipes de quinze (15) jeunes par cycle qui seront organisés en groupements précoopératifs pour exploiter en commun les unités didactiques de pêche qui leur seront cédées.

La formation ne débouchera pas sur la délivrance d'un diplôme reconnu par la Fonction Publique.

De par leurs obligations respectives, le Ministère du Développement Rural s'engage à:

- assurer la formation des jeunes et mettre à leur disposition les moyens didactiques (deux pirogues équipées et des moniteurs rémunérés à la part sur la production),
- remettre aux groupements pré-coopératifs les unités de pêche sous forme de subvention-crédit.

Alors que les jeunes pêcheurs doivent:

- suivre scrupuleusement le programme de formation;
- gérer en commun l'unité de pêche qui leur sera attribuée;
- rembourser le montant non subventionné de l'unité de pêche;
- accepter au cours de l'exercice de leur métier, le suivi technique du département ministériel;
- partager avec les moniteurs les produits de la pêche.

Le régime de l'Ecole est l'externat.

Les effets de cette formation étaient de donner un métier aux jeunes, leur apprendre à gagner leur vie et améliorer l'approvisionnement de la population en poisson.

Le recrutement des jeunes postulants s'est fait par voie de concours national sur la base de l'ouverture d'un Centre de Formation et d'Installation de jeunes pêcheurs en vue de les initier au métier de la mer.

Parmi les conditions requises, le candidat doit savoir nager et être âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours et être titulaire du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) ou tout diplôme équivalent.

La rentrée est effective en octobre 1989. Sur cinquante (50) élèves recrutés, trente quatre (34) ont pu terminer leur formation.

Les stagiaires sont issus des cinq (5) Régions Administratives du Togo.

PROGRAMME DE FORMATION

Ce programme intéresse non pas des cadres fonctionnaires de l'Etat mais des enfants de pêcheurs scolarisés qui n'ont aucune occupation, des pêcheurs professionnels qui veulent approfondir leurs connaissances pour mieux en profiter pendant leur installation. La pratique prendra le pas sur la théorie. Mais il est nécessaire de passer en revue toutes les données théoriques en la matière sous forme de cours accélérés.

Pour renforcer les connaissances générales des futurs pêcheurs, le cours de français abordera les terminologies du vocabulaire technique des pêches: noeuds, brasse, encablure, lecture des textes techniques, la rédaction de procès-verbaux, comptes rendus, rapports et si possible l'élaboration de projets, les notions de commercialisation des produits et de comptabilité générale.

Les travaux pratiques peuvent alterner avec les cours théoriques ou prendre une journée ou toute une semaine

Les visites de terrain seront régulières. Port, entrepôts, magasins de vente d'articles de pêche etc...

Les sorties en mer débiteront à partir du quatrième (4ème) mois et s'effectueront par groupe de trois (3) ou quatre (4) et deux (2) ou trois (3) fois par semaine à bord des pirogues de l'UNICOOPEMA, jusqu'à ce qu'ils acquièrent l'expérience nécessaire pour se prendre eux-mêmes en charge.

La coopération naîtra alors et s'installera avec l'équipement et l'encadrement nécessaires.

Tableau I: La structure du programme.

Première Partie

ENSEIGNEMENT THEORIQUE	ENSEIGNEMENT PRATIQUE
<p>I. <u>Etude du milieu marin</u></p> <p>II. <u>Les Pêches maritimes</u></p> <p>2.1 <u>Localisation des zones de pêche (géographie maritime).</u></p> <p>2.2 <u>Classification des méthodes de pêche</u></p> <p>a) Méthode passive b) Méthode active ou de poursuite c) Méthode par attraction d) Méthode par commotion e) Méthode par production</p>	<p>- Trois (3) séances de natation par semaine</p> <p>- Fabrication manuelle d'un filet</p> <p>- Comment tisser une nappe - Comment charger et tenir une navette ou aiguille - Comment tenir le moule?</p> <p>- Comment former les noeuds d'un filet (simple ou double) Par étapes arriver à obtenir une nappe de filet manuellement fabriquée.</p>
<p>2.3 <u>Classification des engins de pêche</u></p> <p>a) Capture sans instrument b) Capture par blessure c) Capture à la ligne d) Pièges à poisson e) Filet à armature f) Sennes g) Arts trainants h) Filets soulevés i) Filets calés j) Engins mécaniques... etc.</p>	<p>- Comparaison de la nappe fabriquée à celle importée donc fabriquée mécaniquement.</p> <p>- Done à l'étude déterminer les particularités respectives</p> <p><u>La maille</u> a) Diverses appellations - Mesures - Divers noeuds</p>
<p>2.4 <u>Matériaux utilisés pour la pêche maritime</u></p> <p>a) Textiles naturels b) Textiles synthétiques c) Fabrication et quolation les textiles d) Utilisation des textiles</p>	<p><u>La nappe:</u> Dimensions</p> <p><u>La coupe:</u> - Diverses coupes - Leurs particularités</p>

ENSEIGNEMENT THEORIQUE	ENSEIGNEMENT PRATIQUE
<p>2.5 <u>Les Filets - Leur Fabrication</u></p> <p>a) Fabrication manuelle b) Fabrication mécanique avec ou sans noeuds c) Spécification du filet - La nappe - La maille (ses meusres) - Les Divers formes de la nappe</p>	<p><u>Le Raccordement des Nappes</u></p> <p>a) Par abouture b) Par transfilage c) Les particularités...</p> <p>- <u>Les Textiles</u>: Leur connaissance est très importante surtout pour des futurs pêcheurs qui ne sont pas du milieu et ont tout à apprendre.</p>
<p>- Les dimensions considérées</p> <p>2.6 <u>Les accessoires</u></p> <p>a) Fils et cordages b) Flotteurs c) Lestes et Divers</p> <p>2.7 <u>Le Montage</u></p> <p>a) Principe de la construction des engins b) Raccordement des nappes de filet c) Coupe d) Armement ou montage</p> <p>2.8 <u>Le Ramendage de filet</u></p> <p>a) Définition et généralités. Bien que très simple en apparence, le ramendage est l'une des techniques les plus complexes de la pêche.</p> <p>b) <u>Matériel utilisé</u> - Le tréteau - les fils - les moules - les navettes - les couteaux ou ciseaux.</p> <p>Il nécessite de l'instructeur beaucoup d'attention et de persévérance. Il comporte plusieurs opérations plus ou moins délicates: la coupe, le laçage, la réparation.</p>	<p>- Chanvre } - Caractéristiques - Sisal } et - Coton } - Utilisation</p> <p>b) <u>Textiles Synthétiques</u> - Les Polyamides } particularités - Les Polyesters } - Les Vinyles } et - Les Polyéthylènes } exploitations</p> <p>c) <u>Fabrication des Fils et Cordages</u></p> <p>- Les divers noeuds dans les rattachements des cordages en général - Comment utiliser le matériel de ramendage à sa disposition - Les diverses déchirures à ramender (les provoquer volontairement) - Les travaux préalables à la réparation des déchirures: avivages ou taillages - La réparation.</p> <p>d) <u>Le laçage</u></p> <p>- Diverses formes - Quand et comment le pratiquer (aboutures, étréçissures).</p>

Deuxième Partie

<p>I. <u>La mer</u></p> <p>1.1 Les particularités 1.2 <u>Caractéristiques physiques et chimiques de l'eau de mer</u></p> <p>a) Salinité b) Température c) Densité</p> <p>1.3 <u>Les mouvements de la Mer</u></p> <p>a) Les courants b) Les contre - courants c) Les marées d) La houle</p> <p>1.4 <u>Les organismes marins classifications</u></p> <p>- Deux groupes principaux - Végétaux et animaux - Le pelagos - le benthos - le plancton - le phytoplancton</p> <p>1.5 <u>Les produits de la pêche</u></p> <p>- Le Poisson - Tableau des principales espèces commerciales connues avec leur appellation courante</p> <p>1.6 <u>Dissection du poisson</u></p> <p>- Différentes parties - Différents organes - Valeur alimentaire</p>	<p><u>MOTORISATION</u></p> <p>A l'atelier mécanique, nous prendrons connaissance avec les moteurs hors-bord.</p> <p>- Démarrage - Conduite (tenue en mer) - Entretien (le plus important: les pièces détachées).</p> <p>Au port, avec leur liste en main, à la criée, on découvrira les diverses espèces de poisson au cours des débarquements des produits et autant qu'on le pourra, normalement de concert avec le contrôle sanitaire.</p> <p>- Diagnostic des différentes espèces de poisson débarquées au port de pêche - Contrôle de salubrité des produits de pêche.</p>
---	---

Troisième Partie

<p><u>1. Différentes pêches et leurs méthodes</u></p> <p><u>1.1 Les pêches pélagiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les filets maillants et tournants- Le Ring-net ou purse-seine- Le lamparo <p><u>1.2 Manoeuvres classiques ou mécaniques des filets tournants</u></p> <p><u>1.3 Les pêches à la ligne</u></p> <ol style="list-style-type: none">Ligne à main (mitraille)te)Ligne de traîne et apparentéePalangre dérivantPalangre de fond <p><u>1.4 La pêche à l'appât vivant</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les diverses méthodes <p><u>1.5 Les pêches benthiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les casiers- Les filets maillants à crustacés- Les filets maillants et trémails à poisson- Les dragues- Les sennes de plage et autres installations côtières. <p><u>1.6 Les chaluts (Le Chalutage)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Différentes méthodes- Confection et armement- Manoeuvre- Règlement <p><u>1.7 Détection des banes de poisson</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Principe- Appareils- Méthodes <p><u>1.8 Les pêches spéciales</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pêche au feu- Pêche électrique- Pompes à poisson <p><u>1.9 Traitement des produits de la pêche</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La réfrigération- La Congélation- Les Transformations: fumage, séchage, salage <p><u>1.10 Contrôle sanitaire</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Caractères organoleptiques du poisson <p><u>1.11 Le mouvement coopératif</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Son rôle- Son importance dans la pêche- Une coopérative de pêcheurs<ul style="list-style-type: none">. Formation. Structure. Gestion	<p style="text-align: center;"><u>MONTAGE</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Nous visiterons au port, plusieurs filets montés (tous types en exploitation)2. Nous monterons nous mêmes, dans les conditions normales de pêche (selon les deux procédés en vigueur):<ul style="list-style-type: none">- 1 ou 2 filets maillants dérivants- 1 filet maillant encerclant- 1 senne tournante coulissante <p>Ces filets seront démolis et remontés autant de fois que possible pour habituer les élèves aux divers montages</p> <p>Pour la senne de plage, on en visitera plusieurs à la plage et on en confectionnera une en miniature.</p> <ul style="list-style-type: none">- La confection des lignes et des palangres est un peu délicate. On mettra tout le temps qu'il faudra. Il suffira d'être attentif et respecter régulièrement la technique. <p>On ne confectionnera pas de chalut mais à bord du chalutier on le visitera au cours des sorties au port. On verra des chaluts sur lesquels on appréciera "Le Concret" des données théoriques reçues.</p> <p>On se contentera de photos, de gravures, de dessins et de démonstrations théoriques.</p> <p>Pour la réfrigération et la congélation nous visiterons les entrepôts frigorifiques de la place, la poissonnerie de l'UNICOOPEMA. Pour le séchage, le fumage et le salage, des installations particulières au port par les femmes revendeuses suffisent pour édifier. Pour la fraîcheur et la détérioration des produits, nous trouverons au port ce qu'il faut.</p> <p>A la fin de leur formation les futurs pêcheurs devant être constitués en coopératives, il est impératif de leur faire connaître tous les aspects de la coopération dans le domaine, en mettant un accent particulier sur ces avantages afin qu'ils puissent s'y intéresser pour en tirer le maximum de profit.</p>
--	---

Tableau 2. Emploi du temps

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi
8H-9H	Instruction Civique ou Morale	Atelier	Océanographie	Technologie	Océanographie
9H-10H	Technologie	Atelier Mécanique	Océanographie	Technologie	Océanographie
10H-10H20	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
10H20-11H30	Technologie	Atelier	Matelotage	Contrôle sanitaire	Mécanique
SOIR					
15H-16H30	Océanographie	Coopération	Gestion	Technologie	Matelotage ou filet

Tableau 3: Les cours et les dates

COURS	DATES
<p><u>I. Océanographie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Division de l'Océanographie <p><u>CHAPITRE I: ETUDE DU MILIEU MARIN</u></p> <p>1.1 <u>Caractéristiques physico-chimiques de l'eau de mer</u></p> <p>a) <u>Propriétés physiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pénétration de la lumière - Température - Densité - Autres propriétés physiques: résistivité, viscosité, ondes acoustiques, radio activité. <p>b) <u>Propriétés chimiques conservatrices</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituants majeurs - Salinité - Constituants secondaires <p>c) <u>Propriétés chimiques non conservatrices</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaz dissouts - Sels dissouts 	9 octobre 1989
<p><u>CHAPITRE II: Les Mouvements de la mer</u></p> <p>2.1 <u>Les mouvements cycliques ou périodiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Marées - La Houle et les Vagues <p>2.2 <u>Les Mouvements apériodiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Courants horizontaux - Courants verticaux 	25 octobre 1989

COURS	DATES
<p><u>CHAPITRE III: ETUDE DES ORGANISMES MARINS</u></p> <p>3.1 <u>Domaine pelagique</u> - Catégories majeures - Plancton - Necton - Catégories mineures</p> <p>3.2 <u>Domaine benthique</u></p> <p>3.3 <u>Règne Végétal</u></p> <p>3.4 <u>Règne Animal</u> - Invertébrés unicellulaires (Protozoaires) - Invertébrés pluricellulaires - Les vertébrés</p> <p>3.5 <u>Groupes marins exploités</u> - Les grandes algues - Les Mollusques - Les crustacés décapodes - Les Echinodermes - Les poissons sélaciens - Les poissons teleostéens - Les Mammifères marins</p>	<p>8 novembre 1989</p>
<p><u>II. TECHNOLOGIE DES PECHE</u></p>	<p>2 octobre 1989</p>
<p><u>CHAPITRE I. LA PECHE</u></p> <p>- Définition - Evolution - La pêche au Togo - Terminologie - Localisation des zones de pêche</p>	<p>16 octobre 1989</p>
<p><u>CHAPITRE II - CLASSIFICATION DES METHODES ET ENGINS DE PECHE</u></p> <p>- Méthode passive - Méthode active ou de poursuite - Méthode par attraction - Méthode par production (pisciculture) - Classification des engins</p>	<p>19 octobre 1989</p>
<p><u>CHAPITRE III - MATERIAUX DE PECHE</u></p> <p>- Textiles naturels - Textiles synthétiques - Spécification des filets de pêche - Cordages</p>	<p>2 novembre 1989</p>
<p><u>Les Filets: Leur fabrication</u> - Matériel utilisé en atelier</p>	<p>9 novembre 1989</p>

COURS	DATES
<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication mécanique - Filets sans noeuds - Préparation de la nappe de filet - Les mailles 	
<u>FORME ET COUPE DE LA NAPPE DE FILET</u>	20 novembre 1989
<ul style="list-style-type: none"> - Processus de coupe toutes mailles franches - Processus de coupe toutes pattes - Collage des mailles ou aboutage du filet 	
<u>Le montage du filet</u>	18 décembre 1989
<u>Les accessoires: Les flotteurs</u>	4 janvier 1990
<u>Les filets</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - La senne coulissante - Pêche au feu: Pêche à la sardine ou Lamparo - Pêches spéciales <ul style="list-style-type: none"> . Pêche au feu . Pêche à l'adoni (à la lucur) . Pêche électrique - Pêche benthique <ul style="list-style-type: none"> . Méthode passive . Les casiers . Les dragues 	15 mars 1990 11 avril 1990
<u>III. NAVIGATION MARITIME</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Définition - Représentation Géographique 	16 mai 1990 18 décembre 1989
<u>CHAPITRE I - LE COMPAS</u>	3 janvier 1990
<ul style="list-style-type: none"> - Le magnétisme - Description du compas <ul style="list-style-type: none"> . Compas sec de THOMSON . Compas liquide 	
<u>CHAPITRE II - LE SONDEUR</u>	19 janvier 1990
<ul style="list-style-type: none"> - But du sondeur - Sondeur à main - Sondeur à ultra-sons - Fonctionnement des sondeurs - Interprétation du sondeur 	
<u>IV - MATELOTAGE</u>	11 octobre 1989
<u>CHAPITRE I - LES CORDAGES</u>	
<u>A. Généralités</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - But des cordages - Grosseur d'un cordage - Connaître un cordage - Allongement d'un cordage - Souplesse d'un cordage 	

COURS	DATES
<p>B- Différents cordages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fil de caret - Le toron - La ligne d'amarrage - Le Bitord - Le lusin - Le merlin - Le quarantenier - La drisse - Le Filin <p>C. Entretien des cordages en chanvre D. Confection des cordages en acier E. Entretien des cordages en acier F. Les cordages mixtes G. Cordages en produits thermoplastiques H. Mise en valeur des cordages neufs <ul style="list-style-type: none"> . Cordages en textiles . Cordages métalliques </p> <p><u>CHAPITRE II: Les noeuds</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Précautions à observer <ul style="list-style-type: none"> . Les surliures . Le demi-noeud . Le noeud de vache . Le noeud à plat . Le noeud d'écoute simple . Le noeud d'écoute double . Le noeud de chasse simple . Le noeud de chasse double . Le noeud de chasse calfat . Le noeud de chasse double avec son double . Le noeud d'ajout ou d'agui . Un tour mort et deux demi-clefs . Demi-clefs à capeler . Demi clefs renversés . Noeud de bois . Noeud de grappin . Noeud de Languis Coulant . Noeud de plein poing . Noeud de bec d'oiseau . Noeud de pêcheur . Noeud de bouline simple ou double 	<p>20 octobre 1989</p>

COURS	DATES
<u>Chapitre III: LES EPISSURES</u>	11 janvier 1990
<u>A. Généralités</u>	
- Epissure	
- Epissure carrée	
- Epissure longue	
- Epissure longue sur cordage en 4	
- Faire un œil sur cordage en 4	
<u>V. COOPERATION</u>	10 octobre 1989
- Organisation coopérative	
- Mouvement coopératif	11 octobre 1989
- Création d'une coopérative	12 octobre 1989
- Principe ou règles fondamentales de la coopérative	
. Règles d'égalité	
- définition	
- Objectifs	
<u>Organisation administrative de la coopérative</u>	18 octobre 1989
- Organes et rôles	
- Assemblée générale	
- Assemblée Générale Extraordinaire	
- Le Droit de vote	
- Le Conseil d'Administration	
<u>LA GESTION</u>	3 novembre 1989
<u>LES STATUTS</u>	8 novembre 1989
<u>Les Organes spéciaux de contrôle</u>	10 novembre 1989
. Commissaires aux comptes	
. Commissaires de surveillance ou de contrôle	
<u>Le gérant des affaires ou Directeur</u>	15 novembre 1989
<u>L'Organisation financière</u>	

COURS	DATES
- Capital social: Comment le réunir - Nature du capital social - Caractères particuliers de la part sociale - Responsabilité à l'égard des créanciers - Les réserves	
<u>La Coopérative: Instrument de concorde</u>	1er décembre 1989
<u>La Fonction du mouvement coopératif dans les pays en voie de développement Classification des différentes branches coopératives</u>	19 avril 1990
	20 avril 1990
- Coopératives agricoles - Coopératives de transformation - Coopératives de pêche	
	18 avril 1990
<u>GESTION</u>	
- Gestion et administration dans le mouvement coopératif - Principe de gestion - Fonction directrice du conseil d'administration coopératif	
- Principe de gestion - Fonction directrice du conseil d'administration	23 avril 1990
- Régulation de la gestion - Activité du conseil d'administration du point de vue technique	28 avril 1990
<u>Bases Juridiques dans le Mouvement Coopératif</u>	3 mai 1990
. Loi coopérative	
<u>Quelques insuffisances dans le travail du conseil d'administration</u>	4 mai 1990
<u>Les statuts</u>	14 mai 1990
- Le statut type	
<u>VI. CONTROLE SANITAIRE</u>	
- Inspection sanitaire des produits de la pêche	7 mai 1990
- Le poisson	2 avril 1990
. Traitement et conservation	9 avril 1990
- Les sous-produits	7 juin 1990

ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DES COURS

Les cours se déroulent suivant un emploi du temps et un programme définis. L'emploi du temps prévoit des cours en deux temps: le matin et l'après-midi (voir Emploi du Temps page 6). Les cours ont lieu dans les salles de la "Maison du Pêcheur" de l'UNICOPEMA sise dans la zone portuaire au PK 12.

Le problème de transport s'est posé à ces jeunes financièrement démunis au départ. Une proposition d'achat d'un mini-bus n'a pas été acceptée. l'éloignement de l'Ecole a fait adopter le régime de journée continue.

La formation pratique s'est déroulée sur le terrain: Port, entrepôts, atelier et en mer sur les pirogues et le chalutier.

Pour les sorties en mer les jeunes sont répartis en trois (3) groupes de 11 à 12 personnes. Chaque équipe est encadrée par 4 ou 5 professionnels.

Une aide mensuelle de 10 000 F CFA est accordée à chaque stagiaire et 30 000 F CFA aux formateurs.

La restauration est assurée à midi ainsi que la couverture des frais médicaux en cas de maladie.

La dotation pour le fonctionnement de l'école est estimée à 1 720 000 F CFA.

Le coût de cette formation estimé à 5 000 000 de francs CFA repose sur les ressources générées par l'exploitation du chalutier "KERAN" et la vente du matériel et des équipements de pêche, objet du Don Japonais.

La formation devant être appuyée par une assistance japonaise en matériel didactique.

MOTIVATION DES STAGIAIRES A LA FIN DE LA FORMATION

- Regroupement des stagiaires en pré-coopératives (2 équipes de 15 personnes par cycle);
- Cession des unités didactiques équipées sous forme de subvention-crédit.
- Délivrance d'une attestation.

REALISATIONS

- Le programme de formation prévu pour huit (8) mois a duré plutôt (12) mois à cause de la lente assimilation des stagiaires.
- Pour la phase de regroupement des jeunes en pré-coopératives et leur installation à leur propre compte, trois (3) pirogues motorisées et équipées ont été apprêtées.

Formation pratique sur le chalutier "Kéran"

1. Organisation

- Répartition des élèves en cinq (5) groupes de sept (7) personnes.
- Durée: trois (3) mois par équipe suivant un roulement d'une marée.
- Indemnités: Allocation de 10.000 Francs CFA par mois par tête, financée par les recettes de l'exploitation du chalutier.

2. Domaine de formation pratique

Navigation pratique - manoeuvre de mise à l'eau et de relevage du chalut - ramendage du chalut - épissage de cordage - comportement du chalut sur différents fonds.

3. Regroupement des jeunes formés

Malgré tout, deux groupements ont été initiés par les jeunes pêcheurs.

1. Le Groupement de jeunes Pêcheurs de Baguida

Il a bénéficié d'un prêt de la Caisse Française de Développement et d'une subvention de la banque Mondiale.

2. La Coopérative des Marins pour la Pêche et la Commercialisation (COOMAPEC)

Elle est en quête de financement

LES CONTRAINTES

1. Financières (bourses des stagiaires)

Le régime de l'école est l'externat. De ce fait, le montant de la bourse a rendu difficile:

- a) l'hébergement des stagiaires venus de différentes préfectures et devant payer leur transport;
- b) le transport: l'éloignement de l'école du centre-ville oblige à trouver un logement à proximité ou exige un abonnement au transport urbain.

Ces éléments vitaux ont motivé les quelques désistements enregistrés dès la première semaine de la rentrée.

2. L'objectif de former des interlocuteurs valables, base de diffusion des innovations, n'est pas atteint. Les stagiaires ont plutôt misé sur l'obtention d'un diplôme reconnu par la fonction publique.
3. L'importance du programme arrêté a donné avantage à une formation plus théorique et la phase pratique n'a aussi été normalement suivie que par quelques stagiaires prêts à poursuivre les activités de pêche.
4. Fermeture de l'école après un seul cycle (arrêt au premier essai).
5. Absence de suivi.

ANALYSE

Former et installer de jeunes pêcheurs togolais est un objectif nationaliste appréciable. Il aurait pu aussi se concrétiser par une formation spécifique (pêche maritime, pêche fluviale et pisciculture) appuyée surtout par l'idée de l'installation après le cycle. La pêche fluviale n'est pas non moins rentable que la pêche maritime si nous considérons que les espèces fluviales, lagunaires sont plus prisées que les espèces marines.

La formation de jeunes fils de pêcheurs possédant déjà une connaissance dans le domaine à approfondir, faciliterait la phase pratique et favoriserait une intégration plus facile des stagiaires dans les unités familiales de pêche de base où chacun jouerait le rôle de levain pour la diffusion des innovations et de force de gestion de l'unité familiale.

De par l'objectif défini (formation-installation des jeunes pêcheurs), plutôt que "l'Ecole de Pêches du Togo" qui fait appel à des professeurs académiciens et à la délivrance d'un diplôme, la dénomination "Centre d'Apprentissage des Pêches" serait plus appropriée, faisant appel à des moniteurs praticiens et donnant droit peut-être à une attestation ou certificat de participation.

Le programme est assez étendu pour être dispensé en deux mois de théorie. Il semble avoir privilégié la phase théorique.

Des réajustements nécessaires et très appréciables ont permis à l'école de fonctionner normalement.

Octroi d'aides financières aux stagiaires et aux moniteurs et un crédit de fonctionnement pour l'école, ce qui n'était pas prévu au départ.

Il serait très regrettable que l'école ferme dès le premier essai.

SUGGESTIONS

Le Togo gagnerait beaucoup à former des pêcheurs nationaux. Cette formation peut être spécifique.

1. Pêche Maritime pour ceux qui sont déjà habitués à la mer
2. Pêche fluviale pour les riverains des cours d'eau.
3. Pisciculture.

L'expérience faisant le maître, que ce premier essai ne soit pas le dernier. Ce projet repris, bien étudié dans son exécution peut être d'utilité, avec un financement extérieur associé à une contribution nationale.

S'appuyer sur l'UNICOPEMA pour détecter les jeunes possédant les aptitudes et désirant se consacrer à la pratique de la pêche et pour sensibiliser la population de pêcheurs sur les objectifs et les buts de l'action.

FICHE DE PROJET

FORMATION DE JEUNES FILS DE PECHEURS

PAYS	:	TOGO
DENOMINATION	:	Formation de jeunes fils de pêcheurs
DUREE	:	3 ans
OBJECTIF PRINCIPAL	:	Relever les connaissances techniques et les capacités de production des jeunes et tirer profit du savoir-faire traditionnel en vue de créer des unités pilotes de producteurs autonomes.

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Résorber le chômage par la création de l'emploi
- Faire naître et renforcer l'idée de coopération chez les jeunes.
- Améliorer le niveau de vie et les conditions de travail des jeunes
- Renforcer le rôle de la pêche dans le développement économique et nutritionnel du pêcheur.

JUSTIFICATION: Les pêcheries togolaises sont surtout occupées par des étrangers qui jouissent d'une grande habileté. Alors que les Togolais exercent le métier très souvent comme un chef d'entreprise. Ils manquent du savoir-faire. Il importe d'entraîner les jeunes à affronter la rigueur des vagues. Encore réceptifs et disponibles, les jeunes peuvent mieux comprendre que la pêche est aussi une richesse. La formation d'une vingtaine de jeunes permet de disposer d'un effectif suffisant pour une unité de senne tournante. Vingt jeunes seront formés par an pendant trois ans soit 60 jeunes pêcheurs.

ACTIVITE:

- Donner des cours pratiques aux jeunes sur la technologie, la navigation, la sécurité.
- Donner des notions sur les groupements, la commercialisation, la transformation et la conservation du poisson.
- Equiper les jeunes en fin de formation.

RENDEMENT:

- Constituer des unités pilotes de production et de vulgarisation des innovations.
- Compléter les recettes issues des opérations pratiques pour les équipes.

MOYENS A METTRE EN OEUVRE: Personnel

- Un encadreur en technologie ayant de bonnes aptitudes d'un pêcheur
- Un agent de coopération
- Un économiste

MATERIEL:

Equipement complet de senne tournante, des filets maillants, un équipement complet de pêche à la ligne.

CONSOMMABLE

Carburant, pièces de rechange

COUT APPROXIMATIF: 30 000 000 F CFA.

B. FORMATION DE JEUNES PÊCHEURS PAR LE PROJET MODÈLE BÉNIN

Financé par la FAO et exécuté par le Projet Modele du Bénin, ce projet de formation des pêcheurs a duré quinze (15) jours et a permis d'initier dix neuf (19) pêcheurs togolais à la pêche aux filets maillants de fond et à la pêche à la ligne à l'aide de l'écho-sondeur" portatif.

Objectifs

Former les pêcheurs à l'utilisation de l'écho-sondeur portatif dans la pêche aux filets maillants de fond et à la ligne à main, à la fabrication et à l'adaptation des caisses isothermes aux pirogues.

Fournir à la population du poisson de bonne qualité grâce à l'introduction de la glace dans la pêche et ainsi accroître l'autonomie de pêche.

Le formation s'est déroulée en deux phases:

1. Une phase théorique et pratique à terre consacrée à:
 - a) l'écho-sondeur portatif: son utilisation, ses réglages, la technique de base de maintenance;
 - b) les procédés de montage d'un filet;
 - c) les procédés de préparation d'une pirogue pour la pêche:
 - fabrication de caisses isothermes
 - adaptation de la caisse isotherme à la pirogue.
2. Une phase pratique en mer consacrée surtout à l'apprentissage et à l'exercice de nouvelles techniques de pêche au filet à la ligne à main.

Contraintes

La seule unité didactique disponible ne favorise pas une formation pratique adéquate (existence de deux équipes de pêcheurs formés).

Les échos-sondeurs ont été très tôt abandonnés au profit des sondes à main (ligne lestée de plomb) surtout à cause des difficultés d'entretien du matériel à bord des pirogues.

Vol du matériel: l'appareil ne peut être maintenu à bord. Il est fréquemment déplacé pour sa sécurité.

Maintenance difficile et coûteuse.

Les zones rocheuses sont limitées et mal connues des pêcheurs.

La valeur de l'écho-sondeur: les faibles captures obtenues par l'usage et cet appareil ne justifient pas son utilisation.

Absence d'une volonté manifeste de s'équiper en écho-sondeur.

Absence d'un programme de suivi devant permettre la poursuite du projet et multiplier le nombre de pirogues équipées.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA. 55p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétiart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22p., IDAF/WP/23. 1989
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24. 1989
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. 1989 Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. IJff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12p. + annexes, IDAF/WP/30. 1990
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. IJff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30. 1990
- IJff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". 1991 Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF 1991 Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1991 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou, 1991 IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes. 1991 Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans 1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou, 1993 IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and Satia B.P., (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et Satia B.P., (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro 1993 gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 32p. + annexes, DIPA/WP/46.

- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- Satia B.P., and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- Satia B.P., et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J. Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. 1994 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe 1994 Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous Change. 1994 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement 1994 Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two 1994 Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres 1994 communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Heinbuch, U., Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF 1994 Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Demuyneck, K., and DETMAC Associates, The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Demuyneck, K., et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- Satia, B.P., J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- Satia, B.P., J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Kamphorst, B., A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndian division, South West Province, Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Kamphorst, B., Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndian, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Heinbuch, U., Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF 1994 Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo, 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67.
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Principe. 1995 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 31p. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Características socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin, 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1994. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 40p., IDAF/WP/69.
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 38p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, 1995 The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: 1995 Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Jallow A.M., Rapport de la Première Réunion du Groupe de Travail du DIPA sur Coûts et Revenus en Pêche Artisanale en Afrique de l'Ouest, (Dakar, Sénégal, 12 - 13 juin 1995). Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 82p., DIPA/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée, 9-10 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. et B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.

- Njifonjou O., J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamen, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- Houndékon M.B., Rapport des ateliers de formation sur la méthode accélérée de recherche participative à Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.
- Houédanou M.-C., et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p., DIPA/WP/77
- Kuyateh M., Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 75p., DIPA/WP/78
- Satia B.P. et C.Z. Wétouhossou, (eds) Report of the working group on women's key role and issues related to gender in fishing communities. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) Cotonou, Benin, 32p., IDAF/WP/79
- Satia B.P., et C.Z. Wétouhossou, (eds) Rapport du groupe de travail sur la position centrale des femmes et les questions liées au genre dans les communautés de pêche.. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 34p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., J.C Njock et J. Gallène, - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81
- Stamatopoulos C., Rapport de l'Atelier sur l'Utilisation du Logiciel de Statistiques des Pêches (ARTFISH). 1996 Cotonou, Bénin, 6-9 mai 1996. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 59p., DIPA/WP/82
- Stamatopoulos C., Report of the Workshop on the use of a fisheries statistical software (ARTFISH), Cotonou, Benin 6-9 May 1996. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin 61p., IDAF/WP/83
- Horemans, B., The state of artisanal fisheries in West Africa in 1995. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 43p., IDAF/WP/84.
- Horemans, B., L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1995. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 45p. DIPA/WP/84.
- Beauvallet-Le Coq, C., A Study of Community Participation in the Aguégus Project BEN/88/CO3 - 1996 BEN/88/014 (Improving the living conditions of the Populations in the District of Aguégus) Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa Cotonou, Bénin. 28p., IDAF/WP/85
- Beauvallet-Le Coq, C., Etude de la Participation des Populations des Aguégus au Projet BEN/88/CO3 - 1996 BEN/88/014. (Amélioration des Conditions de Vie des Populations de la Sous-Préfecture Lacustre des Aguégus). Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 32p., DIPA/WP/85.
- Sow, A., Curso de formação sobre a organização de uma biblioteca. Programa para o Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). Cotonou, Benin. 35p. + anexos. DIPA/WP/86

- Sow, A., Cours de formation sur l'organisation d'une bibliothèque. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 32p., + annexes, DIPA/WP/86
- Sy, M. S., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Joal, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou Benin, 18p., + annex IDAF/WP/87.
- Sy, M., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Joal, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 19p., + annexes. DIPA/WP/87
- Touray, I., Study on Women's Organizations in Brufut and Gunjur Communities and the Factors that Favour or Impede their Sustainability in the Gambia. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin, 41p., IDAF/WP/88
- Touray, I., Etude sur les organisations de femmes des communautés de Brufut et Gunjur en Gambie et les facteurs qui favorisent ou gênent leur pérennité. Programme FAO pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 39p., DIPA/WP/88
- Ngo Som, J., Nutritional Condition, Food Security, Hygiene and Sanitation in the Fishing Community of Limbe, Cameroon. Program for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin, 78p., IDAF/WP/89.
- Ngo Som, J., Situation nutritionnelle, sécurité alimentaire, hygiène et salubrité dans la communauté de pêche de Limbe, Cameroun. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 92p. DIPA/WP/89
- Afful, K., et Kébé, M., Fiscal Policy and the Artisanal Fisheries Sector in Ghana and Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF). Cotonou, Benin, 37p., IDAF/WP/90.
- Afful, K., et Kébé, M., La politique fiscale et le secteur de la pêche artisanale au Ghana et au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin. 42p., DIPA/WP/90
- Horemans, B., Theoretical Considerations and Practical Implications of Subsidies to the Artisanal Fisheries Sector in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin 20p., IDAF/WP/91
- Horemans, B., Considérations théoriques et implications pratiques des subventions au secteur de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin, 21p., DIPA/WP/91
- Ndiaye, Y.D., Use of Capital Income in Artisanal Fisheries: the Case of Boat-Owners in Hann, Senegal. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 16p., IDAF/WP/92.
- Ndiaye, Y.D., Utilisation des revenus du capital en pêche artisanale: le cas des armateurs de Hann au Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA). Cotonou, Bénin 21p., DIPA/WP/92
- Touray, I., Report on Gender Awareness Workshop for Fisheries Officials and Extension Agents 13th-17th May 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 67p., IDAF/WP/ 93
- Touray, I., Rapport de l'Atelier de Sensibilisation sur les Questions Liées au Genre à l'Attention des Agents de Pêche et Agents de Vulgarisation, 13 - 17 Mai 1996 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin. 70p., DIPA/WP/93.
- Williams, S., Economic Role of Women in Fishing Communities: A Case Study of Koko, Nigeria 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 28p., IDAF/WP/94

- Williams, S., Rôle Economique des Femmes dans les Communautés de Pêche: Le Cas de Koko Cotonou, 1996 Bénin. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p., IDAF/WP/94.
- N'jie, M., and Jones, R., People's Participation and Sustainability Aspects in the fisheries project of Yeji, Ghana. Cotonou, Benin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 41p., IDAF/WP/95
- N'jie, M., et Jones, R., Participation des populations et développement durable: le cas du Projet de pêche de Yeji au Ghana. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 45p., DIPA/WP/95
- Anon., Report of the Tenth IDAF Liaison Officers Meeting, Lome, Togo, 9 - 10 December 1996. 1997 Cotonou, Benin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 100p., IDAF/WP/96.
- Anon., Rapport de la dixième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Lomé, Togo, 9 - 10 décembre 1997 Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 107p., DIPA/WP/96.
- Horemans, B., and Jallow A.M., (eds.) Report of the Workshop on Gender Roles and Issues in Artisanal Fisheries in West Africa, Lomé, Togo, 11 - 13 December 1996. Cotonou, Benin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 47p., IDAF/WP/97
- Horemans, B., et Jallow, A.M., (éds.) Rapport de l'atelier sur les rôles des hommes et des femmes et les questions liées aux rapports entre les hommes et les femmes dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 11 - 13 décembre 1996. Cotonou, Bénin, Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 49p., DIPA/WP/97.
- Gallene, J.P., (ed.); Lessons Learned from Training Artisanal Fishermen in West Africa. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin. 92p., IDAF/WP/98
- Gallene, J.P., (éd.); Enseignements tirés de la formation des pêcheurs artisans en Afrique de l'Ouest. 1997 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 91p., DIPA/WP/98.
- Jallow A.M., Study on Elements and Mechanisms of Participation in WNW-AFCOD and Tombo Projects in Sierra Leone. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin. 23p., IDAF/WP/99.
- Turay F., and Verstralen K., Costs and Earnings in Artisanal Fisheries: Methodology and Lessons learned from Case Studies, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. Cotonou, Benin, 27 p., IDAF/WP/100.
- Kalibu, M.-K., Lubambala K., et Nkomko T., Enquête-Cadre et Etude Socio-Economique de la Pêche Artisanale à la Côte Maritime et à l'Estuaire du Fleuve Zaïre en 1996. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 66p., DIPA/WP/101.
- Denke A.M.; Enquête-cadre et socio-économique sur la pêche artisanale maritime au Togo. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 71p., DIPA/WP/102.
- Kébé, M., Etude des coûts et revenus des unités de pêche artisanale à Hann, Sénégal. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 20p., DIPA/WP/103.
- Horemans B. and Jallow A.M., Present State and Perspectives of Marine Fisheries Resources Co-Management in West Africa, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin. 22p., IDAF/WP/104

II. Manuels de terrain / Field Manuals

Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.

Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 30, June/Juin 1996, 24p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 31, September/Septembre 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 32, December/Décembre 1996, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 33, March/Mars 1997, 28p.
IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 34, June/Juin 1997, 28p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model 1988 Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).

Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988 Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).

Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.

Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988 Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.

- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
1988
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 1989
46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
1989
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p.
1989 + 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
1989
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
1989
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
1989
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes
1989 PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989
Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990
Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sénouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990
33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14.
1990
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
1990
- Ijff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
1990
- Sénouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990
Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
1990
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19.
1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p.
1991
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements. Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.
1991

